



ARCHIVED - Archiving Content

Archived Content

Information identified as archived is provided for reference, research or recordkeeping purposes. It is not subject to the Government of Canada Web Standards and has not been altered or updated since it was archived. Please contact us to request a format other than those available.

ARCHIVÉE - Contenu archivé

Contenu archivé

L'information dont il est indiqué qu'elle est archivée est fournie à des fins de référence, de recherche ou de tenue de documents. Elle n'est pas assujettie aux normes Web du gouvernement du Canada et elle n'a pas été modifiée ou mise à jour depuis son archivage. Pour obtenir cette information dans un autre format, veuillez communiquer avec nous.

This document is archival in nature and is intended for those who wish to consult archival documents made available from the collection of Public Safety Canada.

Some of these documents are available in only one official language. Translation, to be provided by Public Safety Canada, is available upon request.

Le présent document a une valeur archivistique et fait partie des documents d'archives rendus disponibles par Sécurité publique Canada à ceux qui souhaitent consulter ces documents issus de sa collection.

Certains de ces documents ne sont disponibles que dans une langue officielle. Sécurité publique Canada fournira une traduction sur demande.

HV
6652
V6
no.5

GRUPE DE RECHERCHE SUR L'INADAPTATION JUVENILE
CENTRE INTERNATIONAL DE CRIMINOLOGIE COMPAREE
UNIVERSITE DE MONTREAL

L'EFFICACITÉ DU CONTRÔLE DE LA POLICE FACE
AUX VOLS QUALIFIÉS ET AUX VOLS A MAIN ARMÉE

Rapport technique no 5

Anne Kapetanaki-Barake, M.Sc. (Crim.)

Septembre 1983



Copyright of this document does not belong to the Crown.
Proper authorization must be obtained from the author for
any intended use
Les droits d'auteur du présent document n'appartiennent
pas à l'État. Toute utilisation du contenu du présent
document doit être approuvée préalablement par l'auteur.

RECHERCHE : LE VOL A MAIN ARMÉE
dirigée par
Daniel Elie, Marc LeBlanc, André Normandeau

Cette recherche a été subventionnée par le Ministère de l'Education du
Québec et l'Université de Montréal

Table des matières

Introduction	2
Chapitre 1. Inventaire bibliographique	5
A. La police et les fonctions policières	6
B. L'efficacité policière en fonction du contrôle de la criminalité	10
C. Efficacité vis-à-vis de la criminalité de violence (inventaire)	20
Chapitre 2. Description de la recherche	48
1. Définition des variables	50
2. Identification et source des données recueillies	51
3. Evaluation des sources	55
4. Discussion générale	55
Chapitre 3. Présentation et analyse des données	58
A. Evolution et répartition des effectifs policiers dans les provinces et zones métropolitaines	59
B. L'ampleur du vol qualifié et du vol à main armée dans les provinces et les zones métropolitaines	79
1. Le vol qualifié	79
2. Le vol à main armée	87
C. L'action policière dans les provinces et les zones métropolitaines	94

1. Le taux de solution	96
a) vol qualifié	96
b) vol à main armée	103
2. Les personnes accusées	111
2.1. Evolution du nombre de personnes accusées pour vol qualifié et vol à main armée	119
a) Au niveau des provinces	119
b) Au niveau des zones métropolitaines	131
D. Evaluation de l'action policière dans les provinces et les zones métropolitaines	144
1. Evolution du rapport: Taux de solution de vols quali- fiés / Taux par 100,000 habitants de vols qualifiés ...	149
2. Evolution du rapport: Taux de solution de vols à main armée / Taux par 100,000 habitants de vols à main armée	155
3. Evolution du rapport: Taux de personnes accusées / Taux de vol qualifié, par 100,000 habitants	162
4. Evolution du rapport: Taux de personnes accusées / Taux de vol à main armée, par 100,000 habitants	175
Discussion générale et conclusion	183
Références	194

Introduction

Au cours des vingt dernières années, nous avons assisté à une hausse inquiétante de la criminalité et plus spécifiquement de la criminalité de violence. Depuis la deuxième guerre mondiale, le taux par habitant des crimes de violence tels que meurtre, viol et vol qualifié, a plus que doublé. Parallèlement, les budgets consacrés par les gouvernements à la justice pénale et plus particulièrement à la police ont augmenté plus rapidement, proportionnellement à d'autres secteurs sous contrôle gouvernemental.

Les services de police se trouvant submergés dans leurs fonctions de détection et d'appréhension des criminels, réclament un accroissement des coûts et des effectifs. Or malgré les moyens mis à la disposition de la police, le taux de criminalité continue à grimper. Devant une telle situation, la question d'efficacité de la police préoccupe aussi bien les hommes publics que les citoyens ordinaires.

Beaucoup de gens, considérant que la police a failli à sa mission, mettent en question non seulement son efficacité mais aussi sa raison d'être en tant qu'institution dont la mission première est de protéger les citoyens.

Dans la présente recherche, nous essayons de dégager, dans la limite du possible, l'efficacité du contrôle de la police face à

l'une des composantes et sous-composantes de la criminalité de violence, à savoir, le vol qualifié et le vol à main armée. Il s'agit d'une étude descriptive et comparative basée sur des données statistiques disponibles se référant d'un côté à la criminalité (vol qualifié et vol à main armée) et de l'autre côté au contrôle de la police (taux de solution, nombre de personnes accusées), quant à ces formes de criminalité de violence.

Quatre provinces (Québec, Ontario, Alberta et Colombie-Britannique) et cinq zones métropolitaines (Montréal, Toronto, Vancouver, Calgary et Edmonton) font l'objet de cette analyse et ce pour une période de dix-neuf années.

Le premier chapitre de cette étude est consacré à la revue de littérature. Nous y présentons un certain nombre de réflexions théoriques sur l'efficacité policière. Ensuite, nous exposons un inventaire des études entreprises en vue de déterminer l'impact de l'action policière sur la criminalité de violence.

Le deuxième chapitre aura pour objet la description de la recherche. En premier nous définissons l'ensemble des variables choisies pour ensuite décrire les indicateurs composant le contrôle de la criminalité.

Le troisième chapitre sera consacré à la présentation et l'analyse des données recueillies durant la recherche. Nous y présentons donc en premier lieu l'évolution de la criminalité durant les dix-neuf dernières années, soit 1962-1980 pour les vols qualifiés et 1974-1980 pour les vols à main armée.

En deuxième lieu, nous présentons l'évolution de l'action policière d'après les données statistiques recueillies sur le taux de solution et le nombre de personnes accusées pour ces formes de criminalité.

Dans la dernière section, nous tenterons d'évaluer l'action policière entreprise dans les quatre provinces et les cinq zones métropolitaines choisies. L'évaluation sera effectuée par l'étude de la variation du taux de solution et du taux du nombre de personnes accusées par rapport à la variation des taux de criminalité (vol qualifié, vol à main armée).

Chapitre 1

Inventaire bibliographique

Dans ce premier chapitre, nous présenterons les démarches effectuées par divers auteurs en vue de situer, de mesurer et d'évaluer l'action policière face à la criminalité de violence. Pour ce faire, nous commencerons par décrire les fonctions assumées par la police, pour ensuite définir d'une façon claire le concept d'efficacité. Et dans le but de cerner la question de l'efficacité policière, nous présenterons dans un troisième temps une revue des principales études sur le sujet.

A. La police et les fonctions policières

Du point de vue étymologique, le mot police évoque plutôt un concept de protection. Le mot vient du grec "Polis" qui veut dire "Cité" et de son dérivé "Politeia" qui signifie organisation de la cité.

Historiquement, la police est la partie de l'administration de la Justice Pénale qui est immédiatement en contact avec le crime, le criminel et aussi avec le public. Ceci lui confère une importance de premier ordre dans la société. Si nous considérons que le maintien de l'ordre, l'application des lois, la protection de la vie, la protection des conditions de l'exercice des libertés fondamentales, constituent des impératifs indispensables au fonctionnement d'une société en évolution perpétuelle; c'est à la police qu'incombe la lourde tâche d'ange-gardien de ces impératifs. De ce fait même, elle est considérée comme l'organe répressif par excellence de la réaction sociale officielle contre tout

acte allant à l'encontre du bon fonctionnement de la société.

D'une façon générale, le rôle de la police consiste à faire respecter la loi et plus spécialement la loi criminelle (LOHMAN 1970: voir Reiss, 1971).

Les lois formelles deviennent de plus en plus importantes au fur et à mesure que la société devient plus complexe et que le respect des valeurs traditionnelles tend à disparaître. C'est ainsi qu'une des fonctions de la police est de faire respecter les normes légales. Pour Westley "la protection des lois est le travail légal de la police" (1970: 140).

Par ailleurs, "The American Bar Association Advisory Commity" en se prononçant sur les fonctions de la police a conclu que la protection des lois signifie "identifier ceux qui sont coupables ou qui ont commis un crime et subséquemment procéder contre eux (1973: 54).

Le rapport Ouimet (1969) en référant sur les fonctions policières au Canada, proposa que la police devrait inclure parmi ses fonctions:

1. la prévention de la criminalité,
2. la détection et l'appréhension des criminels,

3. le maintien de l'ordre dans la communauté,
4. et le contrôle du trafic routier.

D'après Reiss (1971), la police procède de trois façons dans ses efforts pour identifier les criminels:

1. A la suite d'informations rapportées par les citoyens ce qu'on appelle la mobilisation réactive (reactive mobilization); selon Reiss, 87% de toutes les mobilisations de la police seraient "réactives".
2. La mobilisation "proactive" où cette fois c'est la police elle-même qui découvre un crime éventuel ou déjà perpétré.
3. La police peut encore identifier les criminels après de longues enquêtes.

Contrairement à ce que pensent les gens, la police aux Etats-Unis et au Canada, ne consacre que 20% de son temps à la lutte contre le crime. Le reste du temps est consacré aux services d'assistance ou service à la communauté.

German (1962) en se référant aux fonctions de la police touchant directement la criminalité, affirme que la police a essentiellement deux objectifs à long terme:

1. La prévention de la criminalité et la sauvegarde de la paix (ceci concerne la sécurité de la communauté);
2. La protection de la vie et de la propriété ainsi que la liberté individuelle (ceci se réfère à la sécurité individuelle).

Or "le Task Force Report, The Police" (1967: 47) annonce que "even under the most favorable circumstances the ability of the police to act against crime is limited. The police did not create and cannot resolve the social conditions that stimulate crime. They did not start and cannot stop the convulsive social changes that are taking place in America. They do not enact the laws that they are required to enforce, nor do they dispose of the criminals they arrest."

Elliott et Sardino (1971), considèrent que la police a toujours accompli ses fonctions touchant le contrôle de la criminalité, en se basant sur deux objectifs à long terme:

- a) Eliminer, ou substantiellement réduire la criminalité, et
- b) Appréhender les criminels.

Toujours d'après les mêmes auteurs, la police peut prévenir la criminalité en étant physiquement présente sur la scène du crime et en encourageant les citoyens à se protéger eux-mêmes et leur propriété.

Cependant, plusieurs régions de la ville ne lui sont pas accessibles et elle ne peut obliger les citoyens à prendre des mesures protectrices. Pour cela, la prévention de la criminalité ne peut pas être considérée comme un objectif réaliste puisqu'on n'accorde pas à la police l'autorité nécessaire pour l'accomplir (Elliot-Sardino, 1971: 3).

Le deuxième objectif opérationnel, l'arrestation de tous les criminels, est exercée avec plus de réalisme. Car, tout en considérant certaines limitations légales, aucun élément de la société ne peut interférer dans l'effort de la police pour réaliser cet objectif, et, le degré de sa réalisation dépend uniquement d'elle.

B. L'Efficacité policière en fonction du contrôle de la criminalité

Tout organisme à but lucratif ainsi que chaque entreprise désire évaluer sa performance en vue de mesurer le succès de ses opérations. Généralement, tous ces organismes qui fonctionnent sur la base du profit ont à leur disposition toute une série de techniques sophistiquées qui peuvent exprimer quantitativement le degré de leur succès ou de leur échec.

Or, ce n'est pas le cas des organismes qui se trouvent au service public, comme la police. Bien qu'elle soit considérée indispensable pour le fonctionnement normal de la société, on se pose souvent

la question sur son efficacité et sa rentabilité.

Pour mesurer les résultats des efforts effectués par la police pour contrôler la criminalité, les auteurs utilisent souvent des concepts empruntés aux économistes, tels que: performance, efficacité, efficience, productivité, rendement et autres.

Selon Etzioni (1964), Schaemman (1972), Ostrom (1973), Hatry (1975): voir Skogan (1976), l'efficacité est un concept par lequel les divers organismes indiquent leur habileté à résoudre les problèmes sérieux. L'efficacité est élevée quand les efforts, fournis par les organismes, arrivent à atteindre leurs objectifs opérationnels.

En ce qui concerne la police, Needle et al. (1978), se réfèrent à la performance policière en la définissant comme "un concept générique qui recouvre une gamme étendue de considérations vis-à-vis desquelles la police peut être tenue responsable" p. 41. Parmi ces considérations, on trouve entre autres:

1. Le degré de réalisation des objectifs des services de police:

Ce qui veut dire que la police se voit dans l'obligation de réaliser au maximum tous les objectifs assignés. Ainsi les policiers doivent augmenter au maximum et simultanément, le degré de prévention de la criminalité, l'arrestation des délinquants, les services au public

tout en répondant à plusieurs autres objectifs envers lesquels ils se sont engagés (p. 41).

2. Les coûts de réalisation des objectifs:

La police doit faire tout son possible pour minimiser les coûts de leur réalisation. Par exemple, elle doit réduire au minimum le coût unitaire d'affaires classées, ou le coût de prévention des vols qualifiés dans les divers établissements.

Selon Needle (1978), la meilleure situation est "la maximisation de la réalisation de tous les objectifs et en même temps la minimisation de tous les coûts". (p. 41). Le degré de réalisation des objectifs est appelé efficacité tandis que le coût de réalisation est appelé productivité. "Efficacité et productivité n'ont trait qu'aux objectifs et aux fins que les services de police s'évertuent à atteindre" (Needle, 1978: 46).

Dans le cadre du Projet National d'élaboration de mesures de la performance des programmes de police (MPPP), "l'Américan Justice Institute" a élaboré un modèle de structure des objectifs de police. Il présente 46 objectifs répartis en cinq secteurs:

1. Prévention de la criminalité
2. Contrôle de la criminalité

3. Résolution des conflits
4. Services généraux
5. Administration policière (Needle et O'Neil, 1978: 48)

En ce qui concerne le contrôle de la criminalité, l'objectif fondamental que la police doit viser à accomplir, est cité comme suit: "Maximiser les connaissances que la police a des crimes et des affaires criminelles classées avec succès; maximiser le respect des garanties constitutionnelles; présenter tous les faits qui sont pertinents au processus judiciaire et y participer comme requis; recouvrer et retourner à la propriétaire les biens volés et les biens reliés à des activités criminelles". (Needle et O'Neil, 1978: 74)

Duffee et al. (1978: voir Needle et O'Neil, 1978: 74) soulignent qu'il y a un accord général sur le fait que les concepts de productivité qu'on utilise dans divers secteurs de la communauté ne sont pas applicables pour l'évaluation du travail de la police, c'est la même situation qui prévaut dans d'autres services gouvernementaux.

Ceci est dû au fait qu'il y a une grande difficulté, non seulement à énumérer les objectifs désirables, mais aussi à mesurer le degré de la réalisation de ces objectifs. Dans le domaine qui nous concerne, l'efficacité de la police est généralement mesurée dans le cadre du contrôle de la criminalité, lequel soulève de sérieux problèmes étant donné que la majorité du temps policier ainsi que des ressources sont dépensés

au service de la communauté ou à d'autres fonctions (voir Griffith et al. 1980).

L'indicateur classique pour mesurer l'efficacité de la performance policière est le taux de solution. Il s'agit de la proportion des crimes connus par la police, lesquels ont été solutionnés, soit par l'inculpation du suspect, soit par l'arrestation ou par d'autres moyens.

Selon Bloom et Carroll (1967) certaines évaluations du travail policier, telles que les taux de solution des crimes peuvent être considérées comme objectives car elles se font à l'aide des statistiques disponibles, bien qu'on puisse mettre en question leur validité.

(p. 610)

Conklin (1972: 133) souligne que:

"The clearance rate is a measure of effectiveness used to evaluate the efficiency with which the police are operating. Since the index is calculated by the police, they are in effect producing the measure of their own success. Clearance rates can be manipulated to some extent, and this reason, the conviction rate might prove a better measure of police effectiveness. However, such a measure might also reflect changes in court activity or changes in what is considered sufficient evidence to convict a defendant".

Griffith et al. (1978) en se référant à la même question soulignent qu'un grand nombre de problèmes peuvent se présenter du fait

de l'utilisation du taux de solution comme mesure d'efficacité policière. Si on considère que la police est avant tout réactive, il est évident que le taux de solution va dépendre du désir du public de rapporter les crimes. Il est admis que la collaboration du public est prérequis pour l'action policière et la solution des crimes.

Par ailleurs, le degré avec lequel les crimes sont solutionnés varie d'après le type et la gravité de l'acte. A peu près toutes les catégories de crimes ont un taux de solution inférieur à 50%, mais certaines catégories ont un taux de solution plus élevé que d'autres. Par exemple, le vol par effraction tend à avoir un taux de solution faible, tandis que celui de l'homicide est plus élevé.

D'autre part, le nombre des effectifs d'un département de police peut aussi influencer le nombre de crimes solutionnés par ce dernier.

Un autre facteur qui semble influencer le nombre de crimes solutionnés est la grande variété des juridictions policières, de même que les processus utilisés par la police pour enregistrer les crimes.

Selon Nagin (1978), le taux de criminalité, le taux de solution et le rapport des arrestations par rapport aux crimes commis, sont tous établis à partir de la même source, i.e., les enregistrements statistiques de la police.

"Different practices, either across jurisdiction or overtime in a given jurisdiction, in the recording of reported offenses, in the recording of arrests, and in clearing crimes represent an important source of distortion in the data ... because high clearance rates (and arrest per crime) and low crime rates are often regarded as indicators of an effective police force, some departments will manipulate these statistics and this will further distort their association". (p. 113)

L'auteur ajoute que la police peut encore présenter un taux de solution élevé après avoir persuadé les suspects appréhendés d'admettre d'autres crimes qui jusqu'alors n'ont pas été résolus.

De la même façon, la police en exerçant son pouvoir discrétionnaire, peut faire augmenter le nombre des arrestations.

Le résultat de toutes ces manipulations est que "in some jurisdictions clearance rates and arrests per crime will be inflated and recorded crime rate deflated. (p. 114)

Skogan (1976) en parlant de l'efficacité policière, se réfère aux efforts des agents de police contre la criminalité, ainsi qu'aux

effets qu'ils produisent. En effet, il a essayé de mesurer l'efficacité de la police suivant son habileté de convertir les efforts en effets. Dans son analyse, Skogan a utilisé huit indicateurs officiels au niveau des efforts: le nombre de meurtres - vols qualifiés - assaults - viols - vols par effraction - vols simples et vols d'autos ainsi que l'ensemble de ces crimes.

Il a rassemblé des données pour 386 villes américaines ayant une population de plus de 50,000 habitants pour l'année 1970. L'effet a été mesuré par les arrestations dans chacune des catégories.

En plus, il a utilisé comme indicateurs de l'activité organisationnelle des différents départements, aussi bien les effectifs policiers que les effectifs civils. Pour décrire la productivité relative des départements, il a construit un coefficient d'efficacité d'après le coefficient inconnu de régression, lequel est obtenu directement par l'équation linéaire suivante:

$$Y = a + bx$$

La variable indépendante "x" est la quantité de l'effort, la variable "Y" est le niveau de l'effet et l'estimé "b" est la proportion traduite en arrestation ou le coefficient d'efficacité. (p. 281)

Il ressort de son analyse que: l'efficacité policière est plus grande pour les crimes contre la personne que pour les crimes contre la propriété.

Conklin (1972), dans le but d'explorer la façon avec laquelle les suspects de vols qualifiés sont arrêtés et accusés, a étudié les procédures utilisées dans le département de police de Boston pour la période de 1964 et 1968.

On avait enregistré parmi les plaintes reçues par le département, 344 vols qualifiés. Or 1/5 de ces plaintes concernaient d'autres délits que les vols qualifiés. En cherchant les moyens par lesquels les policiers ont solutionné les vols qualifiés, il a trouvé qu'à peu près 1/3 de ces vols solutionnés ne produisaient pas d'arrestations additionnelles mais simplement liaient les suspects aux crimes non solutionnés.

Il a aussi constaté que la façon la plus commune pour effectuer les arrestations était d'arrêter le suspect près ou aux environs de la place où le crime a été commis. Ceci représentait à peu près 2/5 de tous les vols qualifiés solutionnés.

L'identification des suspects par les victimes par l'entremise des photos montrées par la police représentait 1/5 des cas solutionnés. L'auteur ajoute qu'une telle méthode peut devenir plus efficace avec un système qui enregistre les données décrivant des criminels connus

pour avoir commis un vol qualifié, puis sélectionne ces renseignements afin de les montrer aux victimes qui donnent la description la plus convenable du suspect (p. 150).

L'auteur signale encore que l'enquête menée par les détectives produit rarement une arrestation. Une telle constatation ne concerne pas les vols qualifiés commis dans les endroits commerciaux.

Feeney et Werr (1975) ont étudié les "patterns" de vols qualifiés à Oakland, Californie durant une période de trois ans. L'étude a mené aux constatations suivantes:

- Il y a une grande variété des vols qualifiés à l'intérieur de la ville de Oakland.
- Durant la période de 3 ans le taux des vols qualifiés à Oakland était le plus élevé aux Etats-Unis.
- La plupart des arrestations pour vol qualifié résultaient d'une action immédiate des citoyens et de la police.
- Les enquêtes des détectives n'apparaissent pas jouer un rôle important dans le processus d'appréhension.
- Les décisions de la Cour supérieure contribuent peu ou pas du tout à l'augmentation des vols qualifiés.
- En outre, les voleurs sans arme infligent plus souvent des blessures aux victimes; 66%, comparativement à 17% pour ceux qui portent une arme.

- A peu près 30% de tous les suspects capturés pour vols qualifiés ont été libérés sans qu'une accusation soit portée contre eux et 20% des adultes accusés n'ont pas été condamnés, ce qui fait un total de plus de 40% de non condamnés (p. 105).
- Plus de la moitié des voleurs ont rapporté qu'ils n'avaient pas planifié du tout leur action et presque 2/3 n'avaient pas pensé qu'ils pourraient être appréhendés.
- Presque 3/4 des voleurs interviewés avaient commis l'acte dans leur propre ville.
- Parmi les voleurs à main armée, 40% ne l'avaient pas chargée ou avait simulé qu'ils en avaient une.
- Quant aux adolescents, ils portaient rarement une arme; mais si c'était le cas, elle était chargée.
- La moitié des suspects pour vols qualifiés ont été arrêtés, soit sur place, soit aux environs immédiats.

C. Efficacité vis-à-vis de la criminalité de violence (inventaire)

D'après nos lectures nous avons constaté que les études entreprises en vue de déterminer l'impact de l'action policière sur la criminalité de violence ont été inspirées par l'un des deux types de modèles suivants:

1. Les modèles de simultanéité défendus par les économistes cherchent à identifier les déterminants de la criminalité.
2. Les modèles de dissuasion tentent d'évaluer les effets des sanctions imposées par les diverses instances de la justice criminelle, ainsi que de leurs influences sur la criminalité.

1. Etudes basées sur les modèles de simultanéité

D'après Blumstein et al. (1978), les défenseurs du modèle de simultanéité considèrent que les ressources de la police jouent un rôle important si on veut déterminer l'efficacité de l'action policière. Ils postulent par ailleurs, que le risque qu'un malfaiteur soit appréhendé est positivement relié aux ressources de la police. Ainsi, une augmentation au niveau de ressources devrait aussi augmenter le risque encouru par les criminels à être appréhendés, parce qu'alors la police aura la possibilité de consacrer plus d'efforts à la solution d'actes criminels.

De plus, en tenant les ressources policières constantes, une augmentation de la criminalité devrait diminuer la capacité de la police à solutionner les crimes commis et par conséquent le risque d'appréhension sera diminué. Le modèle assume en plus que les ressources assignées au système de la justice criminelle en général et à la police en particulier, devraient être positivement affectées par le taux de criminalité.

Avio et Clark (1974: voir Nagin D. 1978), à partir de données statistiques de différentes provinces canadiennes pour la période 1970-1972, ont construit un modèle dans lequel, le taux de criminalité, le taux de solution et les dépenses de la police per capita sont reliés simultanément. Le modèle a été utilisé pour les vols qualifiés, les vols par effraction, des vols et les fraudes. Pour chaque catégorie de crimes, ils ont trouvé une relation négative et généralement significative entre le taux de solution et le taux de criminalité.

Phillips et Votey (1972: voir Nagin D. (1978), ont utilisé les données statistiques des crimes-indice pour la période 1953-1968. Ils ont également établi un modèle selon lequel le taux de solution et le taux de criminalité sont déterminés simultanément:

Eux aussi ont trouvé une relation négative significative entre le taux de solution et le taux de criminalité.

Pour Wellford (1974), le niveau de criminalité peut être considéré comme étant fonction de trois caractéristiques de la société:

1. La disposition criminelle de sa population (i.e. la probabilité qu'un membre commette un crime).
2. Les caractéristiques démographiques et sociales susceptibles de modifier le penchant criminel de ses membres (ex. composition d'âge, chômage ...)

3. La structure du contrôle social au niveau des efforts employés en vue de combattre et contrôler la criminalité.

L'auteur s'employa à vérifier la relation entre les changements produits aux divers niveaux de criminalité (aussi bien à la criminalité en général qu'aux crimes-indice) et les changements des diverses variables socio-démographiques et celles du contrôle social.

De plus, il analyse l'impact de l'effort de la police, mesuré par le taux de solution, sur le taux de criminalité pour la période 1960-1971. Dans ce but, il a construit un modèle selon lequel les variables utilisées sont considérées avoir une influence directe sur la criminalité.

VARIABLES

Penchant au crime	}	NIVEAU DE CRIMINALITE
Caractéristiques sociales		
Caractéristiques démographiques		
Caractéristiques du contrôle social (p. 197)		

Les variables utilisées pour expliquer le niveau de criminalité sont considérées être inter-reliées. Il donna comme exemple qu'une population très jeune, aura un taux élevé de chômage, moins de revenu et par conséquent moins de facilité pour contrôler la criminalité.

Pour matérialiser son modèle, Wellford (1974) a sélectionné 21 centres urbains américains dont il a analysé le nombre des délits enregistré pour chaque crime-indice, pour l'ensemble des crimes de violence et des crimes contre la propriété, et enfin pour le total de criminalité. Toutes ces variables représentaient les variables dépendantes de son analyse.

Les variables du contrôle de criminalité utilisées furent le nombre et le taux d'encadrement policier, le taux du personnel civil, le budget per capita de la police ainsi que le budget de la police par rapport au budget de la ville. Les variables démographiques furent: la population totale, la population des 15 à 19 ans et la taille de la population noire.

Les données furent analysées par des corrélations multiples et des techniques de régression. Il a trouvé que pour 1960, les variables socio-économiques comptaient pour 59% de la variation du taux de criminalité et les variables du contrôle social pour 6% de la variation.

Pour 1970, les variables socio-économiques comptent pour 55% de la variation du taux de criminalité et les variables du contrôle social pour 8% (p. 200). L'analyse du taux de solution et de caractéristiques de la police a montré une association faible entre le taux de criminalité et les caractéristiques de la police. Par ailleurs, l'analyse a montré une relation faible ou insignifiante entre d'une part le taux de solution

et les autres caractéristiques de la police et d'autre part le taux de criminalité. L'auteur a conclu que:

"Our data clearly indicate that the current range of police budget and personnel does not account for much variation in crimes rates or clearance rates. Crime rates are largely a function of demographic and social characteristics and the clearance of index crimes is largely a function of the nature of the crime". (p. 209)

Terrence (1974) tenta de vérifier la possibilité d'une relation entre les changements qui peuvent se produire dans les incidents criminels durant une certaine période donnée et les changements subséquents dans les dépenses de la police.

Dans ce but, l'auteur a considéré 155 villes américaines ayant une population plus grande que 100,000 habitants en 1968. Son étude couvre la période 1950 à 1968. Pour situer les changements apparaissant au niveau de la criminalité, il a analysé les données statistiques des crimes suivants: meurtres, homicides involontaires, vols qualifiés, assauts graves, vols par effraction, vols simples et vols d'autos. Pour fin d'analyse, il a divisé les sept crimes en trois catégories:

"MURDER" - "PERSONAL" ET "COMPOSIT".

Les dépenses de la police qui y sont considérées couvraient une gamme de fonctions policières notamment la patrouille policière et les

communications, la prévention du crime, l'accompagnement d'un prévenu, la sécurité routière, l'inspection des véhicules, etc...

Les changements au niveau de la criminalité ont été calculés de trois façons:

- a) Une période de 16 ans avec une périodicité d'une année (de 1950-1951 jusqu'à 1965-1966);
- b) Une période de 15 ans avec une périodicité de deux ans (de 1950-1952 jusqu'à 1964-1966);
- c) Une période de 13 ans avec une périodicité de trois ans (de 1950-1953 jusqu'à 1963-1966).

Pour fin de comparaison toutes les dépenses ont été exprimées en dollars per capita. Une période de 16 ans avec une périodicité d'une année (de 1952-1953 jusqu'à 1967-1968).

Les résultats ont montré que les changements apparus au niveau de la criminalité expliquent moins de 3% de la variation des dépenses de la protection policière. Ce qui démontre très peu d'influence du taux de criminalité sur les dépenses de la police.

Parallèlement, Swimmer (1974) pour mesurer l'impact des efforts de la police sur le taux de criminalité développa un modèle permettant de vérifier la relation entre la police et la criminalité et vice-versa.

Cette étude porta sur 119 villes américaines de plus de cent mille habitants (100,000 h.).

L'auteur postule que: l'augmentation des dépenses policières per capita est associée à une probabilité d'arrestation plus grande et par conséquent un taux de criminalité moins fort.

Simultanément, un taux de criminalité élevé amène une demande plus forte de la part du public pour être protégé. Cette protection exige plus d'effectifs policiers. Conformément à ces postulats, son modèle sera composé de deux équations empruntées de la science économique, l'offre de la criminalité et la demande pour la police. Pour l'équation se référant à "l'offre de la criminalité", le taux de criminalité dépend des ressources policières per capita, les sentences attendues, le revenu moyen, le taux d'adolescents à l'école, le pourcentage des non-blancs, la distribution du revenu ainsi que de la population.

L'équation de la demande pour la police admet l'hypothèse que les ressources de la police, "per capita" dépendent du taux de criminalité, du revenu moyen, des taxes de la propriété per capita et de variables démographiques.

Il a estimé l'offre de criminalité d'après les données statistiques couvrant l'année 1961: meurtre - viol - assaut grave - vol qualifié - vol par effraction - vol simple - et vol d'auto. Swimmer

(1974) souligne que l'équation se référant à l'offre de chaque crime est dépendante des autres crimes tandis que la demande pour la police dépend de l'ensemble des crimes.

Pour vérifier la double relation entre la police et la criminalité, il a utilisé dans un premier temps, des techniques ordinaires de régression et des moindres carrés mais il a constaté que ces techniques n'arrivaient pas à dégager la double relation.

Dans un deuxième temps, il a alors utilisé des estimations en deux étapes des moindres carrés ("two stage least squares estimation techniques"). L'équation en deux étapes de l'offre de criminalité a montré qu'en tenant constantes de nombreuses variables économiques, l'augmentation des ressources policières per capita, dans les villes, est significativement reliée à la réduction du taux de criminalité de violence ainsi que des crimes contre la propriété. Par ailleurs, l'équation à deux étapes pour la demande de police a montré que les ressources de la police per capita augmentent quand les crimes violents et les crimes contre la propriété augmentent.

De son côté Chapman (1976), en s'inspirant du modèle de simultanéité, postule une interdépendance entre la causalité de la criminalité, le rendement (output) de la police ainsi que la demande formulée pour avoir la protection policière. Son modèle, sous forme de trois équations simultanées, considère trois variables dépendantes: le taux de criminalité, le taux d'arrestation et les effectifs policiers per capita.

Ces variables sont considérées être intimement liées, l'une influençant l'autre.

En considérant l'environnement, les conditions du service de police et les conditions socio-économiques comme variables indépendantes, il tenta de décrire plus précisément la relation entre la police et la criminalité.

Pour l'estimation des équations, il a analysé les données statistiques de 147 villes de Californie ayant une population entre 20,000 et 100,000 habitants en 1960. 1960 et 1970 furent les années estimées, tandis que la technique utilisée était le coefficient de moindre carré.

D'une façon générale, l'étude a dindiqué que les variables économiques et d'environnement jouent un rôle important dans l'explication de la criminalité. En ce qui concerne les crimes contre la propriété, il est possible de diminuer le taux de criminalité à l'aide des efforts intensifs de la part de la police pour arrêter les suspects. L'analyse a montré aussi que des relations communautaires faibles peuvent nuire à l'efficacité (output) de la police.

Il semble que les crimes contre la propriété influencent grandement la demande de la protection policière.

Loftin et Dowan (1982) ont voulu vérifier l'hypothèse émise par les économistes, à savoir: le niveau des ressources publiques consacrées à la police sera directement proportionnel au niveau de la criminalité tandis que le niveau de la criminalité sera inversement proportionnel au niveau des ressources allouées à la police.

Pour vérifier leur hypothèse, ils ont analysé la relation qui existe entre le nombre de crimes rapportés et le nombre des effectifs policiers par 100,000 habitants à Détroit. Leur analyse fut basée sur les séries annuelles du taux d'encadrement policier par 100,000 habitants et des taux par 100,000 habitants des vols par effraction, vols qualifiés, vols simples, homicides, assauts et vols d'autos. Les données couvraient la période 1926-1977. Ils ont en outre exploré séparément la relation entre les effectifs policiers et les deux formes de criminalité, à savoir: les crimes contre la propriété (vols simples - vols par effraction et vols d'autos) et les crimes de violence (homicide - assaut et vol qualifié).

Pour identifier la relation de causalité entre ces deux séries de données, ils ont calculé la fonction de corrélations transversales (CCF: Cross Correlation Function), fonction semblable à la corrélation de Pearson.

Les résultats ont montré qu'il n'y a pas de relation entre le taux de criminalité et la force de police à Détroit, de même qu'entre

crimes de violence et crimes contre la propriété. En plus, ils considèrent que le modèle économique est trop limité et insuffisant pour justifier une relation entre la criminalité et la police.

En résumé, rappelons que les études d'Avio et Clark (1974); Phillips et Votey (1972) ont montré une relation négative et généralement significative entre taux de solution et taux de criminalité. De son côté, Wellford (1974) a trouvé une relation faible entre taux de criminalité et les efforts de la police (mesurés par le taux de solution).

Loftin et Dowan (1982), en analysant la relation entre le nombre de crimes rapportés et le nombre des effectifs policiers par 100,000 habitants, ont abouti à la conclusion qu'il n'y a pas de relation entre le taux de criminalité et la force de police à Détroit.

En ce qui concerne l'efficacité policière, Skogan (1976) a constaté qu'elle est plus grande pour les crimes contre la personne que pour les crimes contre la propriété. Toutefois, l'étude de Chapman (1976) a indiqué que les variables économiques et d'environnement jouent un rôle important dans l'explication de la criminalité. De plus, son analyse a montré que les relations communautaires faibles peuvent nuire à l'efficacité de la police.

Finalement, Suimmer (1974) a montré qu'en tenant constantes de nombreuses variables économiques, l'augmentation des ressources policières

per capita, dans les villes, est significativement reliée à la réduction du taux de criminalité de violence ainsi que des crimes contre la propriété.

2. Etudes basées sur les modèles de dissuasion

Selon Blumstein et al. (1978), les théories de dissuasion sont basées sur la prémisse que les sanctions sont des mobiles négatifs et que leur imposition sur les criminels appréhendés servent à décourager d'autres à s'engager dans la carrière criminelle. Ainsi, toutes les théories de dissuasion prévoient une relation négative entre taux de criminalité et les différents niveaux de sanctions. Les niveaux de sanctions sont mesurés, soit par la sévérité de sanction, soit par le risque encouru par la personne qui s'engage dans la carrière criminelle ou les deux ensembles.

Tandis que d'après Tittle et Rowe (1974), parmi les variables affectant le degré de dissuasion, la plus importante paraît être la certitude avec laquelle les sanctions sont imposées. Plusieurs études ont suggéré que la possibilité d'être puni pour la non-conformité est la clé déterminante du comportement (Chirios et Waldo, 1970; Clark, 1969; Jensen, 1969; Logan, 1971, 72; Ross et al., 1970; Tille, 1969; Tittle et Rowe, 1974; Waldo et Chirios, 1972: voir Tittle et Rowe, 1974: 456).

Tittle (1969: voir Tittle et Rowe, 1974: 456) a suggéré que la probabilité de la punition doit atteindre un niveau critique avant qu'un effet de dissuasion soit possible. Tittle et Rowe (1974) ont tenté d'identifier le point critique (tip point) au niveau duquel la certitude de punition est associée à une diminution du taux de criminalité.

Dans ce but, ils ont analysé la relation entre la probabilité d'arrestation et le taux de criminalité dans les villes et comtés de Floride pour l'année 1971. Ils ont également vérifié la validité de cette relation en introduisant dans leur analyse un certain nombre de variables socio-économiques et démographiques.

La première démarche de leur analyse était de construire un diagramme de dispersions en localisant chaque ville et comté à l'intersection de "certainty - felony rates coordinates" (Bailey, 1976: 145).

La relation entre les arrestations et le taux de criminalité a été calculée d'après la technique de corrélations partielles. Les données ont présenté une relation non-linéaire avec un point critique où on atteint un niveau de 30% du taux de solution.

Pour les villes avec une population de 2,500 habitants et plus, l'association était $r = -.19$ ($P < .05$) et pour les comtés, $r = -.65$ ($P < .05$).

Pour les villes avec un taux de solution d'à peu près 30%, la corrélation était $r = -.48$, tandis que pour celles qui ont un taux de solution inférieur, la corrélation était de $r = -.19$.

Pour les comtés, les coefficients respectifs étaient $r = -.58$ et $r = -.13$.

Ces données sont restées inchangées quand les auteurs ont introduit un certain nombre de facteurs socio-économiques et démographiques comme variables de contrôle.

Selon les auteurs, les résultats de leur analyse indiquent que "there is a critical level (30%) that certainly must reach before there is a noticeable change in volume of crime". En plus, ils ont trouvé que plus le statut socio-économique est élevé, plus faible est la certitude d'arrestation et plus élevé est le taux de criminalité. Par contre, ils ajoutent que, de façon générale, plus le statut économique est faible, plus le taux de criminalité est élevé, abstraction faite de la certitude d'arrestation.

Bailey (1976) a critiqué l'analyse de Tittle et Rowe (1974) en disant que leur analyse "neither permits a clear understanding of the effect of arrest on different felonies, nor the level of clearance required to reduce rates for difference crimes" (p. 146).

Bailey a entrepris le même genre d'analyse. Comme Tittle et Rowe (1974), il a examiné la relation entre le taux de criminalité et le taux d'arrestation pour la criminalité en général (Total felony arrest rates) pour les comtés et villes de Floride mais pour l'année 1972. En plus, il a considéré chaque délit - assaut - vol par effraction - vol simple - vol d'auto en vue d'analyser les effets dissuasifs des arrestations pour chaque crime et le niveau des arrestations exigé pour réduire le taux de chaque délit.

Finalement, Bailey (1976) a fait introduire une mesure de la force policière (nombre des policiers/1,000 h.) comme une variable contrôle en vue d'analyser la relation entre le taux de certitude d'être appréhender et le taux des délits commis (certainty - offense rate relationship). Ceci permet de détecter une erreur (spuriousness) possible dans les résultats du taux d'arrestation et du taux de criminalité.

Bailey justifie l'utilité de cette mesure en disant que:

"while for both high and low police per capita communities the arrest clearance rate - offense rate relationship may be in the hypothesized negative direction, the level of police manpower may tend to distort this relationship and drive the certainty - rate correlation in a positive direction" (p. 147).

Comme mesure de la certitude d'arrestation, il a utilisé le rapport:

Nombre d'arrestations rapportées pour chaque délit
Nombre de délits correspondants rapportés par la police

"This procedure resulted in a certainty value for each unit (city, county), for each offense, ranging from 0.0 to unity (1.00). A value of 0.0 would indicate that there were no arrest for the offense in question while a value of 1.00 would indicate an equal number of offenses and arrests" (p. 147).

Son analyse a été effectuée en trois étapes:

1. Les villes et comtés étaient divisées en quatre groupes suivant le pourcentage d'arrestation par rapport au nombre total de crimes, et ce pour chaque délit. Un premier groupe réunit les villes et comtés qui ont un pourcentage situé entre 0 et 25%, un second groupe pour ceux qui ont un pourcentage entre 26 et 50%, et ainsi de suite.
2. Pour déterminer le point critique (tipping point) des arrestations exigées pour réduire le taux de chaque délit et pour tester si le niveau de 30% proposé par Tittle et Rowe (1974) s'applique à chacun d'eux, il a procédé de la même façon que précédemment excepté pour le nombre de groupe qu'il a élevé à dix (0-10%, 10.1-20%, 20.1-30%... 80.1-90% et 90.1-100%) dont il a calculé les corrélations.

3. Pour vérifier si la relation entre le taux d'arrestation et le taux de criminalité existe et voir quelle est l'influence de la force policière sur ces variables, Bailey a calculé des corrélations partielles entre les arrestations et le taux de criminalité pour chaque délit en tenant compte de l'encadrement policier par mille habitants.

Ensuite, pour vérifier jusqu'à quel point la relation taux de criminalité - certitude d'appréhension est un modèle statistique artificiel résultant d'une omission à considérer les effectifs de la police comme une troisième variable, il a comparé la corrélation d'ordre zéro et la corrélation partielle entre le taux d'arrestation et le taux de criminalité.

Les résultats obtenus par Bailey (1976) et qui concordent avec ceux de Tittle et Rowe (1974) confirment que la loi, la menace des sanctions légales ne doivent pas être ignorées dans la recherche des causes de la criminalité.

Cependant les données ont indiqué que la menace d'arrestation n'a pas un effet de dissuasion uniforme pour tous les délits. Car pour les homicides, les viols, les vols qualifiés, le niveau des arrestations apparaissent avoir peu d'influence.

Tittle et Rowe (1974) ont soutenu qu'il existe un seuil de certitude de sanction au-dessus duquel les sanctions officielles découragent la criminalité et au-dessous duquel il n'en est rien.

En partant de ce postulat, Brown (1978) a essayé de déterminer s'il s'applique d'une façon générale ou s'il est particulier à certaines conditions ou données.

Avec une analyse de la criminalité et du taux d'arrestation dans les villes et comtés de Californie et une nouvelle analyse des données de la Floride de Tittle et Rowe (1974), Brown (1978), rapporte que le point critique dans la certitude de sanction est présent dans les petites et non dans les grandes villes de la Floride. De plus, l'évidence de l'effet de dissuasion de la certitude est plus forte dans les petites villes et comtés que dans les grandes.

D'après Greenberg et al. (1979), l'impact de la criminalité sur les actions de la police peut apparaître d'au moins de deux façons:

1. Un taux de criminalité élevé peut contribuer à saturer les capacités de la police dans le contrôle à court terme de la criminalité. Ceci peut se traduire par une réduction des probabilités d'arrestation.

2. Un taux de criminalité élevé peut créer une certaine accoutumance envers la criminalité et dès lors contribuer à des punitions moins sévères, ou au contraire, augmenter la peur du public vis-à-vis de la criminalité obligeant ainsi les autorités à infliger des punitions plus sévères ou des mesures de contrôle plus efficace.

Dans le but de vérifier ces postulats, les auteurs ont utilisé le "Multiwave panel models" lequel impose des hypothèses sur l'uniformité des effets plutôt que d'assumer que certains effets ont des valeurs données. Cette méthode permet aux données de jouer un rôle plus grand dans l'analyse et donc semble préférable aux méthodes qui demandent des hypothèses plus sophistiquées.

Ce "panel model" se compose de trois ondes (Waves) et deux variables (voir figure 1).

Le taux de criminalité (c) per capita au temps (t) est supposé dépendre linéairement du taux de criminalité au temps $t - 1$ et du taux de solution d'après les arrestations (A) au temps t et $t - 1$.

De la même façon, le taux de solution au temps t est supposé dépendre linéairement du taux de solution au temps $t - 1$ et du taux de criminalité au temps t et $t - 1$. Ainsi, ce "model" contient deux influences réciproques instantanées et déphasées entre le taux de criminalité et

le taux de solution (p. 845).

La relation entre les variables au temps 1 est prise en considération mais n'est pas soumise aux analyses de causalité.

Un arrangement explicite a été fait pour que des résidus du taux de criminalité et du taux de solution au temps t (U_t et V_t respectivement) soient en corrélation (p. 845).

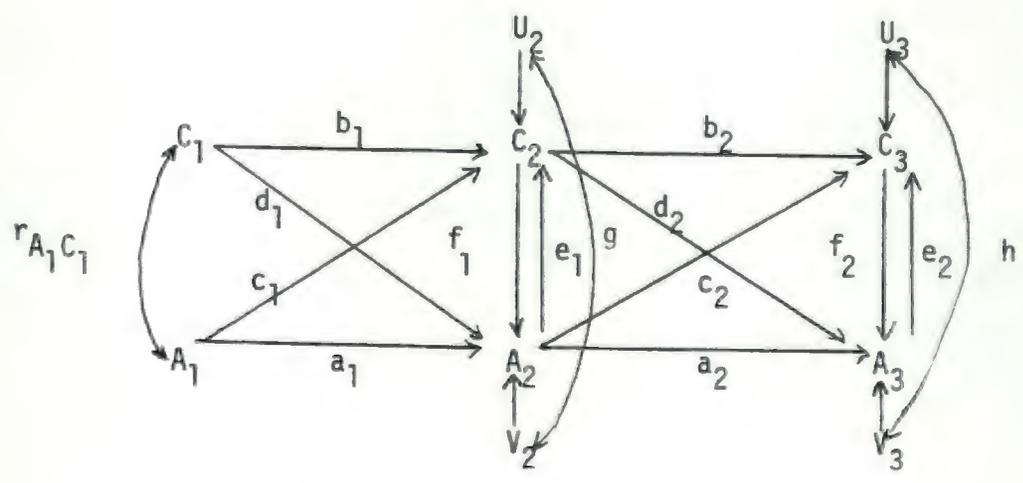


Figure 1. "Panel Model", avec trois vagues et trois variables pour taux de criminalité et taux de solution (voir Greenberg et al. 1979, page 845).

L'analyse a été basée sur le taux des crimes indice rapportés et le taux de solution d'après les arrestations dans 98 villes américaines durant la période 1964-1970.

Les variables utilisées furent le nombre de la population, les crimes connus par la police et le nombre de crimes solutionnés par arrestations d'après le rapport du FBI.

L'estimation du "model" a été faite suivant une périodicité de 1, 2 et 3 ans, d'après la procédure de LISREL III JORESKOG ET SORBOM (1975: voir Greenberg et al., 1979: 847). Celui-ci donne des estimations probabilistes maximales des coefficients de régression.

D'après les auteurs, la validité du "model" sur les données observées est évaluée en comparant la matrice des corrélations observées entre la criminalité et le taux de solution, avec la matrice prévue par le modèle, ceci, en utilisant les estimations paramétriques, générées par la procédure de probabilités maximales. Ils ont trouvé que le taux d'arrestation n'a d'effets mesurables sur le taux de criminalité rapporté. Ils expliquent leurs résultats par les deux causes suivantes: premièrement l'interdépendance des sanctions de la justice criminelle et deuxièmement les criminels éventuels ignorent la probabilité d'être arrêtés après avoir été impliqués dans un acte criminel, et toutes les implications de leurs gestes.

Wilson et Boland (1978), ont tenté d'identifier les effets dissuasifs des arrestations sur la criminalité. Dans ce but, ils ont estimé les effets des pratiques de la police sur le taux de vols qualifiés dans 35 villes américaines.

Selon leur hypothèse, les communautés qui présentent un taux de criminalité élevé, engagent plus de policiers que normalement dans l'espoir qu'une telle démarche amène une augmentation du taux d'arrestation et par conséquent, une diminution de la criminalité. Ils assument que la probabilité d'une arrestation pour un vol qualifié est affectée, entre autres, par les ressources de la police (mesurées par le nombre des unités patrouilles de la police per capita) et le degré d'agressivité de ces unités (mesuré par le nombre des contraventions données par chaque unité de patrouille). Ils ont estimé les effets des stratégies policières sur les arrestations et les effets des arrestations sur la criminalité en utilisant des équations simultanées, à savoir:

- a) Une équation du taux de criminalité qui mesure les effets des arrestations sur le taux de criminalité
- b) Une équation de productivité qui mesure les effets de l'agressivité des patrouilles, les ressources de la police ainsi que le niveau de la criminalité sur le taux d'arrestation
- c) Une équation de déploiement qui explique le nombre des unités de patrouilles par 100,000 habitants
- d) Une équation des ressources qui explique le nombre des employés de la police.

Le modèle utilisé est celui où deux variables X et Y s'influencent mutuellement. Dans un tel cas, il est nécessaire de présenter d'autres hypothèses, dites: "Restrictions d'identification, selon lesquelles certains facteurs additionnels peuvent affecter l'une des variables sans affecter l'autre." Pratiquement, cela signifie qu'un ou plusieurs facteurs peut affecter le taux d'arrestation sans affecter le taux de criminalité.

Ainsi, selon leur hypothèse, la stratégie utilisée par les patrouilles de la police n'est pas dictée uniquement par le taux de criminalité mais aussi par d'autres facteurs additionnels, tels les arrangements politiques à l'intérieur desquels sont prises les décisions de la police.

Les résultats ont montré que le taux des vols qualifiés est en relation négative forte avec le rapport d'arrestations. Par contre, les arrestations sont affectées par les mesures de déploiement et d'autres charges du travail des policiers. Le nombre des patrouilles est affecté par le nombre des officiers, la proportion des voitures avec deux policiers et par le nombre d'habitants.

Cependant, les auteurs ont constaté que le taux des crimes contre la personne détermine les ressources de la police. Les villes qui subissent un taux élevé de crimes contre la personne et qui sont fortement taxées engageront plus d'employés de police proportionnellement à leur population.

Pontell (1978), a émis l'hypothèse que si l'ordre des variables utilisées par les études portées sur les effets dissuasifs des sanctions est renversé, on devrait observer des relations égales ou plus fortes entre la certitude de punition et le taux de criminalité. Suivant son hypothèse, il a présenté un modèle (The system capacity model) dans lequel il explore la relation qui pourrait exister entre le taux de criminalité et les niveaux subséquents des sanctions. Pour fin d'analyse, il a utilisé des données statistiques du FBI pour les années 1971, 1965, 1961, ainsi que "The National Prisonier Statistics" (Federal Bureau of Prison) 1970, 1964, 1960 pour tous les Etats-Unis. Il a considéré les délits suivants: meurtre, vol qualifié, assaut, vol par effraction, vol simple de plus de \$ 50 et vol d'autos.

Comme indicateur de la certitude de punition, il a utilisé le nombre d'admissions dans les prisons de chaque état divisé par le nombre des crimes connus par la police. Afin de tester la validité du "system capacity model", il a utilisé des corrélations partielles transversales décalées (cross - lagged partial correlation technic); cette technique permet de tester simultanément deux hypothèses contradictoires, soient: premièrement que la certitude de punition est antérieure et en corrélation inverse avec le taux de criminalité (le modèle de dissuasion) et deuxièmement que la criminalité est antérieure et en corrélation inverse avec la certitude de punition (The system capacity model) (p. 14-15).

Du fait que les données statistiques concernant les personnes emprisonnées par état, ont été disponibles seulement pour les années

1960, 1964 et 1970, il a analysé des données couvrant des périodes de 4 ans, 6 ans et 10 ans, et ceci pour l'ensemble des états, indifféremment de leur taux de criminalité. Les résultats obtenus ont montré que le taux de criminalité peut influencer la certitude de punition plus fortement que la certitude de punition peut modifier le taux de criminalité. Ils démontrent aussi, que la capacité du système de justice criminelle à administrer des sanctions légales négatives tend à diminuer tandis que le taux de criminalité tend à augmenter.

L'étude de Pontell (1978) a démontré que "The system capacity model" peut être considéré comme une alternative possible de la thèse de dissuasion.

Chilton (1982) pour tester les effets dissuasifs des arrestations, a comparé les tendances du taux de criminalité, du taux d'arrestation et le rapport des arrestations/criminalité, et cela pour 49 villes américaines durant la période 1960-1977. Il a tout d'abord tracé un diagramme de dispersion du rapport arrestations/criminalité par rapport au taux de crime-indice. Il a ensuite calculé le coefficient de corrélation.

Le diagramme représentait un modèle triangulaire similaire à celui rapporté par Brown (1978) pour les villes de Californie en 1972 et par Tittle et Rowe (1974) pour les comtés de Floride en 1972.

Les résultats obtenus par Chilton infirment l'hypothèse de dissuasion mais par contre, ils indiquent que le rapport arrestations/criminalité fluctue selon les années et qu'il est affecté par le fait que les citoyens déclareraient ou non un crime.

Par rapport à notre sujet, lequel porte sur l'efficacité de la police face au vol qualifié et vol à main armée spécifiquement, très peu d'études ont été menées.

En effet, dans l'ensemble les études effectuées à ce jour ont cherché à déterminer soit l'impact de pratiques de la police sur la criminalité de violence en générale, soit les effets de la criminalité sur les pratiques de la justice criminelle. De plus ces recherches semblent avoir comme buts premiers de défendre les convictions personnelles des chercheurs ainsi que leur rattachement aux modèles de simultanéité ou encore à ceux des effets dissuasifs.

Quoiqu'il en soit, la majorité des analyses ayant examiné la relation entre taux de solution et probabilité d'arrestation, ont trouvé une relation négative et souvent significative entre ces deux termes (Swimmer, 1974; Avio et Clark, 1974; Tittle et Rowe, 1974; Wilson et Boland, 1976). De la même façon ils ont démontré une relation négative et significative entre les ressources de la police per capita et le taux de criminalité, exception faite de l'analyse de Loftin et Dowan (1982).

Par ailleurs certaines analyses ont abouti à la conclusion que les disparités spatiales dans le taux de criminalité étaient indépendantes des divergences au niveau du contrôle officiel (Phillis et Votey, 1972; Wellford, 1974).

En ce qui nous concerne, nous n'avons pas l'intention de nous rattacher à quelques modèles que ce soit au cours de notre analyse. Notre but n'est pas de développer un modèle explicatif ou étiologique de la réaction sociale (la police) et de la criminalité de violence (vol qualifié, vol à main armée).

On s'intéressera davantage à décrire et à comparer l'efficacité du contrôle policier entre certaines provinces et zones métropolitaines canadiennes durant les dix-neuf dernières années (1962-1980) pour le vol qualifié, et durant la période 1974-1980 pour le vol à main armée.

Parallèlement nous espérons analyser le phénomène "vol qualifié - vol à main armée" en fonction des divers corps policiers affectés aux provinces et zones métropolitaines choisies.

Chapitre 2

Description de la recherche

La présente étude a pour objectif de décrire et d'évaluer l'efficacité du contrôle de la police vis-à-vis du vol qualifié et du vol à main armée.

Needle et O'Neil (1978) ont défini l'efficacité policière comme étant le degré de réalisation d'un objectif.

Par exemple, lors d'une enquête sur un vol à main armée, l'objectif sera de régler le cas et de classer le dossier. Dans un tel contexte, l'efficacité correspond au règlement du délit.

En ce qui concerne le contrôle du vol qualifié et du vol à main armée, on considère que les objectifs fondamentaux de la police doivent être une connaissance maximale du phénomène et sa résolution avec succès.

Afin d'explorer notre objectif, nous nous proposons d'étudier la période 1962-1980 pour les vols qualifiés, et 1975-1980 pour les vols à main armée dans quelques provinces canadiennes (Québec, Ontario, Alberta et Colombie-Britannique) de même que dans les zones métropolitaines (Communauté Urbaine de Montréal, Toronto, Vancouver, Calgary et Edmonton).

Nous tenterons de répondre aux questions suivantes:

Quand le contrôle de la police sur les vols qualifiés et les vols à main armée a-t-il été le plus efficace? Et ceci, dans quelle province ou dans quelle zone métropolitaine? Comment ce contrôle a-t-il pu être exercé efficacement?

Pour répondre à ces interrogations, nous comptons analyser, à partir des données statistiques existantes, les tendances des variables suivantes:

1. Le nombre réel de vols qualifiés et de vols à main armée.
2. Le nombre réel de vols qualifiés et de vols à main armée solutionnés.
3. Les personnes accusées pour vol qualifié et vol à main armée.
4. Les effectifs de la police.
5. L'évolution de la population dans les provinces et zones métropolitaines choisies.

1. Définition des variables

Pour définir nos variables, nous emprunterons les définitions proposées par Statistique Canada. Ainsi: le nombre réel des vols qualifiés et vols à main armée représente les délits communiqués à la police ou connus d'elle et dont on a soustrait ceux qui n'ont pas été fondés.

Par vol qualifié et vol à main armée solutionné, on entend ceux qui sont:

- a) Classés par mise en accusation: un vol qualifié est classé ainsi lorsqu'au moins une personne a été dénoncée par la police.
- b) Classés sans mise en accusation: un vol qualifié est classé comme tel lorsqu'un inculpé est envoyé dans une institution psychiatrique et qu'il est probable qu'il en sorte; lorsqu'une personne avoue avoir commis un délit et meurt avant d'être inculpé; lorsqu'il y a immunité diplomatique; ou encore lorsqu'un plaignant refuse de poursuivre un délinquant même si les preuves accumulées sont suffisantes.

Par personne accusée, on entend le nombre réel de personnes inculpées par la police pour avoir commis des vols qualifiés et des vols à main armée. Dans le cas où une même personne a commis plusieurs délits, elle est comptée autant de fois qu'elle a commis de crimes.

En ce qui concerne les effectifs de la police, nous avons considéré uniquement le nombre de policiers en uniforme.

2. Identification et source des données recueillies

Pour fin de notre analyse, nous avons recueilli des données statistiques figurant dans les rapports annuels de Statistique Canada et les rapports annuels de la police de la Communauté Urbaine de Montréal.

- En fait, on a eu recours à trois catégories de sources:
- les statistiques de la criminalité,
 - les statistiques de l'administration policière,
 - les statistiques démographiques.

Voici, plus précisément, ce qu'il en est pour chaque catégorie:

2.1. Les statistiques de la criminalité

Les données concernant la criminalité (vol qualifié - vol à main armée) dans les provinces et dans les zones métropolitaines canadiennes proviennent de la publication annuelle de Statistique Canada intitulée: Statistique de la criminalité, catalogue 85-205.

2.2. Les statistiques de l'administration policière

Les statistiques de l'administration policière proviennent également des différents services de police et elles sont généralement compilées par Statistique Canada. Toutefois, nous avons dû recourir aussi à d'autres publications pour la cueillette des données, à savoir:

- Statistique de l'administration policière, publication annuelle de Statistique Canada, catalogue no. 85-204.
- Rapports annuels du Service de Police de Montréal (1962-1971).
- Rapports annuels du Service de Police de la Communauté Urbaine de Montréal (1972-1980).

2.3. Les statistiques démographiques

En ce qui concerne les provinces, les données proviennent de diverses publications de Statistique Canada: Ainsi,

- Les données concernant les années 1962 à 1971 se trouvent dans le catalogue no. 91-512, intitulé "Révision des estimations annuelles de la population selon le sexe et l'âge 1921-1971.
- Les données concernant les années 1972 à 1976 figurent dans le catalogue no. 91-518, intitulé "Population, Révision des estimations annuelles de la population selon le sexe et l'âge 1971-1976.
- Les données concernant les années 1977 à 1980 sont contenues dans le catalogue no. 91-202 en publication depuis 1977, sous le titre "Estimations de la population selon le sexe et l'âge".

Les statistiques de population des zones métropolitaines canadiennes proviennent aussi de différentes sources:

- Ainsi les données pour les années 1962 à 1971 sont les estimations fournies par la police à Statistique Canada et rapportées dans: Fattah, E.A. (1973). Etude de criminologie écologique, la criminalité dans les zones métropolitaines au Canada; Montréal: Université de Montréal.
- Les données concernant la population de la zone métropolitaine de Montréal pour les années 1972 à 1980 proviennent du bureau de la Statistique du Québec et se trouvent dans les rapports annuels de la Communauté Urbaine de Montréal (1972 à 1980).

Les chiffres de population concernant Toronto pour les années 1972 à 1977 et 1979 à 1980 sont disponibles dans les rapports intitulés "Metropolitan Toronto Department Statistical report", publiés annuellement par le Metropolitan Toronto Department.

N'ayant pas trouvé de données pour 1978, nous avons fait nous-mêmes un estimé en nous basant sur 1977 et 1979.

- En ce qui concerne les zones métropolitaines de Vancouver, Edmonton et Calgary les statistiques de population ont été établies de façon semblable dans les trois zones métropolitaines. Cependant, pour les années 1972 et 1973, nous avons fait nous-mêmes les estimés en nous basant sur 1971 et 1974. Pour les années 1974 et 1976, les données proviennent du catalogue no. 85-205, publié chaque année par Statistique Canada.

Pour les années 1977 à 1980, n'ayant pas trouvé de données, nous avons fait nous-mêmes les estimés. Pour cela nous nous sommes basés sur les données publiées par Statistique Canada dans le catalogue no. 85-205, telles que le taux par 100,000 habitants pour certains délits dans ces villes ainsi que le nombre réel d'infractions pour ces mêmes délits.

3. Evaluation des sources

Pour réaliser cette étude, nous nous sommes limités aux données provenant de sources policières parce que d'une part elles étaient les seules données statistiques continues qui étaient disponibles pour la période étudiée (1962-1980), et d'autre part elles sont considérées être les plus proches de la réalité criminelle - Giffen (1965), Sutherland (1966), Normandeau (1966), Elie (1980).

Toutefois, nous sommes sensibles aux problèmes relatifs à la validité et à la fiabilité de ces données. De tels problèmes résultent des multiples façons dont sont rapportés les vols, et ceci aussi bien de la part du public que de celle des services de police. Une autre source d'erreur tient à la façon dont les vols sont enregistrés selon leur catégorie par les services de police. De plus, il faut mentionner l'existence de vols qualifiés dont la police n'a pas eu connaissance; aussi, admettons-nous l'existence d'un chiffre noir relatif au sujet de notre analyse car certains vols qualifiés ou vols à main armée ont pu être commis et dissimulés à la police par divers moyens.

4. Discussion générale

Pour normaliser nos données et éviter les disparités géographiques ou autres, nous comptons travailler avec les taux, tout en sachant que nous ne pourrons interpréter que par approximation.

Ainsi:

- le nombre réel de vols qualifiés et de vols à main armée sera exprimé en taux/100,000 h.
- le nombre de personnes inculpées sera lui aussi exprimé en taux/100,000 h.
- les cas solutionnés seront exprimés en taux de solution, c'est-à-dire les cas mise en accusation additionnés aux cas sans mise en accusation sur le nombre réel des vols, ceci aussi bien pour les vols qualifiés que pour les vols à main armée.
- les effectifs policiers seront considérés d'après le taux d'encadrement policier/1,000 h.

Pour fin d'une analyse descriptive et comparative sur l'efficacité de la police en matière de lutte contre les vols qualifiés et les vols à main armée, nous allons procéder de la façon suivante:

Tout d'abord, par la description et la comparaison de l'évolution du taux de criminalité (vol qualifié, vol à main armée) dans les quatre provinces et les cinq zones métropolitaines choisies. Ensuite, nous décrirons, toujours dans une perspective descriptive et comparative, l'évolution de l'action policière en matière du contrôle des vols qualifiés et des vols à main armée. Nous avons choisi comme indicateurs du contrôle de criminalité, le taux de solution et le taux de personnes accusées.

Dans un dernier temps, nous effectuerons l'évaluation de l'efficacité policière en matière du contrôle des vols qualifiés et des vols

à main armée. Le terme "efficacité" est considéré dans cette analyse dans son acception commune et face aux vols qualifiés et aux vols à main armée exclusivement. Ainsi, pour fin d'évaluation, nous comparons les tendances du taux de solution, du taux de personnes accusées et du taux de criminalité.

Pour comparer de façon directe les tendances de ces variables, nous mettrons en rapport:

- Taux de solution V.Q.¹ / taux de vols qualifiés / 100,000 h.
- Taux de solution V.A.M.A.¹ / taux de vols à main armée / 100,000 h.
- Taux de personnes accusées V.Q. / taux de vols qualifiés / 100,000 h.
- Taux de personnes accusées V.A.M.A. / taux de vols à main armée / 100,000 h.

Les rapports, taux de personnes accusées / taux de criminalité, (vol qualifié, vol à main armée) seront exprimés aussi par le taux d'encadrement policier / 1,000 h. et ce dans le but de déceler l'influence du taux d'encadrement policier sur ce rapport.

L'étude de la tendance des rapports cités ci-dessus, nous aidera à déterminer approximativement, d'un côté, l'influence de la répression policière sur l'évolution de la criminalité (vol qualifié, vol à main armée) et de l'autre côté, l'efficacité des corps policiers en matière du contrôle de ces crimes graves.

1. V.Q.: Vol qualifié; V.A.M.A.: Vol à main armée.

Chapitre 3

Présentation et analyse des données

Ce troisième chapitre portera sur la description et l'analyse des données statistiques aussi bien des vols qualifiés/vols à main armée que de l'action policière entreprise en vue de combattre ces formes spécifiques de criminalité de violence. Toutefois, avant de présenter et d'analyser ces données, il nous semble nécessaire de considérer l'évolution et la répartition des effectifs policiers dans les provinces et zones métropolitaines faisant l'objet de notre étude. En effet, selon certains auteurs, (voir Blumstein et al. 1978 ; Loftin et Dowan 1982 et autres) les ressources de la police jouent un rôle important dans l'efficacité de l'action policière. De plus, le nombre des effectifs dont la police dispose peut aussi influencer le nombre de crimes solutionnés par ce dernier (voir Griffith et al. 1978).

A. Evolution et répartition des effectifs policiers dans les provinces et zones métropolitaines

Parmi les provinces qui font l'objet de notre étude, seuls le Québec et l'Ontario possèdent leurs propres services de police. L'Alberta et la Colombie-Britannique ont elles aussi eu, dans le passé, une force de police, mais elle fut remplacée par la Gendarmerie Royale du Canada.

A l'origine, les corps de police provinciaux avaient en autre pour mission de compenser les faiblesses des corps policiers municipaux. Actuellement, la Police Provinciale de l'Ontario et la Sûreté du Québec

veillent à l'application des législations fédérales et provinciales sur les diverses localités de leurs provinces respectives qui ne sont pas desservies par un service de police local. En fait, les polices provinciales interviennent surtout dans les délits graves, tels que; meurtre, incendie criminelle ou vol qualifié.

Les autorités policières des services de police provinciaux font rapport de leur activités au procureur général de leur province.

En ce qui concerne les zones métropolitaines, chacune comprend une grande ville centrale et les localités avoisinantes. La centralisation de l'administration policière est réalisée lorsque les deux parties s'entendent pour mettre sur pied un service de police commun oeuvrant sur l'ensemble de leur territoire.

L'évolution des effectifs policiers, au niveau des provinces et des zones métropolitaines, est indiqué sur les tableaux 1 et 2 et les figures 1 et 2.

- Tableau 1 -

Taux d'encadrement policier par 1,000
habitants au Québec, en Ontario, en
Alberta et en Colombie Britannique
 (1962-1980)

zones Année	Québec		Ontario		Alberta		Col. Britan.	
	effectifs	taux	effectifs	taux	effectifs	taux	effectifs	taux
1962	7,614	1.4	9,199	1.4	1,811	1.3	2,393	1.4
1963	8,277	1.5	9,755	1.5	1,886	1.3	2,490	1.5
1964	9,004	1.6	10,238	1.5	1,902	1.3	2,516	1.4
1965	9,531	1.7	10,710	1.6	1,956	1.3	2,599	1.4
1966	10,305	1.8	11,395	1.6	2,154	1.5	2,722	1.5
1967	10,858	1.8	11,908	1.7	2,549	1.7	2,904	1.5
1968	10,885	1.8	12,484	1.7	2,496	1.6	3,081	1.5
1969	11,541	1.9	12,956	1.7	2,494	1.6	3,218	1.6
1970	12,236	2.0	13,571	1.8	2,635	1.6	3,404	1.6
1971	12,923	2.1	14,169	1.8	2,819	1.7	3,678	1.7
1972	13,305	2.2	14,826	1.9	2,779	1.7	3,854	1.7
1973	14,546	2.4	16,967	2.1	3,040	1.8	4,064	1.8
1974	15,119	2.5	17,594	2.2	3,236	1.9	4,325	1.8
1975	15,443	2.5	18,989	2.3	3,362	1.9	4,762	1.9
1976	15,737	2.5	19,232	2.2	3,884	2.1	4,156	1.7
1977	15,677	2.5	18,835	2.2	4,046	2.1	5,030	2.0
1978	14,908	2.4	19,675	2.3	4,212	2.2	5,152	2.0
1979	14,855	2.4	19,789	2.3	4,437	2.2	5,159	2.0
1980	14,949	2.4	19,879	2.3	3,997	1.9	5,237	2.0

Sources: Statistique Canada, séries 85-204, 85-205.

Remarque: les données recueillies ne tiennent pas compte des effectifs appartenant à la Gendarmerie Royale du Canada.

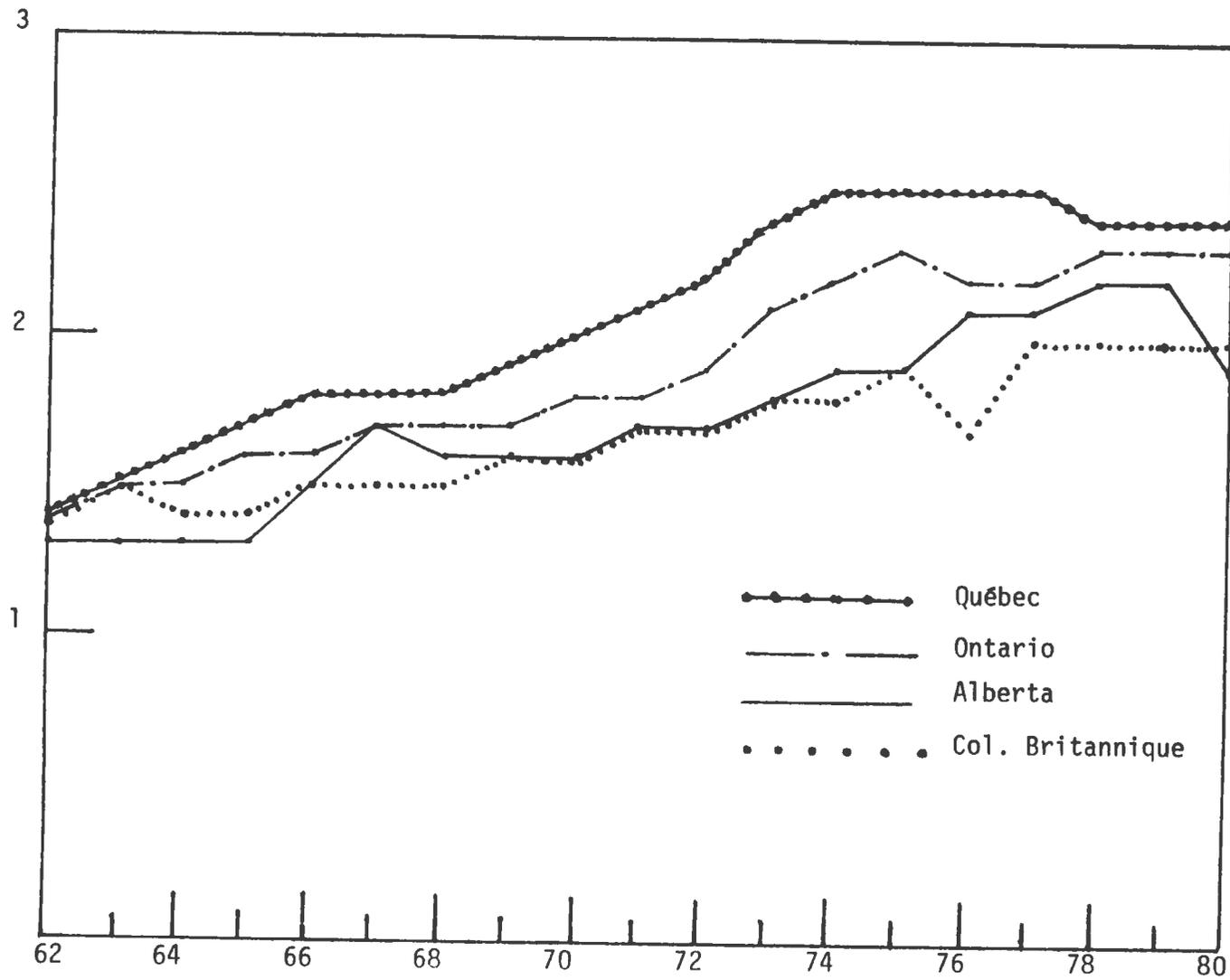


Figure 1 - Taux d'encadrement policier par 1,000 habitants au Québec, en Ontario, en Alberta et en Colombie-Britannique (1962-1980).

- Tableau 2 -

Taux d'encadrement policier par 1,000
habitants dans les zones métropolitaines
de Montréal, Toronto, Vancouver, Calgary
et Edmonton (1962-1980)

zones Année	Montréal		Toronto		Vancouver		Calgary		Edmonton	
	effectifs	taux								
1962	3,748	2.1	2,343	1.4	967	1.3	394	1.4	510	1.6
1963	3,986	2.2	2,402	1.5	966	1.3	426	1.4	520	1.5
1964	4,189	2.2	2,494	1.4	983	1.3	426	1.4	532	1.5
1965	4,332	2.2	2,716	1.6	1,000	1.3	440	1.4	547	1.5
1966	4,658	2.3	2,898	1.6	1,026	1.3	458	1.4	564	1.5
1967	4,721	2.4	3,048	1.6	1,090	1.4	498	1.4	585	1.5
1968	4,669	2.3	3,187	1.6	1,114	1.3	531	1.4	622	1.5
1969	4,844	2.5	3,347	1.7	1,168	1.4	590	1.5	695	1.6
1970	4,995	2.4	3,464	1.8	1,261	1.4	632	1.6	716	1.6
1971	5,469	2.3	3,956	1.9	1,312	1.6	673	1.6	785	1.7
1972	5,397	2.7	3,956	1.9	1,350	1.6	710	1.7	770	1.7
1973	5,217	2.7	4,305	2.0	1,374	1.6	793	1.8	808	1.8
1974	5,288	2.6	4,612	2.2	1,439	1.7	806	1.9	827	1.9
1975	5,172	2.6	5,040	2.3	1,596	1.8	821	1.8	835	1.8
1976	5,146	2.8	5,293	2.4	1,613	1.8	889	1.9	875	1.9
1977	5,084	2.7	5,394	2.4	1,641	1.8	916	1.9	892	1.9
1978	4,940	2.7	5,414	2.5	-	1.8	-	1.9	-	1.9
1979	4,859	2.7	5,384	2.5	-	1.8	-	1.9	-	1.9
1980	4,820	2.6	5,412	2.5	1,651	1.8	-	1.9	-	1.9

Sources: Statistique Canada, séries 85-204, 85-205.

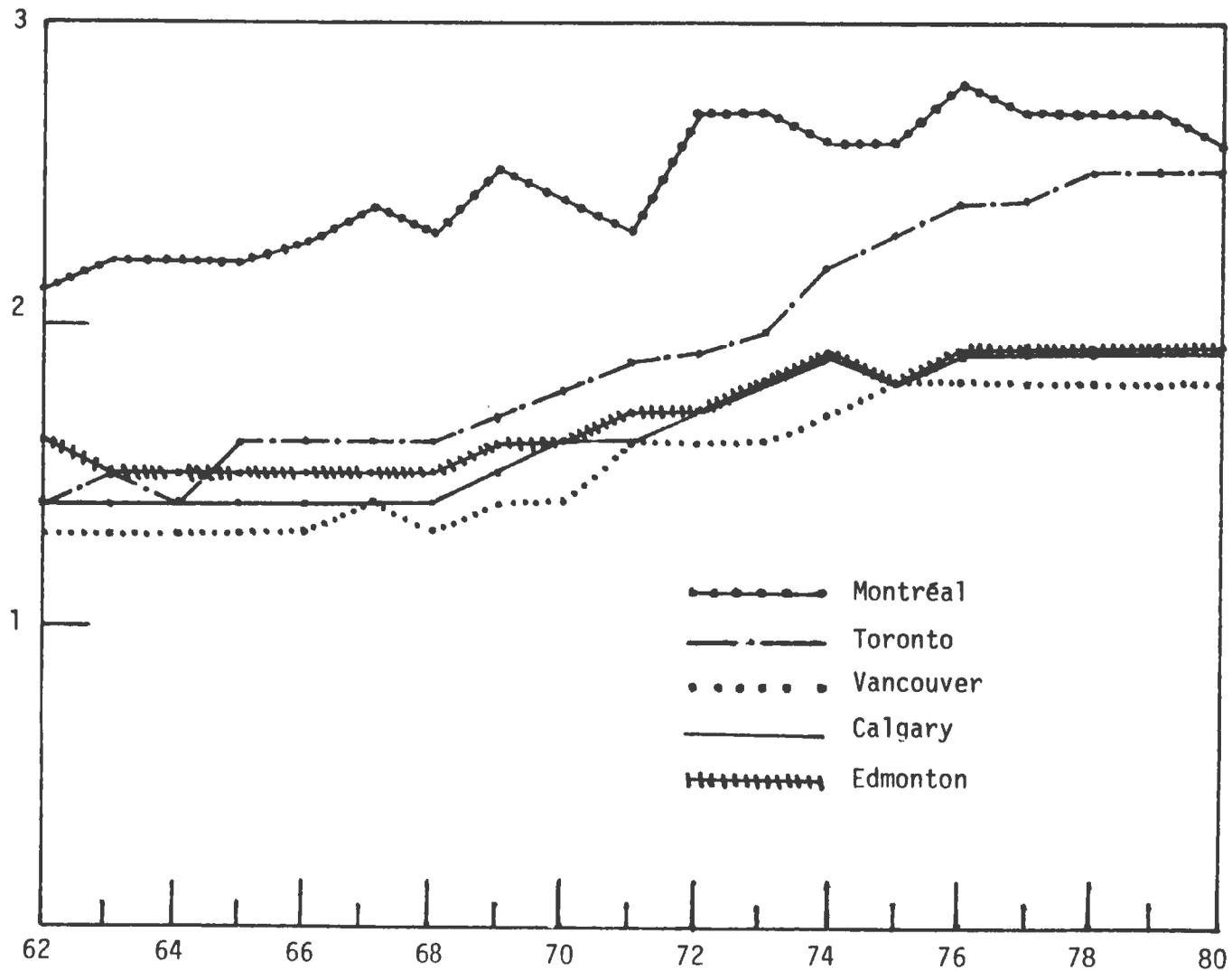


Figure 2 - Taux d'encadrement policier par 1,000 habitants dans les zones métropolitaines de Montréal, Toronto, Vancouver, Calgary et Edmonton (1962-1980).

D'une façon générale, en dépit de baisses pour certaines années, nous pouvons dire que: aussi bien pour les quatre provinces que pour les cinq zones métropolitaines, les effectifs policiers sont caractérisés par une tendance à la hausse pour la période 1962 à 1980.

Seule la zone métropolitaine de Montréal présente un taux d'encadrement policier marqué de fluctuations prononcées et se détache des autres zones par un taux moyen d'encadrement policier élevé de 2.47%. Elle est suivie par Toronto, Edmonton, Calgary et Vancouver qui accusent un taux d'encadrement moyen de 1.34, 1.7, 1.64 et 1.54, respectivement. Au niveau des provinces, l'évolution du taux d'encadrement policier par 1,000 habitants est passé de 1962 à 1980, au Québec de 1.4 à 2.4, en Ontario de 1.4 à 2.3, en Colombie-Britannique de 1.3 à 2.0 et en Alberta de 1.3 à 1.9. Nous soulignons que la croissance fut plus rapide au niveau des zones métropolitaines qu'au niveau des provinces.

Notons aussi que le taux d'encadrement policier moyen pour le Québec, l'Ontario, l'Alberta et la Colombie-Britannique est de 2.1, 1.9, 1.7 et 1.7. Ainsi les taux d'encadrement policier pour Québec et pour la Communauté Urbaine de Montréal sont supérieurs aux autres provinces et zones métropolitaines.

Pour compléter notre analyse sur les effectifs policiers au niveau des provinces et des zones métropolitaines, nous allons poursuivre en étudiant de façon plus détaillée l'organisation et la structure des

corps de police au Québec, et plus spécifiquement, la police de la Communauté Urbaine de Montréal. Nous comptons finir cette section en se référant aussi à l'organisation et à la structure de la police métropolitaine de Toronto.

1. Les corps policiers au Québec

Dans la province de Québec, c'est la Sûreté du Québec et les corps policiers municipaux qui sont mandatés pour assurer le maintien de l'ordre, de la paix et de la sécurité publique.

En 1968, le gouvernement du Québec a chargé la Commission de police du Québec de veiller sur l'efficacité des services de police oeuvrant dans la province. Dans ce but, la Commission exerce un pouvoir de conseillère des forces de l'ordre et bénéficie aussi de pouvoirs quasi-judiciaires. En vertu de ces pouvoirs, elle peut faire enquête sur la conduite des membres de la police. (Ex.: les enquêtes Keable et McDonald ont révélé un certain nombre d'infractions commises par la Gendarmerie Royale du Canada, la Sûreté du Québec et la Communauté Urbaine de Montréal.

Selon la Commission de police du Québec, le maintien des forces policières au Québec a coûté, pour l'année 1980, \$ 545,297.725, soit une augmentation de 15.05% par rapport à 1979 et une augmentation de 44.5% par rapport à 1976. Selon la même Commission, le coût de la Sûreté du Québec est passé de \$ 126,292.900, en 1976, à \$ 205,859.200,

en 1980, soit une augmentation de 63% durant ces quatre années.

Quant à la Communauté Urbaine de Montréal, pour la même période (1976-1980) son coût accuse une augmentation de 28.7% (voir tableau 3).

Le Rapport Saulnier (1978), sur l'organisation et les fonctions policières au Québec, révélait que le coût des corps policiers au Québec est beaucoup plus élevé que celui des corps policiers de l'Ontario.

1.1. Les corps policiers municipaux

En janvier 1981, on comptait, sur le territoire du Québec, 190 corps policiers municipaux pour un effectif global de 9,205 policiers dont 4,820 au service de la Communauté Urbaine de Montréal.

L'Ontario comptait, à la même date, 127 corps policiers avec un total de 12,838 policiers. (Voir Herbert Marx, 1981, p. 5). Il y a donc au Québec 48,5 policiers en moyenne par service de police municipale, alors qu'en Ontario, la moyenne est de 101,1.

Chaque corps de police, des municipalités, a reçu le mandat de veiller sur le maintien de la paix, de l'ordre et de la sécurité publique dans son territoire. Les corps de police municipaux sont créés

- Tableau 3 -

Coûts des services de police au Québec

	S.P.C.U.M.	S.Q.	L'ensemble des corps policiers
1976	155,357.840	126,292.900	377,227.847
1977	163,832.354	135,213.600	406,503.027
1978	175,897.525	140,792.900	432,756.027
1979	172,210.000	174,779.000	473,945.777
1980	199,940.750	205,859.200	545,297.795

Source: Commission de police du Québec, rapport annuel 1980, p. 69.

S.P.C.U.M.: Service de police de la Communauté Urbaine de Montréal.

S.Q.: Sûreté du Québec.

par règlement du conseil municipal. Ce dernier ne peut pas, par la suite, s'ingérer dans les opérations policières. Toutes les opérations relèvent de l'autorité du directeur de police.

La loi sur la police, modifiée en 1979, oblige chaque municipalité de 5,000 habitants ou plus à établir un corps de police dans son territoire.

1.2. La Communauté Urbaine de Montréal

Fondée en 1921, la Commission Métropolitaine de Montréal fut remplacée en 1959 par la Corporation du Montréal Métropolitain. Celle-ci fut également remplacée, en décembre 1969, par la Communauté Urbaine de Montréal.

La police de la Communauté fut créée par le gouvernement du Québec, suite à une loi du vingt-trois (23) décembre 1971 qui a intégré tous les corps policiers des vingt-neuf municipalités de l'île de Montréal.

La même loi a confié le contrôle de la police au Conseil de Sécurité publique. La police est le seul service de la Communauté Urbaine de Montréal qui ne relève pas du comité exécutif, lequel régie tous les autres services de la communauté.

Le Conseil de Sécurité est formé de six membres dont trois, le président inclus, sont nommés par le gouvernement du Québec et les trois autres par le Conseil de la Communauté Urbaine de Montréal. Les décisions du Conseil sont prises à la majorité des voix. En cas d'égalité des voix, le président a une voix prépondérante.

1.3. Structure de la Police de la C.U.M.

En 1974, le directeur de la police de la Communauté Urbaine de Montréal, a présenté un plan d'allocation des ressources humaines et physiques. Le plan proposait diverses mesures, parmi lesquelles on trouvait un modèle de répartition territoriale des ressources humaines. Le but visé était de répondre adéquatement aux besoins de la police couvrant l'île de Montréal.

D'après le plan proposé, le territoire de la Communauté Urbaine de Montréal était divisé en cinq régions et vingt-quatre postes.

A quelques exceptions près, on peut dire que cette répartition a été maintenue jusqu'à ce jour.

L'organigramme du service de police présente deux grandes divisions, soit, la direction des opérations et la direction des services administratifs; il illustre en même temps la diversité des fonctions réalisées par les patrouilleurs dans les vingt-quatre postes de police.

La direction des enquêtes spécialisées s'occupe de divers aspects de la répression et de la prévention de certaines formes de criminalité. La direction du soutien opérationnel lui, fournit des services techniques indispensables pour la réalisation des fonctions de surveillance, de répression et de prévention.

A l'intérieur de la section homicides et vols qualifiés, la direction des enquêtes spéciales, coordonne des unités spéciales ou escouades composées d'hommes spécialisés pour combattre les vols à main armée. Cette stratégie existait d'ailleurs avant la création de la Communauté Urbaine de Montréal.

Rappelons l'"Opération Pierre" mise en branle à l'automne 1964 par la police de Montréal. Jusqu'à 1979, l'escouade spécialisée avait la responsabilité de coordonner les stratégies d'intervention en vue de combattre et prévenir le vol qualifié. Toutes les formes de vols à main armée, aussi bien celles commises contre les institutions bancaires que contre les bijoutiers ou les petits commerçants, devaient être investiguées par l'escouade spécialisée.

Au mois de juin 1979, les autorités de la police décidèrent de modifier la structure de l'organisation de la police en décentralisant certaines opérations.

Ainsi, la patrouille de nuit fut abolie, les vols qualifiés autres que les vols dans les institutions financières étaient décentralisés au profit des postes. La décision de décentralisation devait toucher aussi les vols d'autos et les fraudes.

Par ailleurs, on décidait de créer une nouvelle catégorie d'enquêteurs appelée les enquêteurs-relève avec lesquels on devait remplacer la patrouille de nuit.

Pour la catégorie de criminalité visée par notre étude, la décentralisation a signifié une distinction entre les vols de banques et les autres vols à main armée. La seconde catégorie n'est plus confiée à une escouade spécialisée, mais aux policiers et aux enquêteurs qui travaillent aux niveaux des postes de police et des districts.

Or, malgré que les institutions bancaires soient la cible la plus attrayante pour des voleurs, les vols à main armée commis ailleurs, c'est-à-dire contre les bijouteries, les dépanneurs et les autres petits commerçants, représentent plus de 75% de l'ensemble des vols à main armée. (Voir, Rapport Laplante 1980).

Selon le Rapport Laplante (1980) "la décentralisation qui est entrée en vigueur en juin 1979 visait à la fois une lutte plus efficace de la criminalité de violence et une revalorisation du policier" p. 134. Toujours d'après le même rapport, un tel changement était

inspiré par des motifs d'équité et de revalorisation du personnel policier de même que par la volonté d'étendre la responsabilité des enquêtes sur les vols à main armée sur un échelon plus large tout en réservant un traitement particulier pour les vols commis contre les établissements financiers, à cause de l'importance de cette catégorie de vols à main armée sur le territoire de la Communauté Urbaine de Montréal.

Le tableau 4, ci-dessous, nous indique le nombre de personnes composant la section enquêtes homicides/vols qualifiés et aussi le total du personnel affecté aux enquêtes criminelles de 1975 à 1978.

- Tableau 4 -

	Enquêtes homicides / vols qualifiés	Enquêtes criminelles Total
1975	65	1,045
1976	76	1,051
1977	108	537
1978	77	317

Source: Rapport annuel de la police de la Communauté Urbaine de Montréal.

En 1979 suite à la décentralisation, la répartition du personnel des enquêtes spécialisées a été faite suivant les divisions:

- 1) Crime contre la propriété, avec en tête un directeur faisant enquête sur les:
 - Activités frauduleuses (44 hommes)
 - Incendies criminelles (15 hommes)
 - Vol véhicule-moteur (16 hommes) et
- 2) Crime contre la personne, avec aussi en tête un directeur faisant enquête sur les:
 - Homicides-vol qualifié (63 hommes)
 - Stupéfiants (24 hommes)
 - Moralité (41 hommes)
 - Section anti-gang (20 hommes)

Selon un mémoire, de la Fraternité des Policiers de la Communauté Urbaine de Montréal, déposé à la partie patronale au mois de janvier 1982, les changements découlant de la décentralisation visaient:

- la diminution de la criminalité
- une augmentation du taux de crimes solutionnés et aussi à ce que;
- les enquêteurs disposent de plus de temps pour enquêter sur les crimes majeurs.

Parallèlement, les policiers devaient laisser tomber les enquêtes ayant peu de chances de réussir.

Par rapport au taux de solution des vols qualifiés et au volume de cette criminalité, ces objectifs ne semblent pas avoir été réalisés.

Effectivement, d'après nos données, 1979 accuse une augmentation des vols à main armée de 10.9% par rapport à 1978, alors que l'année 1980 indique une hausse de 17.1% par rapport à 1979. (voir tableau 9).

En ce qui concerne le taux de solution pour la même catégorie, il n'y a pas de changements notables enregistrés; en 1979, il a baissé au même niveau qu'en 1974, soit 19.3%, alors qu'en 1980 il est resté autour de la moyenne de 22% (voir tableau 13).

Pour remédier un peu à la situation inquiétante de la hausse des vols à main armée, les autorités de la Communauté Urbaine ont mis en marche l'opération "Ouragan", au mois de novembre 1981. Ils ont dû déplacer environ 429 hommes provenant de diverses sections, telles la police-jeunesse, la division centrale alcool-moralité, etc... L'opération a fonctionné durant le mois de novembre. Le compte-rendu de l'Opération indiquait qu'elle fut un succès (réf. Journal de Montréal, 10 décembre 1981). Par contre, "La Presse" du lundi, 18 janvier 1982 rapportait que l'Opération "Ouragan" n'a peut-être pas été aussi fructueuse que l'a laissé entendre la direction du service de police... l'opération a simplement provoqué un déplacement dans le temps des vols

qualifiés et une augmentation sensible d'autres types de crimes".

D'après les données statistiques dont nous disposons, on peut dire qu'en ce qui concerne le vol à main armée, la réforme de 1979 n'a pas contribué à diminuer le volume de cette catégorie de crime de violence, mais au contraire il a augmenté de façon sensible.

En ce qui concerne le taux d'élucidation pour le même crime, la performance des enquêteurs est restée sensiblement la même que celle des années précédant la réforme.

2. La zone métropolitaine de Toronto

La zone métropolitaine de Toronto détient la seconde place en étendue parmi les agglomérations urbaines du Canada. Elle fut créée en 1953 suite à une recommandation de la Commission Municipale de l'Ontario. En 1953, treize municipalités faisaient partie de cette zone. En 1966, le gouvernement ontarien a réorganisé la zone métropolitaine de Toronto et ses composantes furent réduites au nombre de six, soit: la ville de Toronto, de York, d'Etobicoke, de Scarborough et des villes de York-Est et York-Nord.

Le Toronto Métropolitain couvre une superficie d'environ 386.4 km carrés. (Montréal couvre une superficie de 492.1 km carrés).

La Commission de police du Toronto Métropolitain fut créée en 1957, dans le but de surveiller le fonctionnement de la police métropolitaine qui venait d'être créée en vertu de la loi sur la police et de la loi du Toronto Métropolitain, partie XII, art. 174-186.

La Commission est composée par:

- a) Le président du Toronto Métropolitain.
- b) Un membre du Conseil Métropolitain nommé par le même Conseil.
- c) Un juge de la cour du comté du district judiciaire de York, désigné par le lieutenant-gouverneur en Conseil.
- d) Un juge provincial, désigné par le lieutenant-gouverneur en Conseil.
- e) Une personne n'ayant pas qualité aux termes des clauses a, b, c, d, nommés par le lieutenant-gouverneur en Conseil.

Les commissaires sont chargés de mettre sur pied la police du Toronto Métropolitain et d'y maintenir l'ordre. L'administration de la police est régie par la Commission alors que les membres du service policier sont soumis aux règlements de la Commission.

2.1. Structure de la police du Toronto Métropolitain

Avec un directeur en haut-lieu, la police du Toronto Métropolitain est divisée en trois secteurs principaux: Opérations administratives,

personnel et opérations sur les lieux.

Sur le plan géographique, on compte cinq districts et un total de 18 divisions. Le budget de la police est préparé par la Commission de police et présenté au Conseil Métropolitain pour approbation. Au cas où le Conseil de la Métropole n'approuve pas le budget, la Commission de police se réserve le droit de faire appel auprès de la Commission de police de l'Ontario, qui se réserve le dernier mot en matière de dépenses des corps de police à l'intérieur de la province. (Extrait: Profil: Toronto, Affaires Urbaines Canada, par A. Bernard, J. Léveillé, G. Lord, Ottawa, juin 1975, p. 1, 5, 68, 69).

En ce qui concerne les enquêtes criminelles au sein du Service de la police du Toronto Métropolitain, elles sont plutôt centralisées car la responsabilité de l'enquête revient au personnel de l'escouade spécialisée en la matière dont le nombre est restreint.

Selon le rapport Laplante (1980), dix-huit (18) hommes seulement s'occupent du vol à main armée, sans que le crime perpétré contre une banque ou une caisse populaire fasse l'objet d'un traitement différent des autres vols commis contre une bijouterie ou un dépanneur.

Parallèlement, les vols qualifiés moins graves sont réunis aux districts alors que l'escouade assure toujours une surveillance générale.

Après avoir considéré l'évolution et la répartition des effectifs policiers dans les aires territoriales choisies, il convient maintenant de présenter les données.

Dans un premier temps il sera question de l'ampleur du vol qualifié et du vol à main armée et plus précisément du nombre réel d'infraction et du taux par 100,000 habitants. En second lieu nous traitons de l'action policière face au vol qualifié et vol à main armée en nous référant au taux de solution et au nombre de personnes accusées pour ces deux formes de criminalité.

Dans un dernier temps nous procédons à une évaluation de l'action policière en mettant en relation les variables analysées dans les deux parties précédentes.

B. L'ampleur du vol qualifié et du vol à main armée dans les provinces et les zones métropolitaines

1. Le vol qualifié

Le code criminel canadien (art. 302 et 303) définit les critères spécifiques désignant les actes antisociaux qui communément sont considérés de vols qualifiés et de vols à main armée.

Suivant ces critères, on classifie les vols qualifiés en:

- 1^o) Vol qualifié impliquant l'utilisation d'arme à feu
- 2^o) Vol qualifié impliquant l'utilisation d'autres armes offensives et
- 3^o) Autres vols qualifiés

Ayant présenté la classification du vol qualifié, nous allons maintenant présenter l'évolution de cette forme de criminalité durant les dix-neuf dernières années. Tout d'abord nous verrons l'évolution du phénomène dans l'ensemble des provinces faisant l'objet de notre étude et par la suite nous analyserons l'évolution du même phénomène au niveau des zones métropolitaines.

En ce qui concerne les quatre provinces, la lecture du tableau 5 et de la figure 3 nous permet de constater que de 1962 à 1980, le taux de vol qualifié s'est considérablement accru.

Il ressort, par ailleurs, que l'année 1975 a marqué une tendance à la hausse, observable dans les quatre provinces.

Au Québec, malgré une tendance à la hausse pour certaines années, on observe trois vagues d'augmentation: la première de 1966 à 1970, la deuxième de 1972 à 1975 et la troisième de 1978 à 1980. A chaque période, le rythme d'augmentation est croissant. Comme on peut le constater, la situation ne se présente pas de la même façon au Québec et en Ontario. Alors qu'au Québec le vol qualifié augmente rapidement et de façon irrégulière, en Ontario l'augmentation s'avère être plus

- Tableau 5 -

Taux par 100,000 habitants de vols
qualifiés au Québec, en Ontario, en
Alberta et en Colombie-Britannique
(1962-1980)

Aire Année	Québec		Ontario		Alberta		Col. Britan.	
	N.R.I.	Taux	N.R.I.	Taux	N.R.I.	Taux	N.R.I.	Taux
1962	2,712	50.3	1,070	16.8	284	20.7	484	29.2
1963	3,414	62.3	1,777	27.4	307	21.9	568	33.4
1964	2,853	51.1	1,217	18.3	331	23.1	747	42.8
1965	2,782	48.9	1,156	17.0	422	29.1	732	40.7
1966	2,616	45.3	1,316	18.9	405	27.7	822	43.9
1967	3,168	54.0	1,842	25.8	509	34.2	974	50.1
1968	3,715	62.7	2,187	30.1	604	39.6	996	49.7
1969	4,712	78.7	2,477	33.5	684	43.8	1,163	56.5
1970	5,215	86.7	2,644	35.0	924	57.9	1,815	85.3
1971	4,563	75.7	2,774	36.0	996	61.2	1,662	76.0
1972	4,418	73.0	3,042	38.9	1,144	69.2	1,988	88.5
1973	5,535	91.0	3,036	38.2	1,205	71.6	2,202	95.1
1974	7,953	129.6	3,840	47.4	1,155	67.4	2,538	106.0
1975	11,163	180.4	4,350	52.9	1,450	82.0	2,789	113.5
1976	10,377	166.2	4,323	51.9	1,454	79.6	2,328	93.5
1977	9,780	155.6	4,447	53.1	1,646	86.6	2,093	83.8
1978	9,610	152.9	4,690	55.5	1,358	69.6	2,387	94.3
1979	11,052	175.4	4,626	54.4	1,392	69.2	2,198	85.6
1980	13,061	207.2	5,321	62.0	1,737	83.5	2,647	100.3

Source: Statistique Canada, série 85-205

*N.R.I.: Nombre réel d'infraction

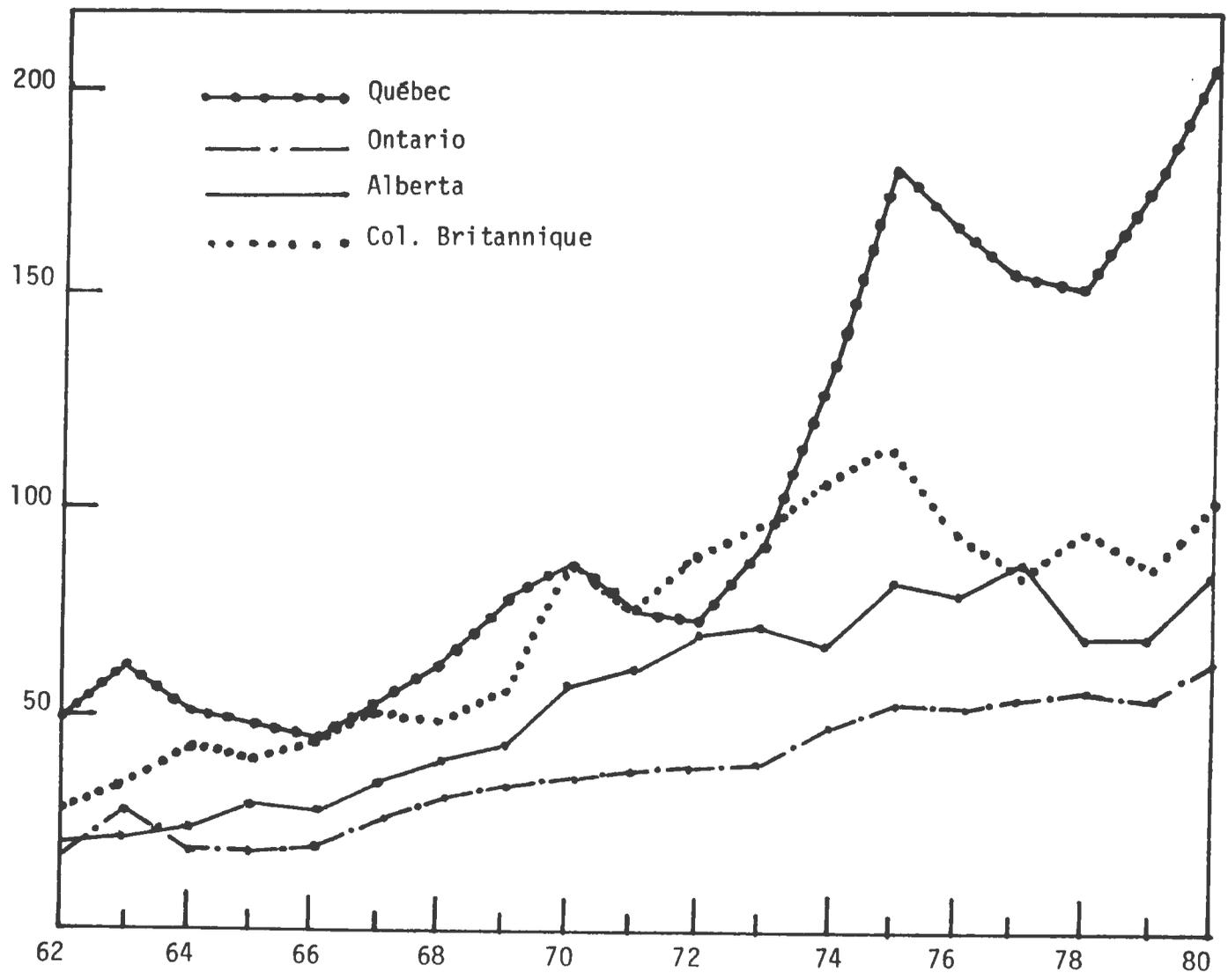


Figure 3 - Taux par 100,000 habitants de vols qualifiés au Québec, en Ontario, en Alberta et en Colombie-Britannique (1962-1980).

faible et continue pour la même période de temps, soit 1962-1980.

En Alberta, on observe pour l'année 1975 un tournant décisif avec un accroissement important des vols qualifiés, autant en nombre absolu qu'en taux par 100,000 habitants.

Une progression quasi-constante est observable en Colombie-Britannique de 1962 à 1975 alors que de 1976 à 1980, la tendance est plutôt à la baisse.

Bien que le nombre absolu de vols qualifiés en Ontario ait augmenté de façon considérable (497%) de 1962 à 1980 et qu'il ait presque quintuplé, il demeure néanmoins inférieur à celui du Québec, de l'Alberta et de la Colombie-Britannique, si l'on considère le taux par 100,000 habitants.

En ce qui concerne les zones métropolitaines de Montréal, Toronto, Vancouver, Calgary et Edmonton, on observe pour la même période un profil semblable (figure 4) à celui des provinces respectives, Calgary mise à part (figure 3).

La proportion initiale est moins élevée et présente une tendance à la hausse aussi bien pour Montréal, Toronto, Vancouver et Edmonton.

Le profil de Calgary indique une progression rapide et continue avec tendance à la hausse.

La répartition des vols qualifiés selon les cinq zones métropolitaines, nous permet de calculer pour 1962 à 1980 les taux suivants: (tableau 6).

Le profil de Montréal indique une hausse régulière depuis 1966 avec une légère baisse en 1971 et 1972.

Ainsi qu'on l'avait observé au niveau du Québec, l'année 1975 détermine pour Montréal une tendance démesurée à la hausse, comparative-ment aux autres zones métropolitaines dont la progression du taux de vols qualifiés, par rapport à la population, est moins accentuée. En tenant compte du fait que le vol qualifié est un phénomène essentiellement urbain, on peut dire que le profil des zones métropolitaines détermine celui de leurs provinces respectives.

En résumé, on peut dire, aussi bien au niveau des quatre provinces étudiées qu'au niveau de leurs zones métropolitaines respectives, que les taux de vols qualifiés, par rapport à la population, ont augmenté de façon inquiétante et que l'année 1975 semble être décisive.

Les vols qualifiés commis à Montréal dépassent de loin, en nombre, ceux de Toronto et la même tendance se dessine au niveau du Québec.

Enfin rappelons que aussi bien le Québec que Montréal sont caractérisés par trois vagues dont la première s'étend de 1966 à 1970,

- Tableau 6 -

Taux par 100,000 habitants de vols
qualifiés dans les zones métropoli-
taines de Montréal, Toronto, Vancouver,
Calgary et Edmonton (1962-1980)

	Montréal		Toronto		Vancouver		Calgary		Edmonton	
	N.R.I.*	Taux	N.R.I.	Taux	N.R.I.	Taux	N.R.I.	Taux	N.R.I.	Taux
1962	1,953	108.9	559	34.5	364	50.9	81	32.9	145	44.3
1963	2,604	143.2	591	36.3	471	64.6	114	37.7	158	46.5
1964	2,161	114.0	627	36.0	527	72.0	95	30.5	194	54.2
1965	1,844	95.7	602	33.4	542	71.2	129	41.4	252	67.8
1966	1,822	91.7	695	37.3	631	81.7	139	42.9	209	54.8
1967	2,315	116.5	1,015	53.0	726	90.5	177	49.8	264	67.0
1968	2,423	120.5	1,219	62.8	803	97.2	185	50.1	334	81.4
1969	3,333	171.4	1,296	66.4	935	109.6	196	50.8	418	98.9
1970	3,756	180.8	1,288	65.1	1,502	168.7	211	53.0	619	142.1
1971	3,144	143.7	1,328	64.7	1,299	153.6	286	69.2	614	136.2
1972	2,783	140.2	1,548	73.5	1,624	190.6	313	74.0	759	169.1
1973	3,452	175.4	1,593	73.7	1,752	204.1	350	80.8	757	169.2
1974	5,165	257.9	1,741	81.9	1,957	226.4	353	81.5	650	145.8
1975	7,563	376.4	1,887	87.5	2,122	241.5	425	93.6	852	188.7
1976	6,742	361.2	1,774	81.1	1,747	189.8	394	83.8	919	199.1
1977	6,211	332.2	1,723	77.4	1,502	163.2	420	89.4	1,021	221.2
1978	6,065	326.9	1,783	81.3	1,764	197.1	360	71.2	826	172.8
1979	7,066	386.6	1,761	82.6	1,539	171.9	453	89.6	779	162.9
1980	8,400	459.6	2,076	96.8	1,924	214.2	528	99.5	986	200.6

Source: Statistique Canada, série 85-205.

*N.R.I.: Nombre réel d'infractions.

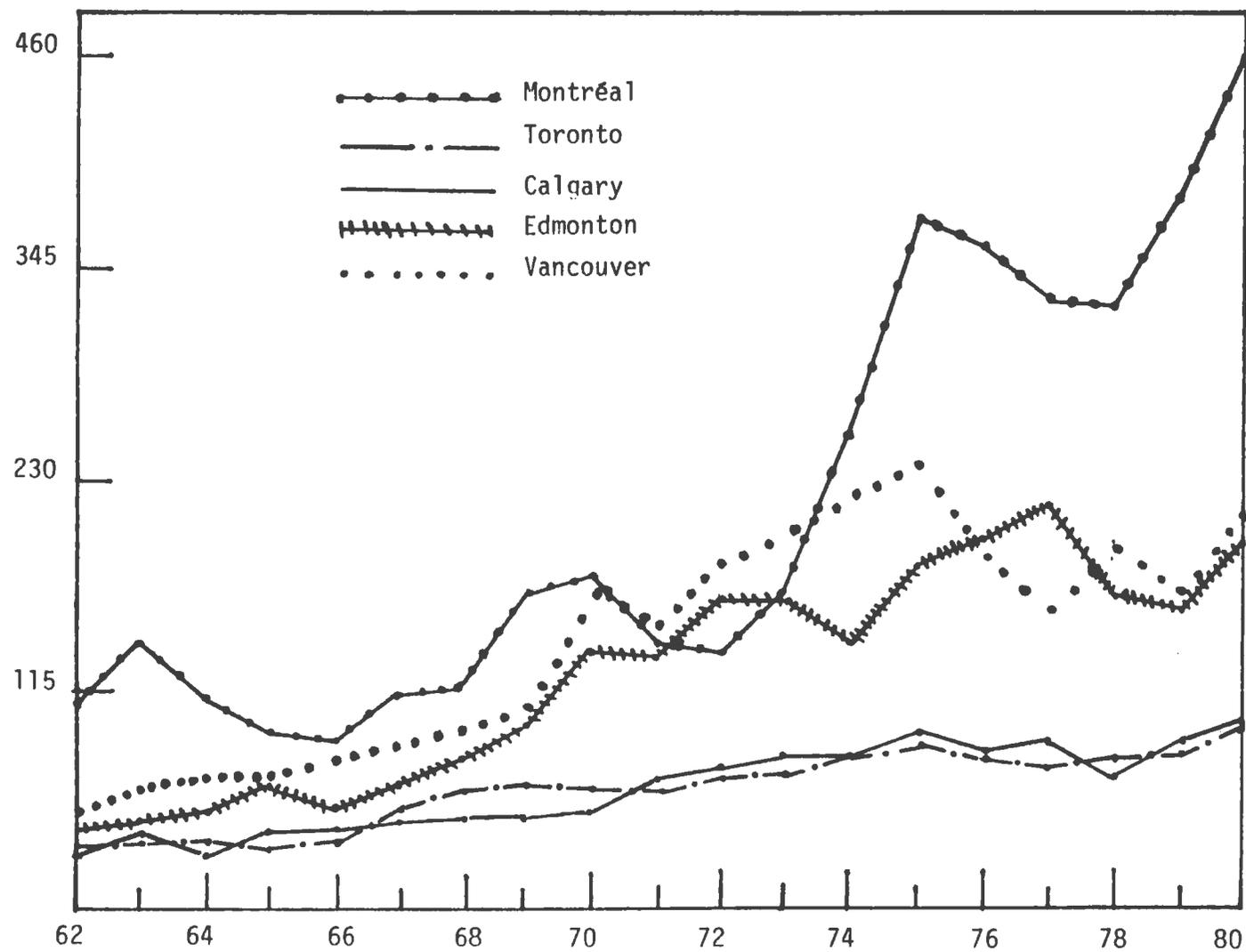


Figure 4 - Taux par 100,000 habitants de vols qualifiés dans les zones métropolitaines de Montréal, Toronto, Vancouver, Calgary et Edmonton (1962-1980).

la deuxième de 1972 à 1975 et la troisième de 1978 à 1980.

2. Le vol à main armée

Dans cette sous-catégorie des vols qualifiés sont inclus les actes, pendant la perpétration, dans lesquels l'auteur ou les auteurs ont utilisé une arme à feu ou une simulation d'arme ou encore d'autres armes offensives telles que couteau, bombe, etc...

Les données statistiques qu'on a pu recueillir couvrent une série chronologique assez courte, soit la période 1974 à 1980.

- Tableau 7 -

Taux par 100,000 habitants de vols à main armée au Québec, en Ontario, en Alberta et en Colombie-Britannique (1974-1980)

Année	Québec		Ontario		Alberta		Col. Britan.	
	N.R.I.*	Taux	N.R.I.	Taux	N.R.I.	Taux	N.R.I.	Taux
1974	5,079	82.8	1,528	18.9	516	30.1	1,069	44.6
1975	7,976	128.9	1,968	23.9	651	36.8	1,353	55.0
1976	7,348	117.7	1,836	22.0	635	34.8	927	37.2
1977	6,563	104.4	2,088	24.8	822	43.2	888	35.5
1978	6,513	103.5	2,024	23.9	503	25.7	910	35.9
1979	7,231	114.7	2,007	23.6	524	26.0	805	31.2
1980	8,464	134.1	2,370	27.6	752	36.1	997	37.7

Source: Statistique Canada série 85-205.

*N.R.I.: Nombre réel d'infractions.

L'analyse de la figure 5 révèle que, de 1974 à 1980, l'Ontario présente un profil relativement stable du taux par 100,000 habitants de vols à main armée. De leurs côtés, le Québec, l'Alberta et la Colombie-Britannique sont assujettis à de nombreuses fluctuations. En effet, le Québec enregistre, en 1975 et 1980, des hausses significatives de vols à main armée puisque supérieures à 10%.

En Alberta, cette hausse n'apparaît qu'en 1977. Quant à la Colombie-Britannique, elle accuse des fluctuations significatives en 1975 et 1976, alors qu'en 1977 et en 1980 les vols à main armée semblent se stabiliser.

Par ailleurs, signalons que l'année 1980 a enregistré une augmentation du taux de vols à main armée dans toutes les provinces étudiées. Le taux par 100,000 des vols à main armée, au Québec, est de loin supérieur à celui des autres provinces. En 1975, la belle province accuse une augmentation de 55.7% par rapport à l'année précédente alors que pour l'Ontario, l'Alberta et la Colombie-Britannique elle est de beaucoup inférieure. Cependant il va falloir signaler que si les hausses sont moins importantes pour l'Ontario, l'Alberta et la Colombie-Britannique, elles varient tout de même entre 26.4% et 23.3%, ce qui est considérable. (voir tableaux 7 et 8).

Pour terminer, signalons que de 1974 à 1980, le Québec occupe une place exceptionnelle avec un taux moyen de 112.3%. Il est suivi de

la Colombie-Britannique (39.6%), de l'Alberta (33.2%) et en dernier de l'Ontario qui présente un taux moyen de 23.2% pour la même période.

De plus, bien que le nombre absolu des vols à main armée en Alberta et en Colombie-Britannique soit inférieur à celui de l'Ontario, on remarque que le taux par 100,000 habitants des vols à main armée est plus élevé dans ces deux provinces qu'en Ontario. De ce fait, si on se base sur le taux par 100,000 habitants, il faut admettre que le phénomène des vols à main armée est qualitativement plus important en Ontario qu'en Alberta et en Colombie-Britannique.

En ce qui concerne l'évolution du taux des vols à main armée dans les zones métropolitaines de Montréal, Toronto, Vancouver, Calgary et Edmonton, l'étude de la figure 6 nous révèle un profil semblable à celui de leurs provinces respectives.

Effectivement, pour la période de 1974 à 1980, les vols à main armée sont en hausse à Montréal et Edmonton alors que Vancouver et Calgary signalent une légère baisse.

De même qu'avec les provinces, l'année 1975 semble être déterminante. Nous constatons d'après le tableau 9 qu'un grand nombre de vols à main armée fut perpétré sur leur territoire. Encore une fois la zone de Montréal surpasse les autres zones avec un taux par rapport à sa population s'élevant à 275.3%. Ceci représente une augmentation

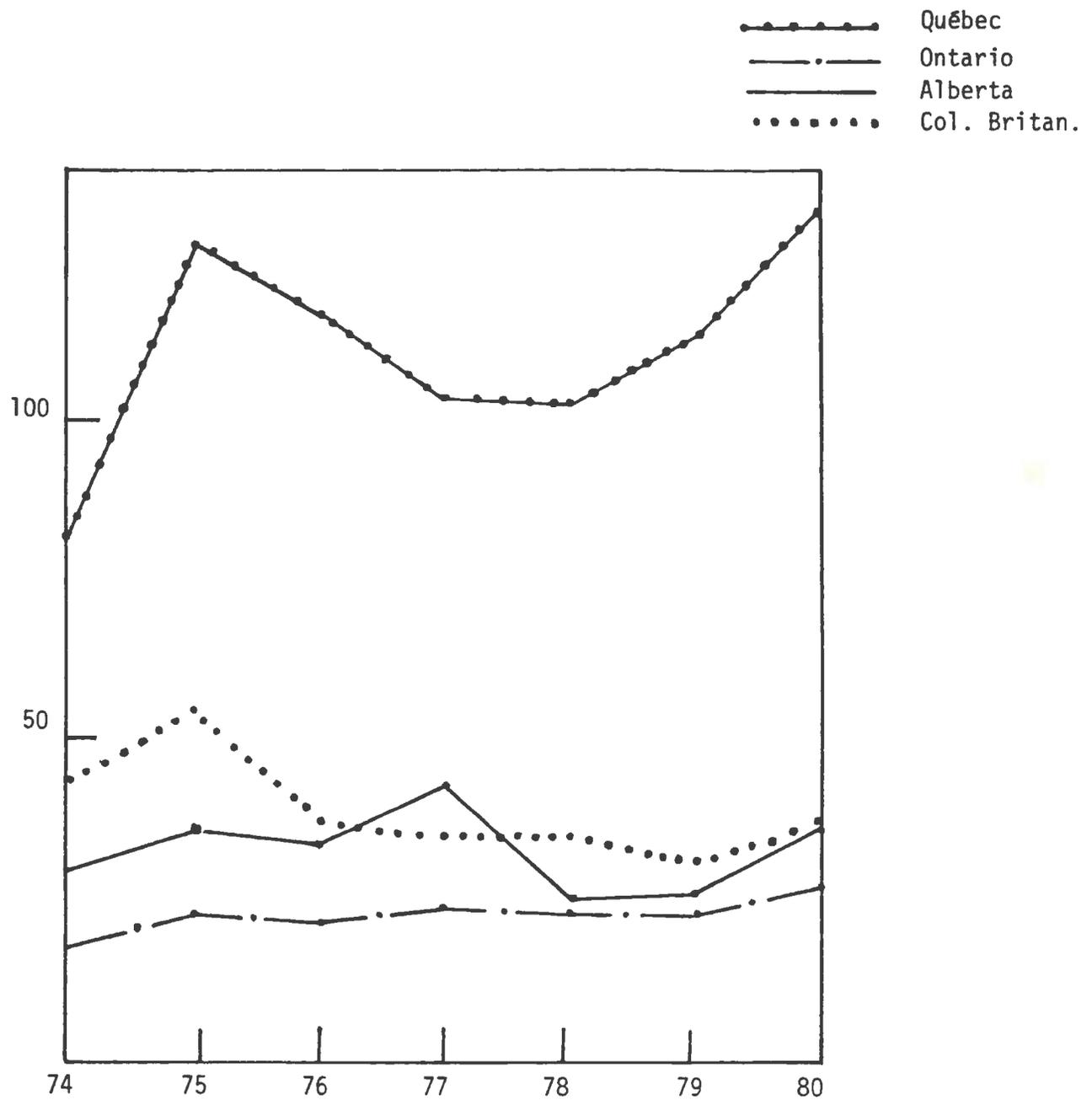


Figure 5 - Taux par 100,000 habitants de vols à main armée au Québec, en Ontario, en Alberta et en Colombie-Britannique (1974-1980).

- Tableau 8 -

Variations procentuelles du taux par 100,000
habitants de vols à main armée au Québec, en
Ontario, en Alberta et en Colombie-Britannique

(1974-1980; 1974 = 100)

	Québec	Ontario	Alberta	Col. Britan.
1974	100	100	100	100
1975	+ 55.7	26.4	22.3	23.3
1976	+ 42.1	16.4	15.6	- 16.6
1977	+ 26.1	31.2	43.5	- 20.4
1978	+ 25.0	26.5	- 14.6	- 19.5
1979	+ 38.5	24.9	- 13.6	- 30.0
1980	+ 61.9	46.0	19.9	- 15.5

- Tableau 9 -

Taux par 100,000 habitants de vols à main
armée à Montréal, Toronto, Vancouver,
Calgary et Edmonton (1974-1980)

zones Année	Montréal		Toronto		Vancouver		Calgary		Edmonton	
	N.R.I.*	Taux	N.R.I.	Taux	N.R.I.	Taux	N.R.I.	Taux	N.R.I.	Taux
1974	3,312	165.4	666	31.3	838	96.9	328	75.7	135	30.3
1975	5,531	275.3	866	40.1	1,085	123.5	375	82.6	218	48.3
1976	5,040	270.0	669	30.6	693	75.3	349	74.3	250	54.2
1977	4,512	241.3	786	35.3	630	68.5	351	74.7	404	87.5
1978	4,358	234.9	631	29.0	639	71.4	178	35.2	258	54.0
1979	4,833	264.5	585	27.5	543	60.7	208	41.1	261	54.6
1980	5,658	309.6	795	37.1	693	77.2	267	50.3	382	77.7

Sources: Statistique Canada, données non publiées.

*N.R.I.: Nombre réel d'infractions.

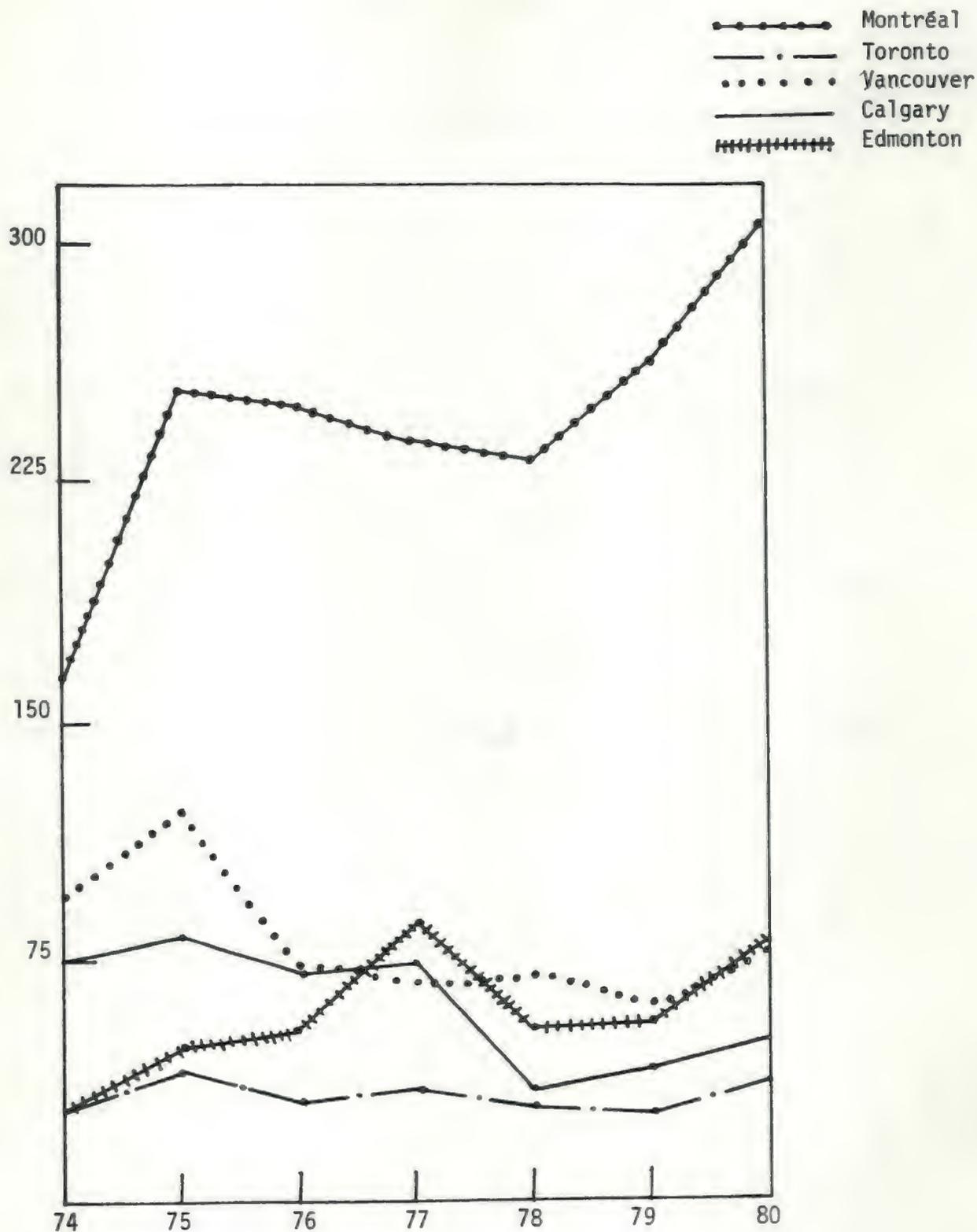


Figure 6 - Taux par 100,000 habitants de vols à main armée dans les zones métropolitaines de Montréal, Toronto, Vancouver, Calgary et Edmonton (1974-1980).

de 66.4% par rapport à 1974. Une plus grande hausse encore a été établie en 1980 pour la même zone, s'élevant cette fois à 87.2%, toujours par rapport à 1974.

Le calcul du taux moyen, pour chacune des zones, indique que Montréal s'est surclassé par rapport aux autres avec un taux moyen de 251.6%. Vancouver suit avec 81.9% alors que Calgary et Edmonton présentent un taux moyen de 62.0% et 58.1% de vols à main armée.

Toronto présente un profil relativement stable avec un taux moyen de 33%, taux le plus bas parmi les cinq zones.

En résumé, on peut dire que le profil de l'évolution du vol à main armée dans les provinces s'accorde avec celui de leurs grandes zones métropolitaines. Les années 1975 et 1980 sont les deux années où le plus grand nombre des vols à main armée fut perpétré dans la plupart de ces zones.

C. L'action policière dans les provinces et les zones métropolitaines

D'après la revue de littérature la majorité des chercheurs dont entre autres, Elliott et Sardino (1971), Needle et O'Neil (1978), ont défendu la thèse que la police accomplit ses fonctions en matière du contrôle de la criminalité en se basant sur deux objectifs à long terme; réduire la criminalité et appréhender le plus grand nombre de criminels.

Une mesure importante de l'efficacité des efforts consacrés par la police pour réaliser ces objectifs, serait le taux de solution des délits portés à sa connaissance; il s'agit du taux des infractions classées. Généralement, la police considère qu'un acte criminel est "classé" quand il y a une mise en accusation. Il faut noter que plusieurs personnes peuvent être accusées pour le même acte et qu'une personne peut être accusée de plusieurs actes criminels.

Ainsi, par l'effet du hasard et du travail de la police, un certain pourcentage des crimes commis sont classés et un certain nombre de personnes sont accusées, mais le nombre de délits commis ne correspond pas avec le nombre de personnes accusées.

Généralement la police au Canada, calcule le taux de solution des crimes commis en se basant sur le nombre des délits "mise en accusation", auquel elle ajoute ceux qui n'ont pas donné matière à accusation et elle divise le tout par le nombre total des infractions commises tout en transformant le tout en pourcentage.

Un délit est classé "mise en accusation" quand une dénonciation a été effectuée par la police, contre une personne dont elle connaît l'identité; il faut ajouter qu'un délit peut être "classé par mise en accusation" après que la dénonciation soit lancée, même si le prévenu n'est pas arrêté.

Pour le besoin de la présente étude, l'action policière fait référence uniquement au contrôle des vols qualifiés et des vols à main armée. L'effort de la police vis-à-vis ce type de criminalité de violence est considéré aussi bien par rapport au taux des vols qualifiés et vols à main armée solutionnés, que par rapport au nombre des criminels ayant commis de tels actes et contre lesquels la police a porté des accusations.

1. Le taux de solution

a) Vol qualifié

Le tableau 10 présente de façon numérique le nombre de vols qualifiés solutionnés par la police et exprimé en pourcentage. Tandis que la figure 7 montre la tendance du taux de solution, pour les mêmes crimes (vols qualifiés), exprimé par la moyenne mobile sur cinq ans.

Le tableau 10 nous révèle que contrairement au vol qualifié, la tendance générale du taux de solution pour la période 1962 à 1980 est à la stabilisation avec de légères nuances à la baisse pour certaines années.

Cependant, nous observons de légères fluctuations au Québec, en Alberta et en Colombie-Britannique. Seule la police de l'Ontario semble détenir un taux de solution des vols qualifiés relativement stable. En général on remarque que depuis 1975, les crimes solutionnés atteignent

- Tableau 10 -

Taux de solution de vols qualifiés au
Québec, en Ontario, en Alberta et en
Colombie-Britannique (1962-1980)

	Québec %	Ontario %	Alberta %	Col. Britan. %
1962	27.3	41.3	41.5	33.7
1963	20.1	28.2	49.8	30.6
1964	32.7	44.2	40.2	32.3
1965	28.1	44.4	43.3	31.0
1966	37.4	42.1	46.4	28.8
1967	27.1	44.1	37.9	32.3
1968	26.5	45.4	53.3	34.9
1969	23.6	41.3	47.1	29.6
1970	23.6	41.7	55.6	28.3
1971	24.8	41.3	47.4	29.9
1972	27.1	43.1	35.4	23.5
1973	28.6	43.1	33.8	25.3
1974	24.4	39.0	39.0	27.2
1975	23.7	41.4	37.8	28.4
1976	25.1	40.1	35.4	34.8
1977	26.2	40.9	37.6	35.2
1978	25.0	40.6	37.8	36.1
1979	23.0	41.0	34.7	29.3
1980	24.1	41.9	37.4	30.9

Source: Statistique Canada série 85-205.

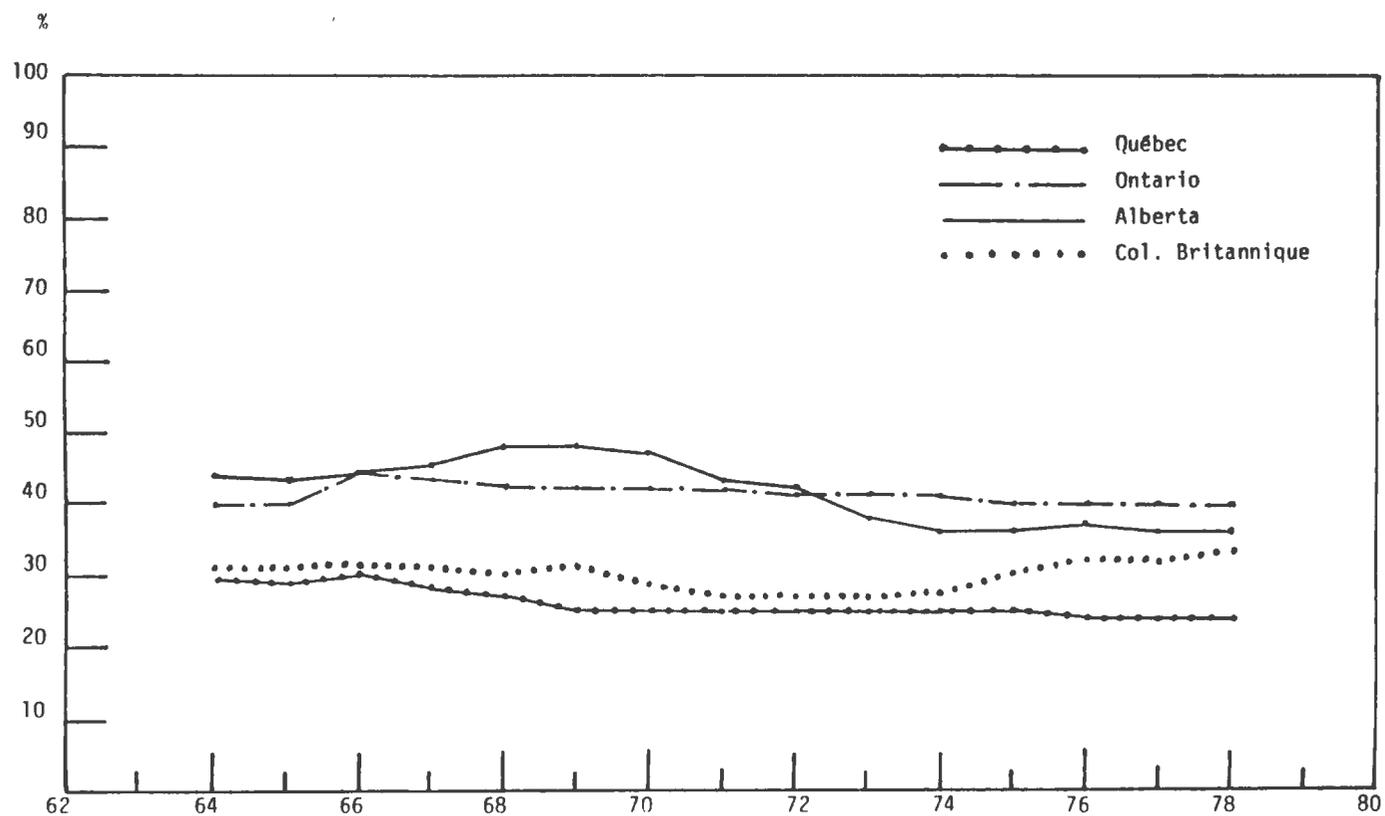


Figure 7 - Taux de solution de vols qualifiés exprimé par la moyenne mobile sur 5 ans, au Québec, en Ontario, en Alberta et en Colombie-Britannique (1962-1980). Illustration du tableau 10.

un certain plafonnement avec un léger palier à la baisse en 1979.

Par contre, au Québec, les corps policiers aussi bien provinciaux que communaux accusent de nombreuses fluctuations et une tendance à la baisse des vols qualifiés solutionnés par rapport au nombre des délits commis. Les années 1964 et 1966 semblent représenter le meilleur "score" réalisé par la police dépassant de loin le 25%. Il faut quand même signaler que ces deux années ont accusé un nombre de vols qualifiés relativement faible, 2,853 et 2,616 respectivement, ce qui est de beaucoup inférieur à la moyenne des autres années (6,247.3) (voir tableau 5). Un profil similaire est observable également en Alberta et en Colombie-Britannique.

En ce qui concerne la police de l'Alberta, on peut dire que les années 1968 et 1970 ont enregistré un taux de solution de plus de 50%. Or, contrairement au Québec, le nombre réel de vols qualifiés enregistrés (604 et 924) se situe autour de la moyenne des autres années (947.7) (voir tableau 5, page 80).

De son côté, la police de la Colombie-Britannique, après une période de fluctuation, elle enregistre une augmentation continue et prononcée de vols qualifiés solutionnés, et ceci pour la période 1962 à 1976. Pour les années 1976 à 1978, elle accuse une tendance à la stabilisation.

Notons enfin, que des quatre provinces, le Québec enregistre le taux de vol qualifié solutionné le plus faible. En effet, le taux de solution moyen est de 26.2% pour le Québec, de 30.6% pour la Colombie-Britannique, de 41.3% pour l'Ontario et de 41.7% pour l'Alberta.

Parallèlement, avec celles des provinces, la police locale des Communautés urbaines accusent un taux de solution des vols qualifiés allant de pair avec leurs provinces respectives. La figure 8 nous aide à visualiser pour la période 1962-1980 la performance des corps policiers municipaux en matière de résolution des crimes commis. Elle représente la moyenne mobile sur trois ans du taux de solution des vols qualifiés pour les cinq zones métropolitaines.

Partout la tendance générale est stable et Montréal occupe le bas de l'échelle avec le taux moyen de vols qualifiés solutionnés le plus faible (22.3%). Elle est suivie de Vancouver, Edmonton, Toronto et Calgary dont la police accuse respectivement un taux moyen de résolution de 27.5%, 40%, 41.6% et 42.3% (voir tableau 11).

En comparant les tableaux 11 et 6 (pages 100 et 84) nous remarquons que dans les zones métropolitaines, où les vols qualifiés sont moins nombreux, la police enregistre un taux relativement élevé des vols qualifiés solutionnés. Ainsi, la police de la Communauté Urbaine de Montréal enregistre un taux de résolution moins élevé par rapport aux autres zones, mais elle fait face à un nombre plus élevé de vols qualifiés.

- Tableau 11 -

Taux de solution de vols qualifiés dans les zones métropolitaines de Montréal, Toronto, Vancouver, Calgary et Edmonton (1962-1980)

	Montréal %	Toronto %	Vancouver %	Calgary %	Edmonton %
1962	18.2	34.3	27.5	71.6	38.6
1963	15.9	43.8	27.8	44.7	48.1
1964	29.5	44.0	28.3	41.0	39.7
1965	24.3	45.2	26.6	41.9	42.5
1966	32.3	40.4	23.6	35.2	48.8
1967	22.6	45.5	28.4	35.0	37.1
1968	20.9	46.4	33.0	38.9	50.9
1969	18.5	44.3	25.2	40.3	48.6
1970	21.2	44.1	25.3	45.0	58.0
1971	22.4	42.3	28.8	41.9	48.8
1972	24.6	-	-	-	-
1973	25.2	-	-	-	-
1974	21.1	38.5	22.2	42.5	33.5
1975	21.4	38.6	25.1	45.9	31.0
1976	21.9	41.1	31.5	41.4	30.1
1977	22.9	38.5	31.5	37.1	32.5
1978	22.5	41.4	31.8	41.5	30.2
1979	18.7	37.8	24.2	35.8	28.5
1980	20.0	41.3	26.8	38.5	33.3

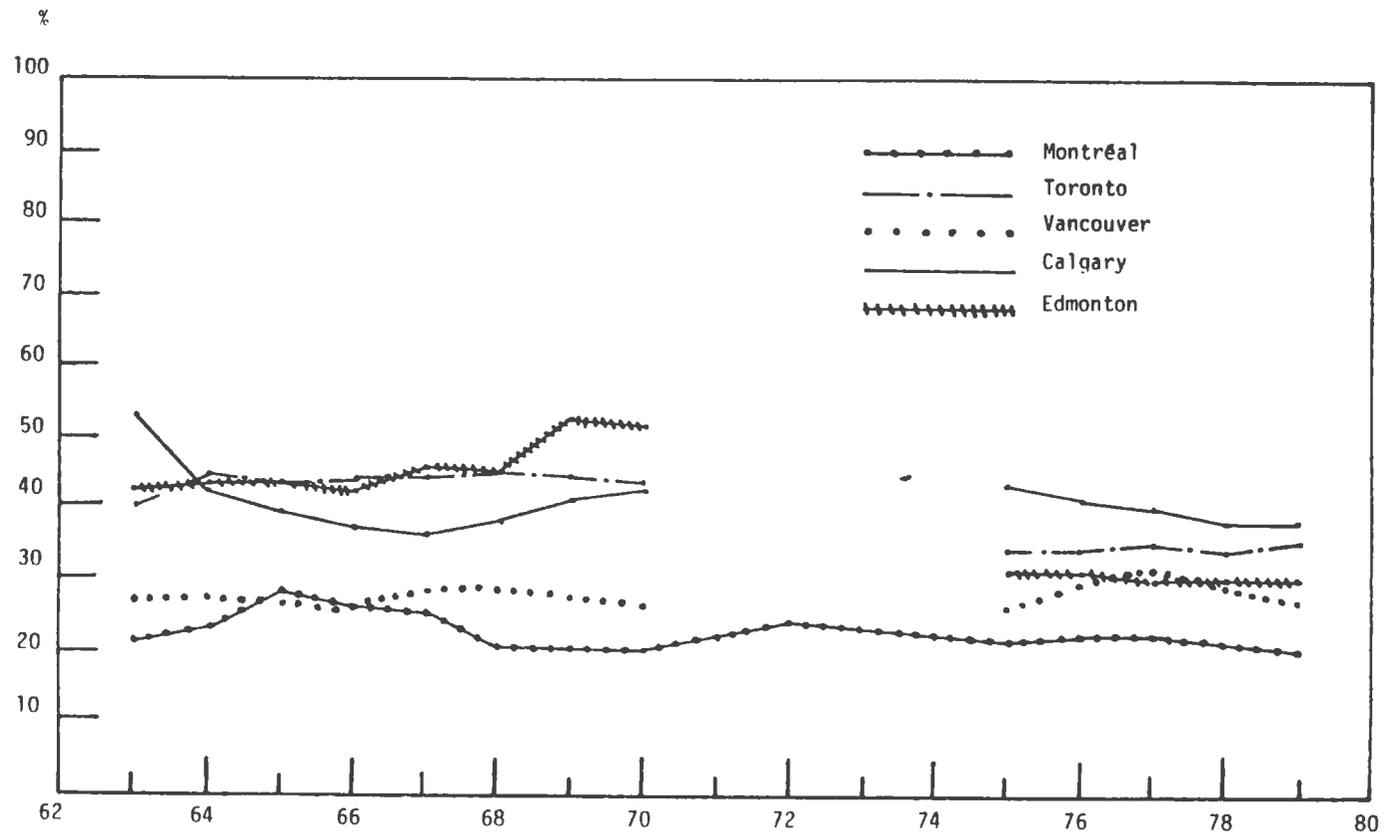


Figure 8 - Taux de solution de vols qualifiés exprimé par la moyenne mobile sur 3 ans, dans les zones métropolitaines de Montréal, Toronto, Vancouver, Calgary et Edmonton (1962-1980) Illustration du tableau 11.

Par ailleurs, nous constatons que pour l'année 1975, où les cinq zones avaient enregistré un nombre élevé de vols qualifiés, le taux de résolution n'a pas été affecté de façon aussi dramatique que l'augmentation des vols qualifiés puisque le taux de résolution de chaque zone est légèrement inférieur à sa moyenne des 19 années étudiées, exception faite des villes Albertaines.

b) Vol à main armée

Le pourcentage des vols à main armée résolu par la police dans les quatre provinces et les cinq zones métropolitaines est légèrement supérieur à celui des vols qualifiés solutionnés. Le tableau 12 et la figure 9 nous permettent de constater la variation et la tendance du taux d'élucidation des vols à main armée pour la période 1974 à 1980. Etant donné le nombre limité des années d'étude, il nous est difficile d'en dégager une tendance générale quelconque. Néanmoins, mentionnons l'existence d'une tendance à la baisse pour l'année 1979, puisqu'elle est observable dans les quatre provinces.

Par ailleurs, on remarque qu'une fois de plus, l'Ontario présente un profil stable, avec le taux de résolution moyen le plus élevé, soit 44.8%. En Colombie-Britannique et l'Alberta, le taux de vols à main armée solutionnés est sujet à de légères fluctuations, les taux moyens se situant pour l'Alberta à 43.8% et pour la Colombie-Britannique à 37.3%.

- Tableau 12 -

Taux de solution de vols à main armée
au Québec, en Ontario, en Alberta et
en Colombie-Britannique (1974-1980)

	Québec	Ontario	Alberta	Col. Britan.
1974	24.0	43.9	42.6	30.9
1975	24.4	46.4	46.7	27.6
1976	25.6	45.4	44.1	40.9
1977	27.4	46.9	41.4	39.1
1978	27.4	44.0	46.9	49.8
1979	23.3	42.6	41.0	36.3
1980	26.0	44.1	44.2	36.6

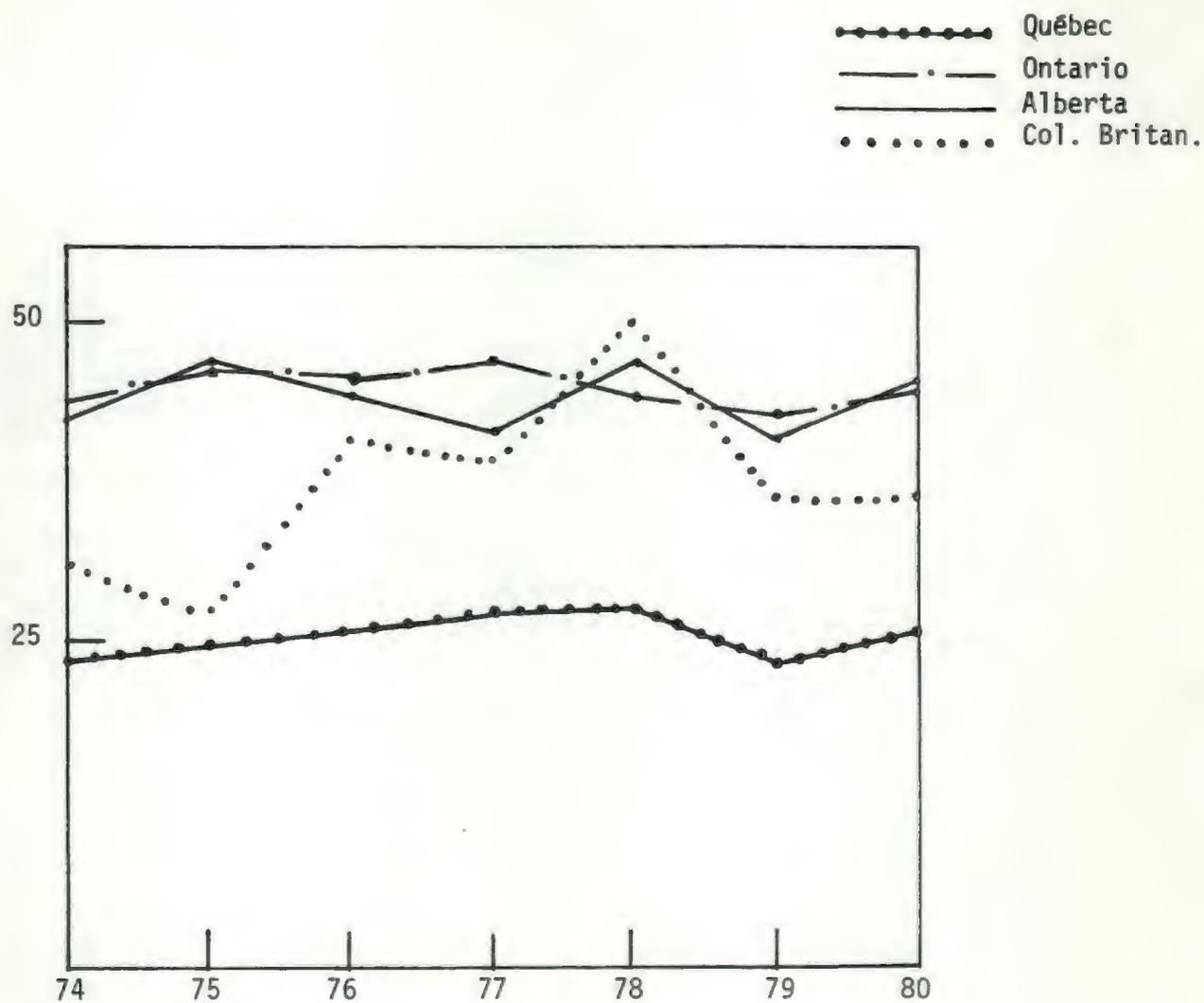


Figure 9 - Taux de solution de vols à main armée au Québec, en Ontario, en Alberta et en Colombie-Britannique (1974-1980)

Le Québec, quant à lui, présente le taux de solution de vols à main armée le plus faible en comparaison avec les autres provinces, soit un taux moyen de 25.4% et stable.

L'année 1978 accuse le plus fort taux de solution et ceci pour toutes les provinces, sauf l'Ontario. Or, en 1978 aussi bien le Québec, que l'Ontario et l'Alberta ont enregistré une baisse relative des vols à main armée commis sur leur territoire. Par contre, l'année 1975 où le vol à main armée était partout en hausse, le taux de résolution déclaré par les corps policiers de chaque province n'a pas subi de fluctuations notables; il s'est maintenu autour de la moyenne usuelle avec plutôt une légère augmentation (pour fin de comparaison voir tableau 7 page 86).

En ce qui concerne les zones métropolitaines, leurs profils déterminent encore une fois celui de leurs provinces respectives. (Voir tableau 13 et figure 10).

La police de Calgary enregistre, pour l'année 1978, un taux de vols à main armée solutionnés de 65%, soit le taux le plus fort comparativement aux autres. Il faut aussi ajouter que pour la même année, elle a enregistré le plus bas nombre de vols à main armée commis sur son territoire durant la période 1974-1980, soit 178.

Quant à la police d'Edmonton, sa performance à résoudre les vols à main armée commis sur son territoire accuse une tendance à la baisse de 1976 à 1979. Pour la même période, les vols à main armée commis à Edmonton ont fluctués tout en accusant une nette augmentation en 1977. (404 vols à main armée, il s'agit du nombre le plus élevé durant la période 1974-1980 pour cette zone métropolitaine de l'Alberta, voir tableau 9, page 91).

La police de Vancouver Métropolitain a aussi enregistré un taux de résolution élevé pour l'année 1978, soit 48.1%. Ce qui est de loin supérieur à la moyenne pour la période étudiée soit 33.1%.

De son côté, la police de la communauté urbaine de Montréal enregistre le taux de résolution le plus faible par rapport aux autres zones, son taux moyen étant de 22.0%, pour la période 1974-1980. Parallèlement, le nombre des délits commis dans la zone de Montréal est excessivement plus élevé par rapport aux autres zones.

Toutefois, il faut signaler que le taux de vols à main armée résolus année par année accuse une légère augmentation continue, exception faite pour l'année 1979 où il a baissé pratiquement au même niveau qu'en 1974. Ceci laisse supposer que nous sommes en présence d'une variation aléatoire ou irrégulière du taux de solution dans la Communauté Urbaine de Montréal. Nous voulons dire par là que le taux de solution présente de mouvements irréguliers ayant tendance à avoir une petite

- Tableau 13 -

Taux de solution de vols à main armée dans
les zones métropolitaines de Montréal,
Toronto, Vancouver, Calgary et Edmonton
 (1974-1980)

zones année	Montréal %	Toronto %	Vancouver %	Calgary %	Edmonton %
1974	19.6	40.5	25.1	42.4	37.8
1975	21.8	42.8	29.9	42.9	42.2
1976	22.9	47.2	36.8	40.4	42.0
1977	23.9	41.6	36.4	39.3	40.0
1978	24.5	46.0	44.1	65.2	37.6
1979	19.3	41.5	27.6	48.1	36.4
1980	22.1	46.3	31.6	41.6	41.9

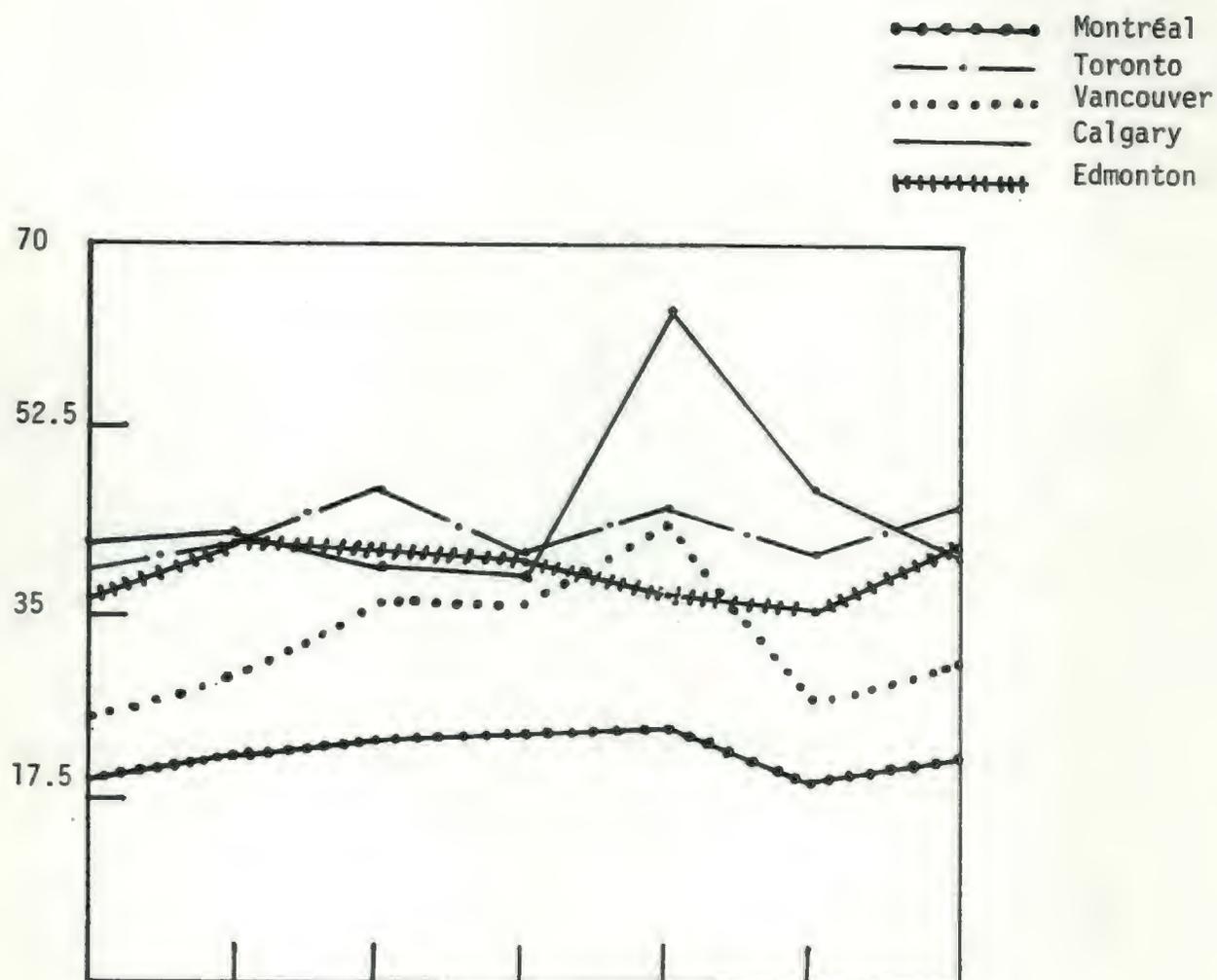


Figure 10 - Taux de solution de vols à main armée dans les zones métropolitaines de Montréal, Toronto, Vancouver, Calgary et Edmonton (1974-1980)

amplitude. Cela signifie qu'entre 1974 et 1980 le taux de solution pour vol à main armée accuse des mouvements aléatoires non interprétables.

En ce qui concerne la police du Toronto Métropolitain, elle conserve un taux élevé de résolutions des vols à main armée, lequel subit suivant les années, de légères fluctuations. La tendance des vols à main armée solutionnés est fortement influencée par la baisse ou la hausse des crimes commis dans le Toronto Métropolitain (pour fin de comparaison, voir tableau 9, page 91).

Le taux moyen des vols à main armée résolus durant la période étudiée se situe à 43.7%, ce qui est un taux de résolution assez fort, et qui réserve à la police de Toronto la deuxième place après celle de Calgary, laquelle enregistre un taux de solution moyen de 45.7%. En résumé, notre analyse sur le taux des vols à main armée résolus, par les corps policiers des quatre provinces étudiées et de leurs zones métropolitaines respectives, a montré que:

- Montréal et Québec accusent le taux de résolution le plus faible par rapport aux autres territoires alors qu'ils font face à un taux très élevé de vols à main armée.
- L'Alberta et la Colombie-Britannique, de pair avec leurs zones métropolitaines, sont sujets à de fréquentes fluctuations, alors que l'Ontario et la zone de Toronto enregistrent un taux élevé et relativement stable de résolution des vols à main armée.

De plus, une étude attentive des tableaux 9 et 13 fait ressortir deux situations contradictoires lorsque nous comparons la Communauté Urbaine de Montréal avec la zone métropolitaine de Toronto.

En effet, dans la zone de Montréal où le nombre des vols à main armée est excessivement élevé, quand la criminalité baisse le taux de solution augmente.

Par contre, dans la zone de Toronto où le nombre des vols à main armée est faible, quand la criminalité baisse le taux de solution baisse.

Ces deux situations contradictoires laissent supposer que le volume de criminalité joue un rôle déterminant sur les efforts policiers en matière du contrôle de la criminalité (vol à main armée) dans la zone de Montréal. Ainsi, le postulat de Greenberg et al. (1979) selon lequel un taux de criminalité élevé peut contribuer à saturer les capacités de la police dans le contrôle à court terme de la criminalité semble s'appliquer à la situation rencontrée à la Communauté Urbaine de Montréal.

2. Personnes accusées

Les données concernant les personnes, impliquées dans les vols qualifiés ou les vols à main armée, contre lesquelles, les corps policiers ont porté des accusations, doivent être considérées avec

prudence. Les chiffres que nous citons doivent être interprétés en tenant compte:

- a) du système de répression prévalent dans chaque province ou zone métropolitaine choisie. Nous savons que les méthodes opérationnelles des services de police ne sont pas les mêmes partout.
- b) de la précision plus grande des compilations et des rapports statistiques des dernières années et
- c) de l'accroissement de la population.

Avant de présenter, dans une perspective évolutive et comparative, le nombre et le taux de personnes accusées pour vols qualifiés et vols à main armée, nous considérons important de se référer brièvement à l'évolution de la population de 1962 à 1980 dans les provinces et les zones métropolitaines choisies.

L'analyse de l'évolution de la population est justifiée du fait que notre étude est essentiellement basée sur les taux par 100,000 habitants.

Les tableaux 14 et 15 et les figures 11 et 12 indiquent la variation procentuelle de l'accroissement de la population, par rapport à 1962 au Québec, en Ontario, en Alberta, en Colombie-Britannique et dans leurs zones métropolitaines respectives. Ainsi, la province de Québec, comparativement aux autres provinces, affiche une augmentation lente et très faible. Montréal de son côté, à part une augmentation

- Tableau 14 -

Accroissement de la population au Québec, en Ontario, en Alberta et en Colombie-Britannique (1962-1980; 1962 = 100)

Année	Québec		Ontario		Alberta		Colombie-Britannique	
	Population en milliers	Variations percentuelles par rapport à 1962	Population en milliers	Variations percentuelles par rapport à 1962	Population en milliers	Variations percentuelles par rapport à 1962	Population en milliers	Variations percentuelles par rapport à 1962
1962	5,371.0	100.0	6,351.0	100.0	1,369.0	100.0	1,660.0	100.0
1963	5,481.0	+ 2.0	6,481.0	+ 2.0	1,403.0	+ 2.5	1,669.0	+ 0.5
1964	5,584.0	+ 4.0	6,631.0	+ 4.4	1,430.0	+ 4.4	1,745.0	+ 5.1
1965	5,685.0	+ 5.8	6,788.0	+ 6.9	1,450.0	+ 5.9	1,797.0	+ 8.2
1966	5,780.8	+ 7.6	6,960.9	+ 9.6	1,463.2	+ 6.9	1,873.7	+ 12.9
1967	5,864.0	+ 9.2	7,127.0	+ 12.2	1,490.0	+ 8.8	1,945.0	+ 17.2
1968	5,928.0	+ 10.4	7,262.0	+ 14.3	1,524.0	+ 11.3	2,003.0	+ 20.7
1969	5,985.0	+ 11.4	7,385.0	+ 16.3	1,559.0	+ 13.9	2,060.0	+ 24.1
1970	6,013.0	+ 11.9	7,551.0	+ 18.9	1,595.0	+ 16.5	2,128.0	+ 28.2
1971	6,027.8	+ 12.2	7,703.1	+ 21.3	1,627.9	+ 18.9	2,184.6	+ 31.6
1972	6,050.5	+ 12.6	7,833.9	+ 23.3	1,653.9	+ 20.8	1,247.0	+ 35.4
1973	6,081.4	+ 13.2	7,938.9	+ 25.0	1,863.6	+ 36.1	2,315.0	+ 39.4
1974	6,134.3	+ 14.2	8,093.9	+ 27.4	1,713.9	+ 25.2	2,395.2	+ 44.3
1975	6,188.0	+ 15.2	8,226.0	+ 29.5	1,768.0	+ 29.1	2,457.0	+ 48.0
1976	6,234.4	+ 16.1	8,264.5	+ 30.1	1,838.0	+ 34.2	2,466.6	+ 48.6
1977	6,283.1	+ 17.0	8,373.5	+ 31.8	1,899.7	+ 38.8	2,497.6	+ 50.4
1978	6,283.0	+ 17.0	8,445.0	+ 33.0	1,952.1	+ 42.6	2,530.1	+ 52.4
1979	6,283.7	+ 17.0	8,503.3	+ 33.9	2,012.5	+ 47.0	2,569.9	+ 54.8
1980	6,312.0	+ 17.5	8,574.4	+ 35.0	2,081.4	+ 52.0	2,640.1	+ 59.0

Sources: Révision des estimations annuelles de la population selon le sexe et l'âge. Catalogue nos 91-512 (1921 à 1971), 91-518 (1971 à 1976) et 91-202 (1977 à 1980).

- Tableau 15 -

Accroissement de la population dans les zones métropolitaines
de Montréal, Toronto, Vancouver, Calgary et Edmonton
(1962-1980; 1962 = 100)

Année	Montréal		Toronto		Vancouver		Calgary		Edmonton	
	Population en milliers	Variations procentuelles 1962 = 100	Population en milliers	Variations procentuelles 1962 = 100	Population en milliers	Variations procentuelles 1962 = 100	Populations en milliers	Variations procentuelles 1962 = 100	Populations en milliers	Variations procentuelles 1962 = 100
1962	1,792.654	100.0	1,618.787	100.0	714.783	100.0	379.068	100.0	327.164	100.0
1963	1,818.120	† 1.4	1,625.405	† 0.4	728.628	† 1.9	301.677	† 8.1	339.234	† 3.7
1964	1,894.432	† 5.7	1,741.000	† 7.5	731.850	† 2.4	311.000	† 11.4	357.396	† 9.2
1965	1,925.425	† 7.4	1,800.000	† 11.2	760.637	† 6.4	311.000	† 11.4	371.265	† 13.5
1966	1,989.491	† 11.0	1,860.000	† 14.9	771.652	† 7.9	323.289	† 15.8	381.230	† 16.5
1967	1,985.705	† 10.8	1,909.954	† 18.0	801.436	† 12.1	354.856	† 27.1	393.563	† 20.3
1968	2,009.877	† 12.1	1,940.276	† 19.8	825.675	† 15.5	369.025	† 32.2	410.105	† 25.3
1969	1,943.581	† 8.4	1,951.707	† 20.6	852.735	† 19.3	385.436	† 38.1	422.418	† 29.1
1970	2,076.608	† 15.8	1,978.051	† 22.2	890.000	† 24.5	398.034	† 42.6	435.503	† 33.1
1971	2,331.771	† 30.1	2,050.246	† 26.6	845.564	† 18.3	412.777	† 47.9	450.621	† 37.7
1972 ^a	1,984.842	† 10.7	2,106.169	† 30.1	851.921	† 19.2	423.083	† 51.6	448.978	† 37.2
1973 ^a	1,967.546	† 9.7	2,160.076	† 33.4	858.278	† 20.1	433.389	† 55.3	447.335	† 36.7
1974	2,002.757	† 11.7	2,125.091	† 31.3	864.635	† 21.0	433.389	† 55.3	445.691	† 36.2
1975	2,009.394	† 12.1	2,155.509	† 33.1	878.794	† 22.9	453.812	† 62.6	451.635	† 38.0
1976 ^b	1,866.815	† 4.1	2,188.755	† 35.2	920.340	† 28.7	470.043	† 68.4	461.559	† 41.1
1977 ^b	1,869.847	† 4.3	2,226.188	† 37.5	920.200	† 28.7	470.043	† 68.4	461.559	† 41.1
1978 ^b	1,855.093	† 3.5	2,178.674	† 34.6	894.899	† 25.2	505.600	† 81.2	478.000	† 46.1
1979 ^b	1,827.500	† 1.9	2,131.160	† 31.6	894.899	† 25.2	505.600	† 81.2	478.000	† 46.1
1980 ^b	1,827.500	† 1.9	2,143.492	† 32.4	898.101	† 25.6	530.801	† 90.2	491.399	† 50.2

Sources: a. Estimation basée sur 1971 et 1974.
b. Voir page 37 et 38.

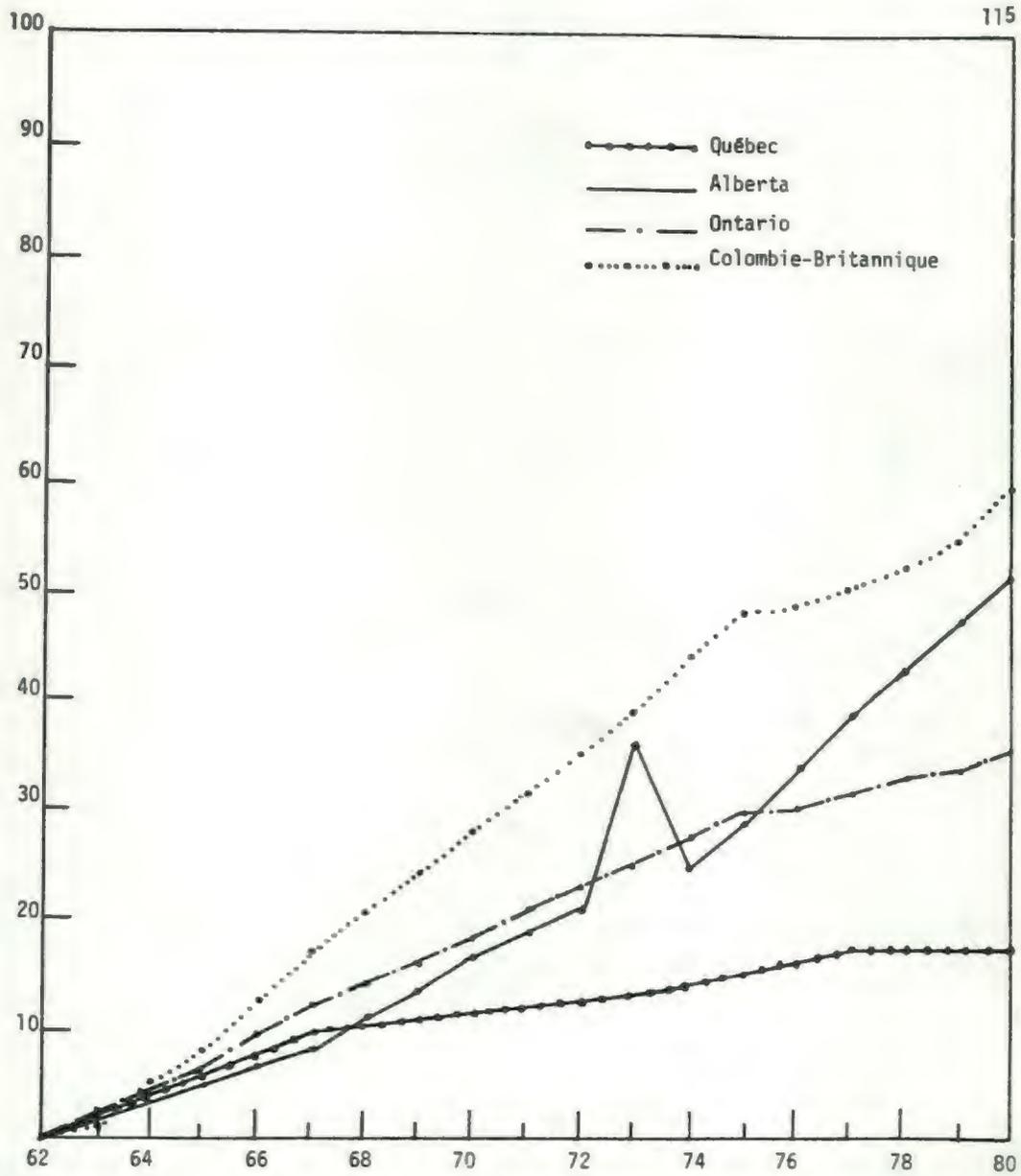


Figure 11 - Variation procentuelle de l'augmentation de la population au Québec, en Ontario, en Alberta et en Colombie-Britannique (1962-1980; 1962 = 100)
Illustration du tableau 14.

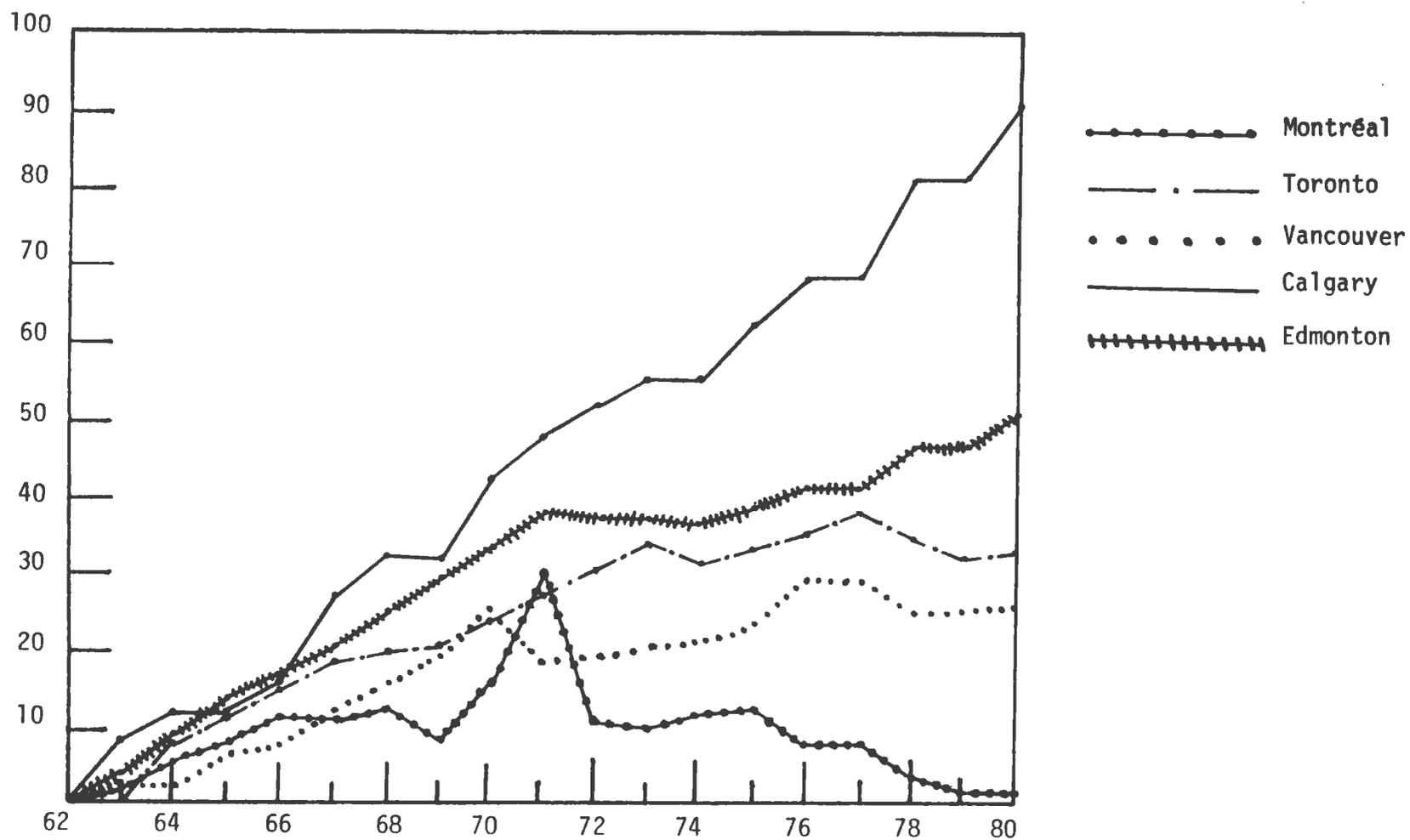


Figure 12 - Variation procentuelle de l'augmentation de la population dans les zones métropolitaines de Montréal, Toronto, Vancouver, Calgary et Edmonton (1962-1980; 1962 = 100). Illustration du tableau 15.

élevée (30%) en 1971, accuse l'accroissement le plus faible comparative-
ment aux quatre autres zones métropolitaines. En fait, de 1972 à 1980,
la population de Montréal n'a pas cessé de diminuer, abstraction faite
d'une légère tendance à la hausse en 1974 et 1975. En 1980, Montréal
se trouve avec une augmentation de sa population de + 1.9% par rapport
à 1962.

L'Ontario, quant à elle, accuse une augmentation deux fois plus
élevée que celle du Québec avec en 1980 une augmentation de + 35.0% par
rapport à l'année de base, 1962.

Toronto suit fidèlement sa province en enregistrant une aug-
mentation de 32.4% par rapport à 1962. En Alberta, de 1962 à 1972,
l'accroissement de la population soit celui de l'Ontario, alors qu'à
partir de 1974 elle s'en dégage et indique une poussée à la hausse
pour accuser en 1980 une augmentation de 52% par rapport à l'année de
base.

Quant à ses deux zones métropolitaines, Edmonton et Calgary,
elles indiquent une tendance à la hausse similaire. Par contre, de
1972 à 1980, elles se différencient. La population d'Edmonton continue
sa poussée vers le haut pour atteindre en 1980, comme l'Alberta, une
augmentation de + 50% par rapport à 1962. A Calgary, la population
enregistre une montée vertigineuse pour atteindre en 1980 un taux d'ac-
croissement de plus de 90% par rapport à l'année de base.

Enfin, c'est la Colombie-Britannique qui accuse le plus fort accroissement de population. De 1962 à 1975, elle enregistre un accroissement rythmé et exponentiel de sa population. De 1976 à 1980, la population continue à augmenter mais avec une cadence moindre pour atteindre plus que 59.0% en 1980.

De son côté, Vancouver présente deux paliers avec tendance à la hausse, en 1970 et 1976 mais en 1980 le volume de sa population accuse une augmentation relative de + 25.6% par rapport à 1962. En bref, nous constatons que:

- à partir de 1975, la population à Montréal a tendance à diminuer. Le même phénomène est observé à Toronto et Vancouver à partir de 1977.
- Edmonton et Calgary enregistrent une augmentation continue de leur population, alternée par des périodes de stabilité pour certaines années.

Dans la prochaine section, nous comptons présenter l'évolution du nombre de personnes accusées pour vols qualifiés et les vols à main armée au cours des dix-neuf années de notre étude. Cette section comporte deux parties. Dans la première, nous analysons l'évolution du taux de personnes accusées pour vol qualifié et vol à main armée au niveau des provinces. La même analyse sera effectuée pour les zones métropolitaines dans une deuxième partie.

2.1. Evolution du nombre de personnes accusées pour vol qualifié et vol à main armée

Au cours des dix-neuf années, 1962-1980, le nombre de personnes contre qui on a porté des accusations pour avoir participé à la perpétration de vols qualifiés n'a pas cessé d'augmenter. La participation accrue des gens, à cette catégorie spécifique des crimes violents, figure aussi bien au niveau des provinces qu'au niveau des zones métropolitaines.

a) Au niveau des provinces

La lecture de la figure 13 laisse entrevoir une tendance à la hausse du taux de personnes accusées dans les quatre provinces étudiées. D'ailleurs, on doit mentionner l'existence d'un profil de tendance à la hausse pour l'année 1975 qui est déterminant de l'évolution générale puisqu'il est observable partout. De même que pour les vols qualifiés, le taux de personnes accusées enregistre au Québec trois vagues nettement marquées: la première de 1967 à 1970, la deuxième de 1972 à 1975 et la troisième de 1978 à 1980.

La Colombie-Britannique, quant à elle, suit de très près les deux premières vagues, mais diverge par rapport à la troisième, par une chute spectaculaire du nombre (voir tableau 16) et du taux de personnes accusées par 100,000 habitants, pour remonter par après. En 1980, la

Colombie-Britannique indique le même taux de personnes accusées qu'en 1978.

Parmi les provinces, seule l'Ontario présente une progression faible, mais continue, pour la période 1962 à 1980 avec un palier en 1975.

L'Alberta, pour sa part, présente de 1979 à 1980 un taux de personnes accusées anormalement élevé (64.4% et 77.4%). Ceci met en relief le phénomène contradictoire observé quand on se base sur le taux par 100,000 habitants pour comparer les territoires où le volume de population est très différent. En effet, on remarque que le phénomène apparaît plus important en Alberta qu'en Ontario, bien qu'en réalité le nombre de personnes accusées soit plus élevé en Ontario. D'ailleurs, il en est de même entre l'Alberta et le Québec. (Voir tableau 16).

Le tableau 17 nous indique le pourcentage d'augmentation en nombre absolu de personnes accusées pour vol qualifié dans les quatre provinces. Comme on peut le constater, l'augmentation, par rapport à 1962, est très élevée partout. Le Québec et l'Ontario enregistrent l'augmentation la plus faible. Elles sont suivies par la Colombie-Britannique qui détient ainsi la troisième place avec une augmentation de 469.9% par rapport à 1962.

- Tableau 16 -

Taux par 100,000 habitants de personnes accusées pour
vol qualifié au Québec, en Ontario, en Alberta et en
Colombie-Britannique (1962-1980)

Années	Québec		Ontario		Alberta		Col. Britan.	
	Personnes accusées	Taux						
1962	898	16.7	622	9.8	108	7.9	173	10.4
1963	969	17.7	680	10.5	165	11.8	201	12.0
1964	1,178	21.1	661	10.0	137	9.6	295	16.9
1965	951	16.7	654	9.6	220	15.2	257	14.3
1966	1,084	18.8	675	9.7	214	14.6	270	14.4
1967	1,082	18.5	860	12.1	271	18.2	362	18.6
1968	1,247	21.0	1,027	14.1	319	20.9	387	19.3
1969	1,440	24.1	1,023	13.9	286	18.3	430	20.9
1970	1,546	25.7	1,207	16.0	439	27.5	600	28.2
1971	1,314	21.8	1,254	16.3	436	26.8	556	25.5
1972	1,407	23.1	1,388	17.7	449	27.1	534	23.8
1973	1,845	30.3	1,438	18.1	478	28.3	665	28.7
1974	2,356	38.4	1,758	21.7	500	29.2	728	30.4
1975	2,975	48.1	2,073	25.2	616	34.8	879	35.8
1976	2,765	44.3	1,990	24.1	605	32.9	842	34.1
1977	2,968	47.2	2,046	24.4	809	42.6	799	32.0
1978	2,742	43.6	2,188	25.9	732	37.5	948	37.5
1979	2,925	46.5	2,179	25.6	1,297	64.4	766	29.8
1980	3,610	57.2	2,733	31.8	1,610	77.4	986	37.0

Source: Statistique Canada - série 85-205.

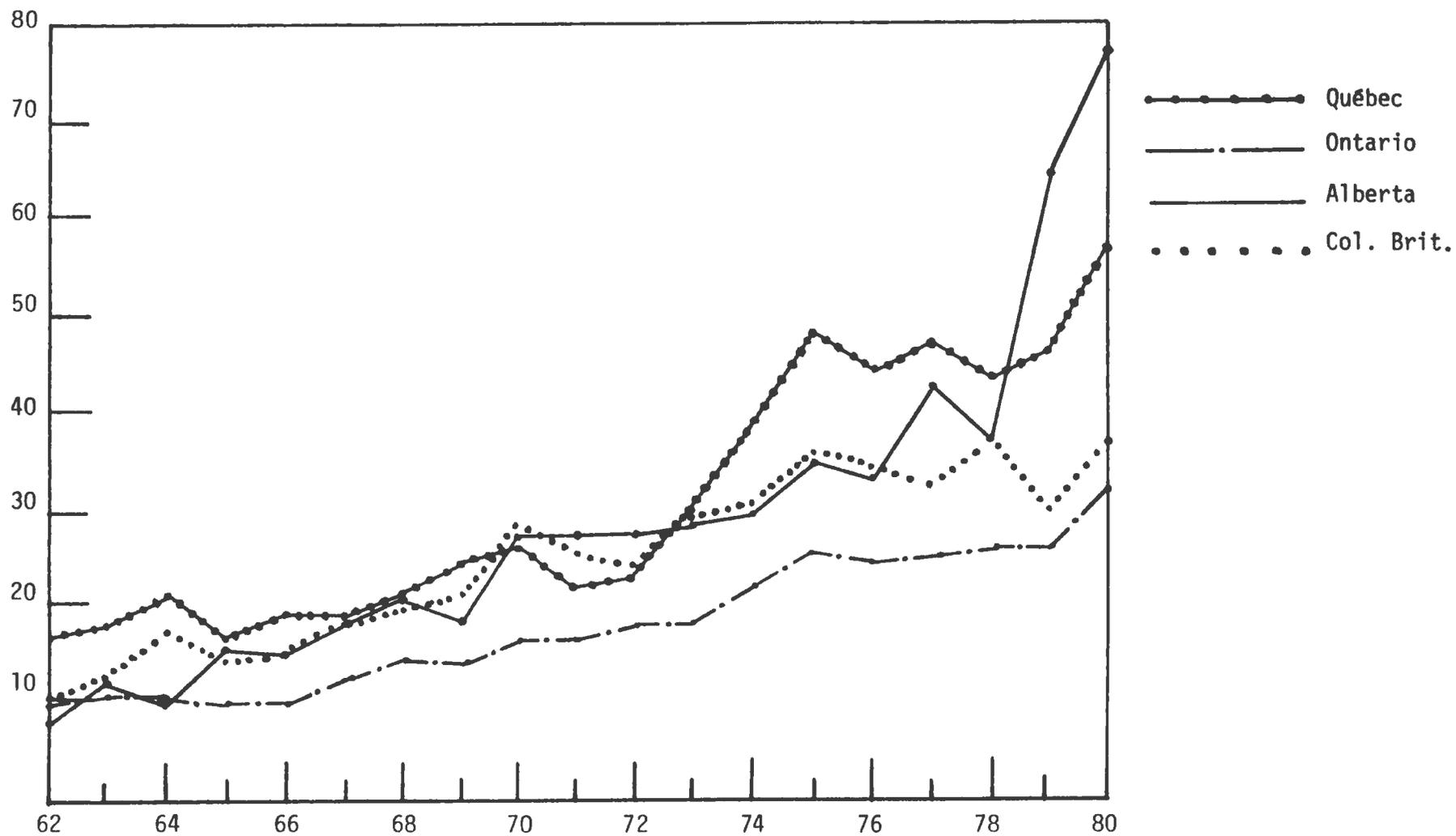


Figure 13 - Taux par 100,000 habitants de personnes accusées par vol qualifié au Québec, en Ontario, en Alberta et en Colombie-Britannique (1962-1980).

- Tableau 17 -

Variations procentuelles du nombre de personnes accusées pour
vol qualifié au Québec, en Ontario, en Alberta et en Colombie-
Britannique (1962-1980; 1962 = 100)

	Québec		Ontario		Alberta		Col. Britannique	
	Variations pro- centuelles par rapport à 1962	Variations pro- centuelles annuelles	Variations pro- centuelles par rapport à 1962	Variations pro- centuelles annuelles	Variations pro- centuelles par rapport à 1962	Variations pro- centuelles annuelles	Variations pro- centuelles par rapport à 1962	Variations pro- centuelles annuelles
1962	100.0	-	100.0	-	100.0	-	100.0	-
1963	+ 7.9	+ 7.9	+ 9.0	+ 9.3	+ 52.7	+ 52.7	+ 16.2	+ 16.2
1964	+ 31.2	+ 21.5	+ 6.2	- 2.8	+ 26.8	- 17.0	+ 70.5	+ 46.8
1965	+ 5.9	- 19.3	+ 5.1	- 1.1	+ 3.7	+ 60.6	+ 48.5	- 12.9
1966	+ 20.7	+ 14.0	+ 8.5	+ 3.2	+ 98.1	- 2.7	+ 56.1	+ 5.1
1967	+ 20.5	- 0.2	+ 38.3	+ 27.4	+ 150.9	+ 26.6	+ 109.2	+ 34.1
1968	+ 38.9	+ 15.2	+ 65.1	+ 19.4	+ 195.4	+ 17.7	+ 123.7	+ 6.9
1969	+ 60.3	+ 15.4	+ 64.5	- 0.4	+ 164.8	- 10.3	+ 148.5	+ 11.1
1970	+ 72.2	+ 7.4	+ 94.1	+ 18.0	+ 306.5	+ 53.5	+ 246.8	+ 39.5
1971	+ 46.3	- 15.0	+ 101.6	+ 3.9	+ 303.7	- 0.7	+ 221.4	- 7.3
1972	+ 56.7	+ 7.1	+ 123.1	+ 10.7	+ 315.7	+ 3.0	+ 208.7	- 4.0
1973	+ 105.4	+ 31.1	+ 130.5	+ 3.6	+ 342.6	+ 6.4	+ 284.4	- 24.5
1974	+ 162.4	+ 27.7	+ 188.6	+ 22.2	+ 363.0	+ 4.6	+ 320.8	+ 9.5
1975	+ 231.3	+ 26.3	+ 233.3	+ 17.9	+ 470.4	+ 23.2	+ 408.1	+ 20.7
1976	+ 207.9	- 7.1	+ 220.0	- 4.0	+ 460.2	- 1.8	+ 386.7	- 4.2
1977	+ 230.5	+ 7.3	+ 228.4	+ 2.8	+ 649.1	+ 33.7	+ 361.8	- 5.1
1978	+ 205.3	- 7.6	+ 251.8	+ 6.9	+ 577.8	- 9.5	+ 448.0	+ 18.6
1979	+ 225.7	+ 6.7	+ 250.3	- 0.4	+ 1,100.9	+ 77.2	+ 342.8	- 19.2
1980	+ 302.0	+ 23.4	+ 339.4	+ 25.4	+ 1,390.7	+ 24.1	+ 469.9	+ 28.7

En ce qui concerne l'Alberta, elle indique une remontée hors du commun, avec une augmentation de 1,390.7% par rapport à l'année de base. Malheureusement, avec les données dont nous disposons, il nous est impossible d'expliquer cette hausse spectaculaire du nombre de personnes accusées pour vol qualifié, qui se fait sentir surtout à partir de 1978.

On a vu auparavant que le volume de la population Albertaine a augmenté de 50% par rapport à 1962 (voir figure 11). Or, la variable démographique seule est insuffisante pour expliquer ce grand écart du taux de personnes accusées entre 1962 et 1980.

Par ailleurs, le taux de personnes accusées pour vol qualifié, a plus que doublé par rapport à 1962. Ainsi, pour le Québec, cette augmentation se situe à 242.5% pour l'Ontario à 224.5% et pour la Colombie-Britannique à 255.8%. L'Alberta de son côté indique une augmentation de 879.7% par rapport à l'année de base (tableau 16).

Il va falloir ajouter que le taux moyen de personnes accusées pour la période 1962-1980, pour cette forme spécifique de criminalité est: pour le Québec 30.6%, pour l'Ontario 17.7%, pour l'Alberta de 28.7% et pour la Colombie-Britannique 24.7%.

Le tableau 18 et la figure 14 indiquent l'évolution du nombre de personnes accusées pour vol à main armée et aussi l'évolution des

- Tableau 18 -

Taux par 100,000 habitants de personnes accusées
pour vol à main armée au Québec, en Ontario, en
Alberta et en Colombie-Britannique (1974-1980)

	Québec		Ontario		Alberta		Col. Britan.	
	Nombre de personnes accusées	Taux par 100,000 habitants	Nombre de personnes accusées	Taux par 100,000 habitants	Nombre de personnes accusées	Taux par 100,000 habitants	Nombre de personnes accusées	Taux par 100,000 habitants
1974	1,481	24.1	793	9.8	256	14.9	279	11.6
1975	2,068	33.4	1,046	12.7	355	20.1	231	9.4
1976	1,887	30.3	993	12.0	325	17.7	250	10.1
1977	1,960	31.2	1,061	12.7	419	22.1	224	9.0
1978	1,933	30.8	1,066	12.6	318	16.3	306	12.1
1979	1,879	29.9	1,000	11.8	628	31.2	251	9.8
1980	2,442	38.7	1,300	15.2	860	41.3	315	11.9

Source: Statistique Canada, série 85-205.

●●●●●● Québec
 — . — Ontario
 — Alberta
 ●●●●●● Col. Britan.

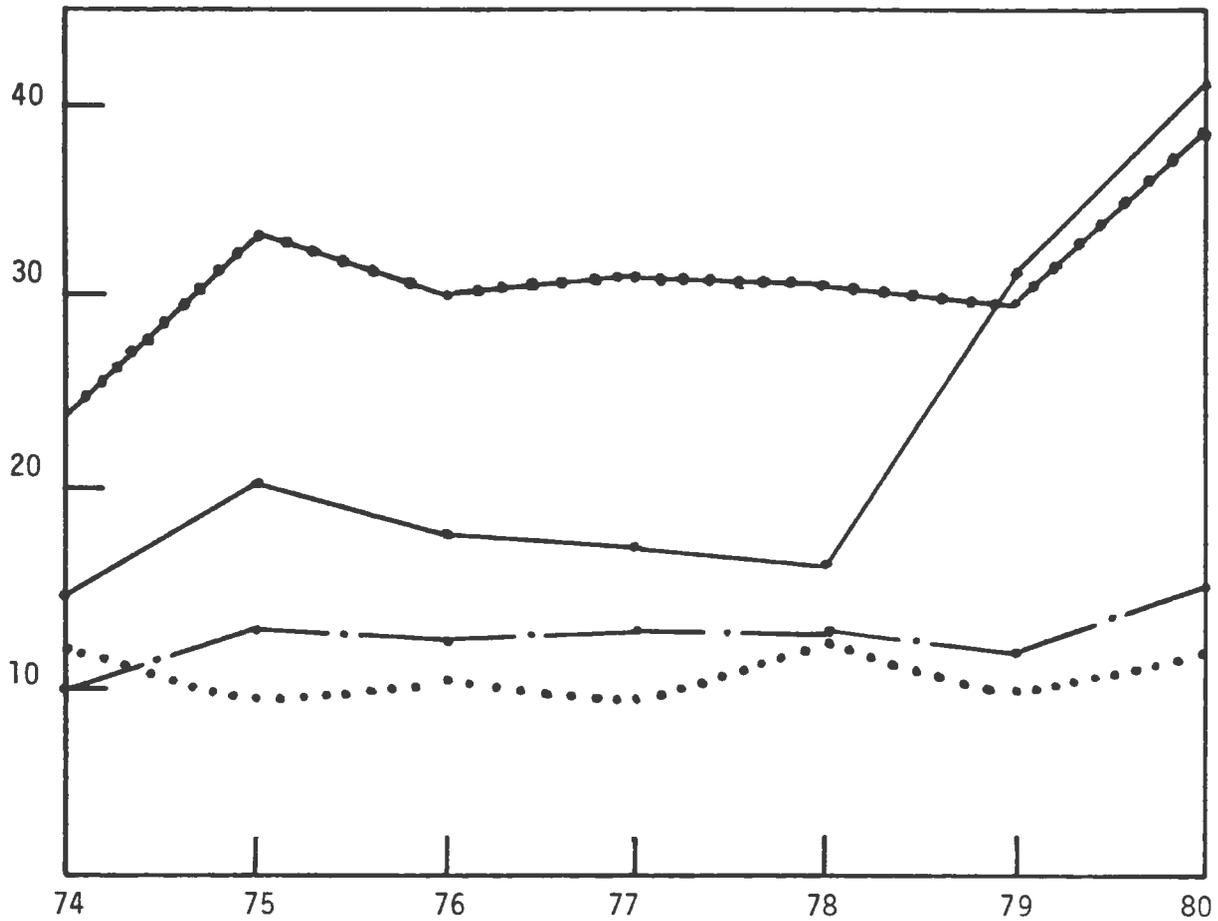


Figure 14 - Taux par 100,000 habitants du nombre de personnes accusées pour vol à main armée au Québec, en Ontario, en Alberta et en Colombie-Britannique (1974-1980).

- Tableau 19 -

Variations procentuelles du nombre de personnes accusées
pour vol à main armée au Québec, en Ontario, en Alberta
et en Colombie-Britannique (1974-1980; 1974 = 100)

	Québec				Ontario				Alberta				Colombie-Britannique			
	Variations pro- centuelles par rapport à 1962		Variations procentuelles annuelles		Variations pro- centuelles par rapport à 1962		Variations procentuelles annuelles		Variations pro- centuelles par rapport à 1974		Variations procentuelles annuelles		Variations pro- centuelles par rapport à 1974		Variations procentuelles annuelles	
	Nombre	Taux	Nombre	Taux												
1974	100.0	100.0	-	-	100.0	100.0	-	-	100.0	100.0	-	-	100.0	100.0	-	-
1975	+ 39.6	+ 38.6	+39.6	+38.6	+ 31.9	+ 29.6	+31.9	+29.6	+ 38.7	+ 34.9	+38.7	+34.9	- 17.2	- 19.0	-17.2	-19.0
1976	+ 27.4	+ 25.7	- 8.8	- 9.3	+ 25.2	+ 22.4	- 5.1	- 5.5	+ 27.0	+ 18.8	- 8.5	-11.9	- 10.4	- 12.9	+ 8.2	+ 7.4
1977	+ 32.3	+ 29.5	+ 3.9	+ 3.0	+ 33.8	+ 29.6	+ 6.8	+ 5.8	+ 63.7	+ 48.3	+28.9	+24.9	- 19.7	- 22.4	-10.4	-10.9
1978	+ 30.5	+ 27.8	- 1.4	- 1.3	+ 34.4	+ 28.6	+ 0.5	+ 0.8	+ 24.2	+ 9.4	-24.1	-26.2	+ 9.7	+ 4.3	+36.6	+34.4
1979	+ 26.9	+ 24.1	- 2.8	- 2.9	+ 26.1	+ 20.4	- 6.2	- 6.3	+145.3	+109.4	+97.5	+91.4	- 10.0	- 15.5	-18.0	-19.0
1980	+ 64.9	+ 60.6	+30.0	+29.4	- 63.9	+ 55.1	+30.0	+28.8	+135.9	+177.2	+36.9	+32.4	+ 12.9	+ 2.6	+25.5	+21.4

taux par 100,000 habitants dans les quatre provinces.

En effet, nous remarquons que dans les quatre provinces, la tendance générale du taux de personnes accusées est stable, exception faite de l'Alberta laquelle, de 1978 à 1980, présente une augmentation très prononcée aussi bien du taux par 100,000 habitants que du nombre de personnes accusées.

Par ailleurs, les années 1975 et 1980 accusent une augmentation considérable aussi bien du taux par 100,000 habitants que du nombre absolu de personnes ayant été accusées pour vol à main armée.

Le taux moyen pour la période 1974 à 1980 se situe: au Québec à 31.2%, en Alberta à 23.3%, en Ontario à 12.4% alors que la Colombie-Britannique enregistre le taux moyen le plus faible soit 10.6%.

Le tableau 19 présente les variations procentuelles du nombre et du taux de personnes accusées pour vol à main armée comparativement à 1974. De plus ce tableau présente également les variations procentuelles annuelles du nombre et du taux de personnes accusées aux quatre provinces étudiées. Les variations procentuelles par rapport à 1974, nous dévoilent un grand nombre d'augmentations par rapport à l'année de référence ce qui signifie que le nombre et le taux de personnes accusées pour vol à main armée, est en progression.

En effet, nous dénombrons des augmentations au Québec, en Ontario et en Alberta alors que la Colombie-Britannique présente davantage de diminutions que de progressions.

Ainsi, le Québec présente trois diminutions: la plus forte diminution a eu lieu en 1976 (-8.8%) et la plus faible en 1978 (-1,3%). Comparativement à l'année qui les précède immédiatement trois années ont subi des augmentations. En effet, le taux le plus haut se chiffre à 38.6% pour l'année 1975 comparativement à 1974, et le plus faible en 1977 avec un taux de 3.0%.

D'ailleurs, l'année 1975 accuse aussi pour l'Ontario la plus forte augmentation du taux de personnes accusées pour vol à main armée, soit 29.6% alors qu'en Alberta une telle augmentation fut enregistrée en 1979, avec un taux de 91.4%. Par contre, la Colombie-Britannique indique que la plus forte augmentation a eu lieu en 1980 (21.4%) et la plus forte diminution en 1975 (-19%).

Le tableau 20 présente la proportion du nombre de personnes accusées pour vol à main armée par rapport au total du nombre de personnes accusées pour vol qualifié.

En effet, nous remarquons que dans l'ensemble cette proportion est assez élevée partout.

- Tableau 20 -

Proportion du nombre de personnes accusées pour vol à main armée, par rapport au nombre total de personnes accusées pour vols qualifiés au Québec, en Ontario, en Alberta et en Colombie-Britannique (1974-1980)

	Québec %	Ontario %	Alberta %	Col. Britan. %
1974	62,9	45.1	51.2	38.3
1975	69.5	50.5	57.6	26.2
1976	68.2	49.9	53.7	29.7
1977	66.0	51.8	51.8	28.0
1978	70.5	48.7	43.4	32.3
1979	64.2	45.9	48.4	38.8
1980	67.6	47.6	53.4	31.9

Toutefois, soulignons que, de 1974 à 1980, au Québec 67% de personnes accusées d'avoir commis des vols qualifiés, étaient inculpées pour vol à main armée. En Alberta ce chiffre s'élève à 51.4% alors qu'en Ontario se situe à 48.5%. De son côté, la Colombie-Britannique présente la proportion moyenne la moins forte soit 31.3%.

En résumé, on peut dire que parmi les provinces, le Québec présente la plus forte augmentation de personnes accusées pour vol à main armée. Il est suivi par l'Alberta et l'Ontario alors que la Colombie-Britannique occupe la dernière place.

Mentionnons en plus, que l'Alberta a subi un accroissement spectaculaire du taux de personnes accusées. Nous supposons qu'une telle augmentation, hors proportions, va de paire avec le taux d'accroissement de sa population durant les dernières années.

b) Au niveau des zones métropolitaines

Le tableau 21 nous permet de constater que dans l'ensemble les cinq zones métropolitaines indiquent un accroissement considérable du nombre de personnes accusées pour vol qualifié durant la période 1962 à 1980,

De même, la figure 15 laisse entrevoir aussi une tendance à la hausse du taux de personnes accusées dans les zones métropolitaines étudiées.

Signalons en plus que l'année 1975 indique une tendance générale à la hausse aussi bien du taux que du nombre de personnes accusées dans l'ensemble des zones, excepté celle d'Edmonton.

Parmi les zones métropolitaines étudiées, Toronto présente la progression la plus faible, mais continue, du taux de personnes accusées pour le vol qualifié avec un taux moyen de 25.9%.

Pour la Communauté Urbaine de Montréal, le taux moyen de personnes accusées se situe à 47.9%.

Calgary et Edmonton, quant à elles, présentent respectivement un taux moyen de 52% et 42.1%. En plus, signalons que Calgary, en 1979 et 1980, indique un taux par 100,000 habitants de personnes accusées excessivement élevé (1973.3% et 200.6%). On a vu auparavant que la population à Calgary a augmenté de 90.2% durant la même période (voir tableau 15). Il peut donc être raisonnable de penser qu'une telle augmentation de la population à Calgary contribua à l'augmentation de la criminalité des dernières années malgré que nous sachions que la variable démographique seule est insuffisante pour expliquer l'augmentation de la criminalité.

De son côté, la zone métropolitaine de Vancouver enregistre un taux moyen du nombre de personnes accusées de 39.6% pour la période 1962 à 1980.

- Tableau 21 -

Taux par 100,000 habitants du nombre de personnes
accusées pour vol qualifié dans les zones métropo-
litaines de Montréal, Toronto, Vancouver, Calgary
et Edmonton (1962-1980)

zones Années	Montréal		Toronto		Vancouver		Calgary		Edmonton	
	Personnes accusées	Taux	Personnes accusées	Taux	Personnes accusées	Taux	Personnes accusées	Taux	Personnes accusées	Taux
1962	448	25.0	278	17.2	89	12.5	37	13.3	42	12.8
1963	449	24.7	336	20.7	140	19.2	55	18.2	68	20.0
1964	687	36.3	283	16.3	163	22.3	40	12.9	64	18.0
1965	457	23.7	297	16.5	162	21.3	98	31.5	86	23.2
1966	524	26.3	328	17.6	174	22.5	72	22.3	87	22.8
1967	591	29.8	383	20.1	238	29.7	102	28.7	105	26.7
1968	603	30.0	430	22.2	286	34.6	116	31.4	122	29.7
1969	740	38.1	413	21.2	273	32.0	115	29.8	115	27.2
1970	877	42.2	458	23.2	395	44.4	134	33.7	217	49.8
1971	745	31.9	497	24.2	340	40.2	187	45.3	174	38.6
1972	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
1973	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
1974	887	44.3	717	33.7	455	52.6	185	42.7	225	50.5
1975	1,605	79.9	772	35.8	563	64.1	243	53.5	158	35.0
1976	1,400	75.0	747	34.1	545	59.2	206	43.8	312	67.6
1977	1,449	77.5	664	29.8	459	49.9	233	49.6	412	89.3
1978	1,252	67.5	743	34.1	573	64.0	270	53.4	338	70.7
1979	1,350	73.9	707	33.2	407	45.5	876	173.3	276	57.7
1980	1,594	87.2	878	41.0	535	59.6	1,065	200.6	373	75.9

Source: Statistique Canada, série 85-205.

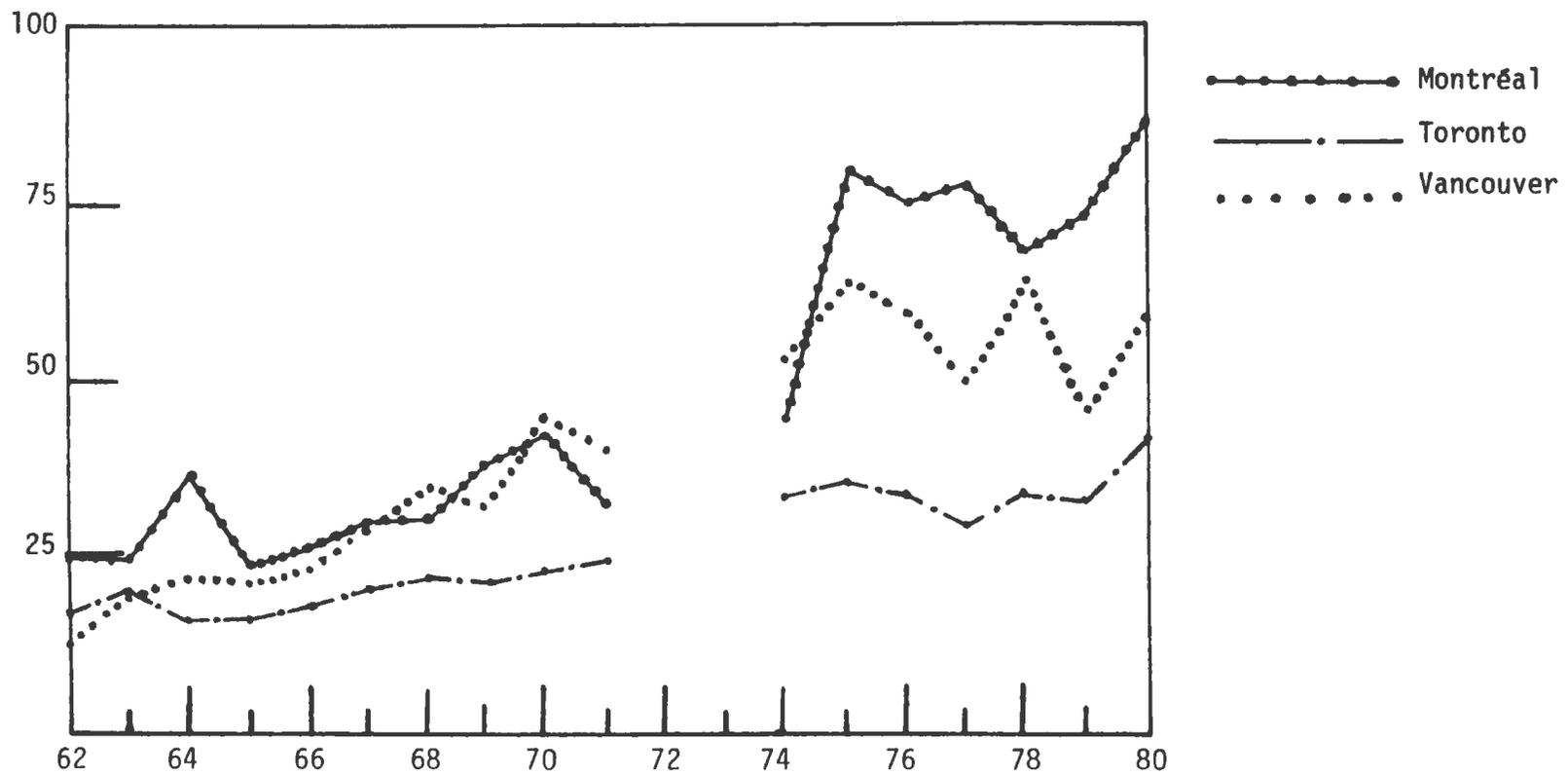


Figure 15 - Taux par 100,000 habitants du nombre de personnes accusées pour vol qualifié dans les zones métropolitaines de Montréal, Toronto et Vancouver (1962-1980).

Le tableau 22 indique les variations procentuelles comparativement à 1962 et les variations procentuelles annuelles du nombre et du taux par 100,000 habitants de personnes accusées pour vol qualifié dans les zones métropolitaines de Montréal, Toronto et Vancouver.

Les variations procentuelles par rapport à 1962 sont partout positives pour le nombre de personnes accusées et, à quelques exceptions près, pour le taux par 100,000 habitants.

Montréal et Toronto accusent deux diminutions du taux par 100,000 habitants de personnes accusées, au tout début de la période étudiée. La plus forte diminution est enregistrée pour Montréal en 1965 (-5.2%) et pour Toronto en 1964 (-5.2%).

Parallèlement, signalons que l'année 1975 indique une très forte augmentation du taux et du nombre de personnes accusées dans les trois zones métropolitaines. Toutefois, l'augmentation globale des taux enregistrés en 1980 se chiffre: pour Montréal à 248.8%, pour Toronto à 215.8% et pour Vancouver à 376.8%. Ces augmentations traduisent une augmentation annuelle moyenne de 15.6% pour Montréal, de 8.7% pour Toronto et de 23.6% pour Vancouver.

Les variations procentuelles annuelles subissent certaines diminutions dépendamment des années. En 1976, comparativement à 1975, l'ensemble des trois zones métropolitaines étudiées accusent des

- Tableau 22 -

Variations procentuelles du nombre et du taux
de personnes accusées pour vol qualifié dans
les zones métropolitaines de Montréal, Toronto,
et Vancouver (1962-1980; 1962 = 100)

	Montréal				Toronto				Vancouver			
	Variations pro- centuelles par rapport à 1962		Variations procentuelles annuelles		Variations pro- centuelles par rapport à 1962		Variations procentuelles annuelles		Variations pro- centuelles par rapport à 1962		Variations procentuelles annuelles	
	Nombre	Taux	Nombre	Taux	Nombre	Taux	Nombre	Taux	Nombre	Taux	Nombre	Taux
1962	100.0	100.0	-	-	100.0	100.0	-	-	100.0	-	-	-
1963	+ 0.2	- 1.2	+ 0.2	- 1.2	+ 20.9	+ 20.3	+20.9	+20.3	+ 57.3	+ 53.6	+57.3	+53.6
1964	+ 53.3	+ 45.2	+53.0	+47.0	+ 1.8	- 5.2	-15.8	-21.3	+ 83.1	+ 78.4	+16.4	+16.1
1965	+ 2.0	- 5.2	-33.5	-34.7	+ 6.8	- 4.1	+ 4.9	+ 1.2	+ 82.0	+ 70.4	- 0.6	- 4.5
1966	+ 1.3	+ 5.2	+14.7	+11.0	+ 18.0	+ 2.3	+10.4	+ 6.7	+ 95.5	+80.0	+ 7.4	+ 5.6
1967	+ 31.9	+ 19.2	+12.8	+13.3	+ 37.8	+ 16.9	+16.7	+14.2	+167.4	+137.6	+36.8	+32.0
1968	+ 34.6	+ 20.0	+ 2.0	+ 0.7	+ 54.7	+ 29.1	+12.3	+10.4	+221.3	+176.8	+20.2	+16.5
1969	+ 65.2	+ 52.4	+22.7	+27.0	+ 48.6	+ 23.3	- 4.0	- 4.5	+206.7	+156.0	- 4.5	- 7.5
1970	+ 95.8	+ 68.8	+18.5	+10.8	+ 64.7	+ 34.9	+10.9	+ 9.4	+343.8	+255.2	+44.7	+38.8
1971	+ 66.3	+ 27.6	-15.1	-24.4	+ 78.8	+ 40.7	+ 8.5	+ 4.3	+282.0	+221.6	-13.9	- 9.5
1972	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
1973	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
1974	+ 98.0	+ 77.2	+19.1	+38.9	+157.9	+ 95.9	+44.3	+39.3	+411.2	+320.8	+33.8	+30.8
1975	+258.3	+219.6	+80.9	+80.4	+177.7	+108.1	+ 7.7	+ 6.2	+532.6	+412.8	+23.7	+21.9
1976	+212.5	+200.0	-12.8	- 6.1	+168.7	+ 98.3	- 3.2	- 4.7	+512.4	+373.6	- 3.2	- 7.6
1977	+223.4	+210.0	+ 3.5	+ 3.3	+138.8	+ 73.3	-11.1	-12.6	+415.7	+299.2	-15.8	-15.7
1978	+179.5	+170.0	-13.6	-12.9	+167.3	+ 98.3	+11.9	+14.4	+543.8	+412.0	+24.8	+28.3
1979	+201.3	+195.6	+ 7.8	+ 9.5	+154.3	+ 93.0	- 4.8	- 2.6	+357.3	+264.0	-29.0	-28.9
1980	+255.8	+248.8	+18.1	+18.0	+215.8	+138.4	+24.2	+23.5	+501.1	+376.8	+31.4	+31.0

diminutions aussi bien du taux par 100,000 habitants que du nombre de personnes accusées.

En ce qui concerne les augmentations, signalons que Montréal accuse les augmentations les plus élevées puisqu'elles varient entre 0.7% en 1968 et 80.4% en 1975.

A Toronto, les augmentations ne connaissent pas de taux très élevé, puisqu'elles évoluent entre 1.2% en 1965 et 39.3% en 1974 (notons que le 39.3% en 1974 est obtenu par rapport à 1971).

Vancouver de son côté n'indique pas non plus d'augmentations très élevées car elles évoluent entre 16.1% en 1964 et 53.6% en 1963.

Notons aussi que les plus fortes augmentations surviennent surtout durant les dix premières années de notre étude.

Le tableau 23 et la figure 16 présentent l'évolution du nombre et du taux de personnes accusées pour vol à main armée, dans les cinq zones métropolitaines.

L'étude du tableau 23 et de la figure 16 révèle que les cinq zones métropolitaines connaissent des tendances différentes.

En effet, dans les zones de Toronto et de Vancouver, le taux du nombre de personnes accusées est relativement stable durant la

- Tableau 23 -

Taux par 100,000 habitants du nombre de
personnes accusées pour vol à main armée
dans les zones métropolitaines de Montréal,
Toronto, Vancouver, Calgary et Edmonton
 (1974-1980)

zones Années	Montréal		Toronto		Vancouver		Calgary		Edmonton	
	Personnes accusées	Taux								
1974	680	34.0	251	11.8	144	16.7	175	40.4	48	10.8
1975	1,084	53.9	386	17.9	95	10.8	212	46.7	96	21.3
1976	996	53.4	313	14.3	101	11.0	192	40.8	113	24.5
1977	1,019	54.5	298	13.4	97	10.5	196	41.7	175	37.9
1978	893	48.1	299	13.7	123	13.7	161	31.8	109	22.8
1979	662	36.2	251	11.8	57	6.4	141	27.9	121	25.3
1980	1,095	59.9	363	16.9	94	10.5	191	36.0	165	33.6

Source: Statistique Canada, données non publiées.

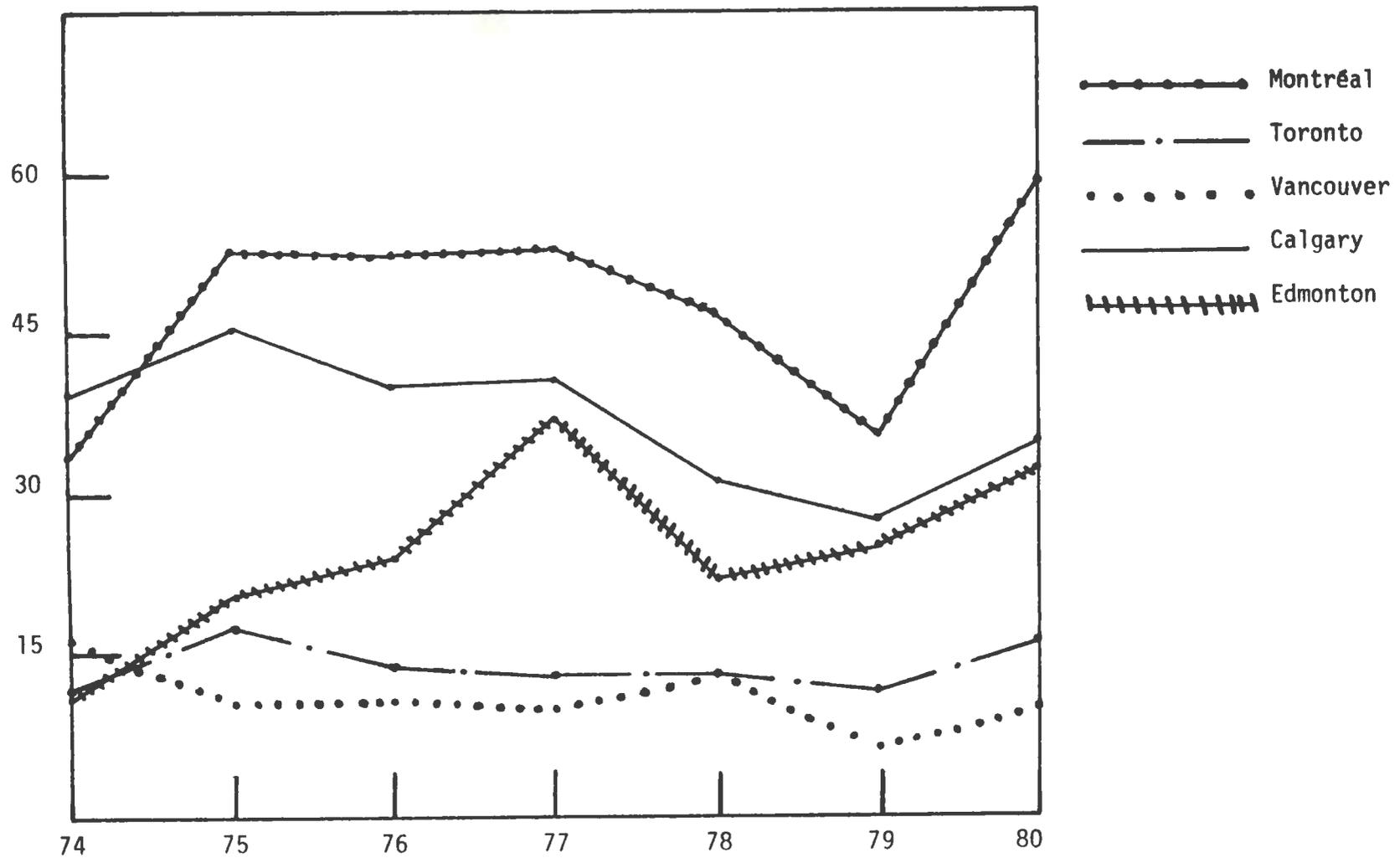


Figure 16 - Taux par 100,000 habitants du nombre de personnes accusées pour vol à main armée dans les zones métropolitaines de Montréal, Toronto, Vancouver, Calgary et Edmonton (1974-1980).

période de 1974 à 1980.

Calgary et Edmonton, présentent des profils opposés. Dans le premier, le taux du nombre de personnes accusées pour vol à main armée est à la baisse alors qu'à Edmonton, il tend à augmenter. La plus forte augmentation est enregistrée en 1977 (37.9%).

De son côté, la Communauté Urbaine de Montréal indique une forte augmentation du nombre et du taux de personnes accusées en 1975, alors que de 1975 à 1978, le taux du nombre de personnes accusées reste au même niveau qu'en 1975.

Le taux moyen pour la période 1974 à 1980 se situe, pour la zone de Montréal, à 61.1%, pour Toronto à 14.3% et pour Calgary et Edmonton à 37.9% et 25.2% respectivement.

Le tableau 24 nous aide à comparer les variations procentuelles du nombre et du taux de personnes accusées par rapport à 1974 et aussi les variations procentuelles annuelles.

Dans la Communauté Urbaine de Montréal, les variations procentuelles par rapport à 1974, aussi bien du nombre que du taux de personnes accusées, enregistrent des taux positifs partout, sauf pour le nombre de personnes accusées en 1979 (-2.6%). On peut donc déduire de nos données une tendance à la hausse du nombre de personnes accusées pour vol à main armée durant la période étudiée. L'augmentation globale

se chiffre à 76.5%, ce qui se traduit par une augmentation moyenne annuelle de 12.8%.

De son côté, la zone métropolitaine de Toronto présente les mêmes taux en 1974 et 1979. Pour la période étudiée, l'augmentation globale par rapport à 1974 se situe à 43.2%, ce qui représente une augmentation moyenne annuelle de 7.2%.

En ce qui concerne la zone métropolitaine de Vancouver, les taux enregistrés dans les variations procentuelles, comparativement à 1974, s'avèrent négatifs. Ce qui signifie que le nombre et le taux de personnes accusées comparativement à 1974 ont tendance à diminuer.

Les variations procentuelles annuelles démontrent de fortes augmentations en 1975 par rapport à 1974, aussi bien à Montréal qu'à Toronto (Montréal 58.5%, Toronto 51.7%).

Parallèlement, les plus fortes diminutions sont signalées en 1979 pour Montréal (-24.7%) et en 1976 pour Toronto (-20.1%). A Vancouver la plus forte diminution est signalée en 1979 (-53.3%) et la plus forte augmentation en 1980.

Le tableau 25 indique la proportion du nombre de personnes accusées pour vol à main armée par rapport au total du nombre de personnes accusées pour vol qualifié. Nous remarquons que dans l'ensemble, cette proportion est assez importante partout.

- Tableau 24 -

Variations procentuelles du nombre et du taux de personnes accusées
pour vol à main armée dans les zones métropolitaines de Montréal,
Toronto, Vancouver et Calgary (1974-1980; 1974 = 100)

	Montréal				Toronto				Vancouver				Calgary			
	Variations pro- centuelles par rapport à 1974		Variations procentuelles annuelles		Variations pro- centuelles par rapport à 1974		Variations procentuelles annuelles		Variations pro- centuelles par rapport à 1974		Variations procentuelles annuelles		Variations pro- centuelles par rapport à 1974		Variations procentuelles annuelles	
	Personnes	Taux	Personnes	Taux												
1974	100.0	100.0	-	-	100.0	100.0	-	-	100.0	100.0	-	-	100.0	100.0	-	-
1975	+ 59.4	+ 58.5	+59.4	+58.5	+ 53.8	+ 51.7	+53.8	+51.7	- 34.0	- 35.3	-34.0	-35.3	+ 21.1	+ 15.6	+21.1	+15.6
1976	+ 46.5	+ 57.1	- 8.1	- 0.9	+ 24.7	+ 21.2	-18.9	-20.1	- 29.9	- 34.1	+ 6.3	+ 1.9	+ 9.7	+ 1.0	- 9.4	-12.6
1977	+ 49.9	+ 60.3	+ 2.3	+ 2.1	+ 18.7	+ 13.5	- 4.8	- 6.3	- 32.6	- 37.1	- 4.0	- 4.5	+ 12.0	+ 3.2	+ 2.1	+ 2.2
1978	+ 31.3	+ 41.5	-12.4	-11.7	+ 19.1	+ 16.1	+ 0.3	+ 2.2	- 14.6	- 17.9	+26.8	+30.5	- 8.0	- 21.3	-17.9	-23.7
1979	- 2.6	+ 6.5	-25.9	-24.7	0	0	-16.1	-13.9	- 60.4	- 61.7	-53.7	-53.3	- 19.4	- 30.9	-12.4	-12.3
1980	+ 61.0	+ 76.5	+65.4	+65.7	+ 44.6	+ 43.2	+44.6	+43.2	- 34.7	- 37.1	+64.9	+64.1	+ 9.1	- 10.9	+35.5	+29.0

- Tableau 25 -

Proportion du nombre de personnes accusées pour vol à main armée, par rapport
au nombre total de personnes accusées pour vol qualifié dans les zones métro-
politaines de Montréal, Toronto, Vancouver et Calgary (1974-1980)

	Montréal			Toronto			Vancouver			Calgary			Edmonton		
	Nbr. pers. accusées		Proportion	Nbr. pers. accusées		Proportion	Nbr. pers. accusées		Proportion	Nbr. pers. accusées		Proportion	Nbr. pers. accusées		Proportion
	vol qual.	VAMA*		vol qual.	VAMA										
1974	887	680	76.7	717	251	35.0	455	144	31.6	185	175	94.6	225	48	21.3
1975	1,605	1,084	67.5	772	386	50.0	563	95	16.8	243	212	87.2	158	96	60.7
1976	1,400	996	71.1	747	313	41.9	545	101	18.5	206	192	93.2	312	113	36.2
1977	1,449	1,019	70.3	664	298	44.9	459	97	21.1	233	196	84.1	412	175	42.5
1978	1,252	893	71.3	743	299	40.2	573	123	21.5	270	161	59.6	338	109	32.2
1979	1,350	662	49.0	707	251	35.5	407	57	14.0	876	141	16.9	276	121	43.8
1980	1,594	1,095	68.7	878	363	41.3	535	94	17.6	1,065	191	17.9	373	165	44.2

Sources: Nombre de personnes accusées pour vols qualifiés, Statistique Canada, série 85-205.
Nombre de personnes accusées pour vols à main armée, données non publiées.

*VAMA: Vol à main armée.

Toutefois, soulignons que de 1974 à 1980, dans la Communauté Urbaine de Montréal, 67.8% du nombre de personnes accusées d'avoir commis des vols qualifiés, étaient inculpées pour vol à main armée.

A Toronto ce chiffre se situe à 41.2% et à Vancouver à 20.1%. De leur côté Calgary et Edmonton indiquent une proportion moyenne se chiffrant à 64.8% et 40.1% respectivement.

En résumé, on peut dire que parmi les zones métropolitaines étudiées, la Communauté Urbaine de Montréal présente la plus forte augmentation du nombre de personnes accusées pour vol à main armée. Elle est suivie par la zone métropolitaine de Toronto, Calgary et Edmonton alors que la zone de Vancouver présente la situation inverse, c'est-à-dire que le taux du nombre de personnes accusées pour vol à main armée va en diminuant.

D. Evaluation de l'action policière dans les provinces et les zones métropolitaines

La seule description du nombre de vols qualifiés/vols à main armée résolus par la police et du nombre de personnes accusées pour ces mêmes délits nous apparaît insuffisante pour évaluer l'action policière face à ces formes spécifiques de criminalité.

Ainsi pour évaluer l'action des corps policiers concernant le contrôle du vol qualifié durant les dix-neuf années de notre étude,

nous avons mis en rapport:

1. L'indicateur classique de la productivité policière, c.a.d. le taux de vols qualifiés solutionnés avec le nombre par 100,000 habitants de vols qualifiés commis au niveau des quatre provinces choisies de même qu'au niveau de leurs zones métropolitaines. La même opération a été effectuée pour les vols à main armée.
2. Le taux par 100,000 habitants de personnes ayant été accusées, par la police, d'avoir commis de vols qualifiés, avec le taux par 100,000 habitants de vols qualifiés commis dans les quatre provinces et dans leur cinq zones métropolitaines.

La même opération fut appliquée pour les vols à main armée.

3. Le résultat du deuxième rapport a été exprimé par le taux d'encadrement policier de chacune des provinces et de leurs zones métropolitaines.

L'analyse des tendances des rapports cités ci-dessus nous semble utile, si on veut comparer de façon directe les tendances du taux de solution, du taux de personnes accusées et du taux de criminalité.

Avant d'entamer la discussion sur les résultats que nous avons obtenus dans notre recherche, nous aimerions présenter certaines situations théoriques qui peuvent être engendrées par les indicateurs

cités ci-dessus, si on les fait varier l'un par rapport à l'autre. Pour l'élaboration de ces situations théoriques nous nous sommes inspirés de la présentation de Chilton (1982).

Ainsi, dans l'optique d'une influence du taux de solution sur la criminalité, le rapport, taux de solution/taux de vols qualifiés ou vols à main armée diminuera à cause de la diminution du taux de solution et de l'augmentation du taux de criminalité (figure 17a). Il sera alors raisonnable d'attribuer au moins une part de l'augmentation du taux de criminalité à la diminution de l'activité policière.

Néanmoins, si le rapport, taux de solution/taux de criminalité diminue à cause du taux de criminalité qui augmente, pendant que le taux de solution reste constant, (figure 17e), on ne peut soutenir l'influence du taux d'élucidation des crimes sur la criminalité car on serait forcé d'argumenter qu'un taux de solution stable produit une augmentation de criminalité, ce qui est contradictoire. D'ailleurs, dans les situations où le taux de solution reste constant, la tendance du rapport taux de solution/taux de criminalité peut seulement refléter des changements dans le taux de criminalité (figures 17e et 17f).

Dans le cas où le taux de solution augmenterait et le taux de criminalité diminuerait (figure 17b), on pourrait se prononcer en faveur d'un contrôle efficace de l'action policière sur la criminalité.

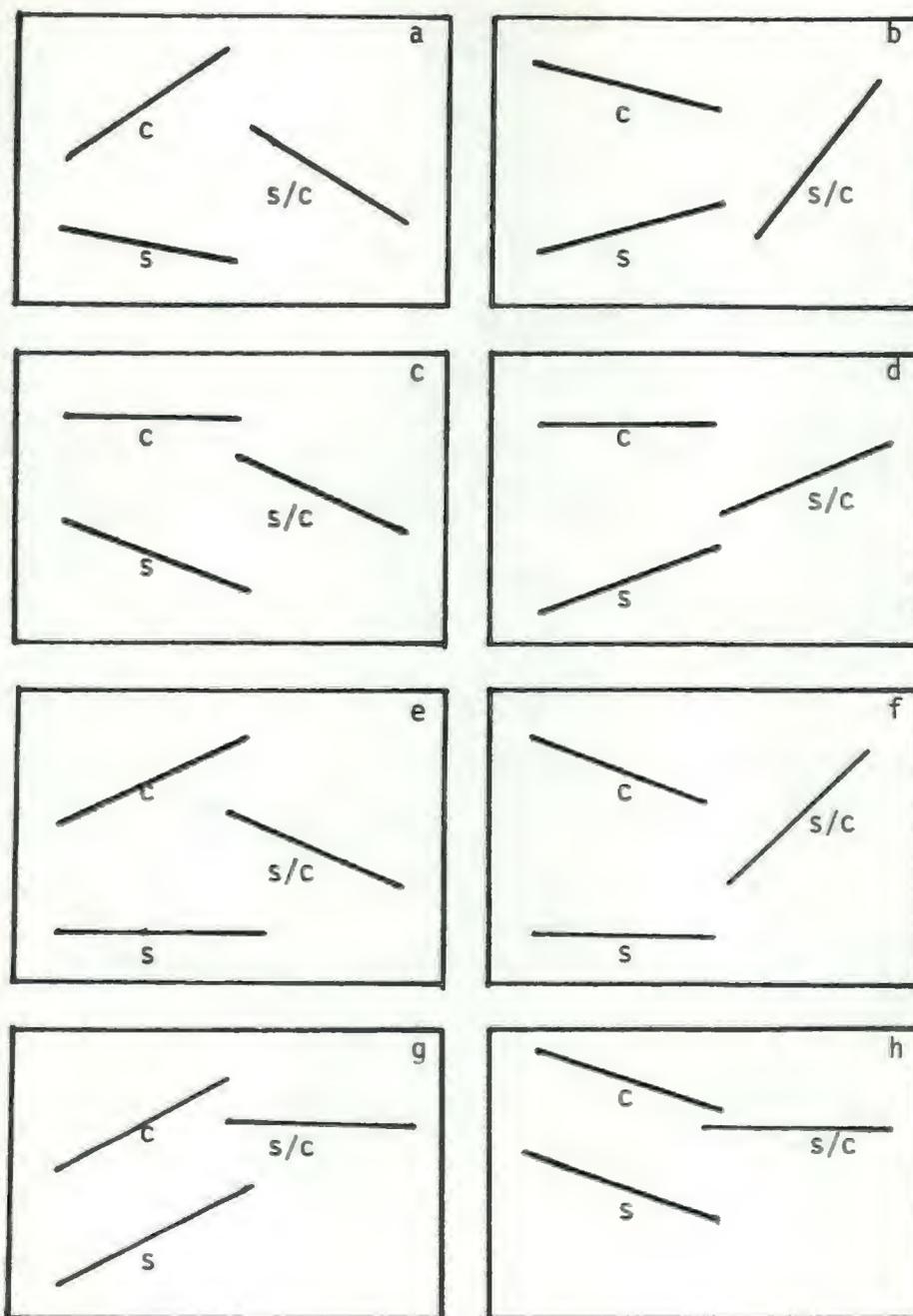


Figure 17 - Certaines tendances du taux de solution (s), du taux de criminalité (c) et les différentes situations qu'ils produisent sur le rapport, taux de solution/taux de criminalité.

Adapté de R. Chilton (1982, *Criminology*, vol. 19, no 4, p. 596).

Toutefois, dans les situations où le taux de crimes commis reste stable pendant que le taux de solution augmente ou diminue, (figures 17c et 17d), il est évident qu'on ne pourrait pas parler d'une influence quelconque du taux de solution sur la criminalité. Le même raisonnement s'applique aux situations où taux de solution et taux de criminalité accusent des augmentations ou des diminutions simultanées et proportionnelles (figures 17g et 17h). Il est évident que devant de telles situations, la tendance du rapport taux de solution/taux de criminalité tendra vers la stabilisation.

Nous allons maintenant présenter l'analyse de la variation du rapport taux de solution/taux de criminalité à partir des données récoltées et présentées précédemment dans notre recherche pour ensuite décrire l'allure des courbes et tenter d'en dégager une signification en fonction des situations théoriques décrites précédemment.

Dans une deuxième section nous présentons l'analyse de la variation du rapport taux de personnes accusées/taux de criminalité. Ceci sera exprimé par le taux d'encadrement policier.

Les tableaux 26 et 27 et les figures 18 et 19 de même que les tableaux 5 et 10 décrivent l'évolution du rapport: taux de solution/nombre réel d'infraction par 100,000 habitants de vols qualifiés pour les quatre provinces et leurs zones métropolitaines.

1. Evolution du rapport: Taux de solution de vols qualifiés / Taux par 100,000 habitants de vols qualifiés

- Tableau 26 -

Evolution du rapport:

Taux de solution de vols qualifiés
Taux par 100,000 habitants de vols qualifiés

au Québec, en Ontario, en Alberta et en Colombie-Britannique
(1962-1980)

	Québec	Ontario	Alberta	Col. Brit.
1962	54.1	245.8	200.5	115.4
1963	32.3	102.9	227.4	91.6
1964	64.0	241.5	174.0	75.5
1965	57.5	261.2	148.8	76.2
1966	82.6	222.8	167.6	65.6
1967	50.2	170.9	110.8	64.5
1968	42.3	150.8	134.6	70.2
1969	30.0	123.3	107.5	52.4
1970	27.8	119.1	96.0	33.2
1971	32.8	114.7	77.5	39.2
1972	37.1	110.8	51.2	26.6
1973	31.4	112.8	47.2	26.6
1974	18.8	82.3	57.9	25.7
1975	13.1	78.3	46.1	25.0
1976	15.1	77.3	44.5	37.2
1977	16.8	77.0	43.4	42.0
1978	16.4	73.2	54.3	38.3
1979	13.1	75.4	50.1	34.2
1980	11.6	67.6	44.8	30.8

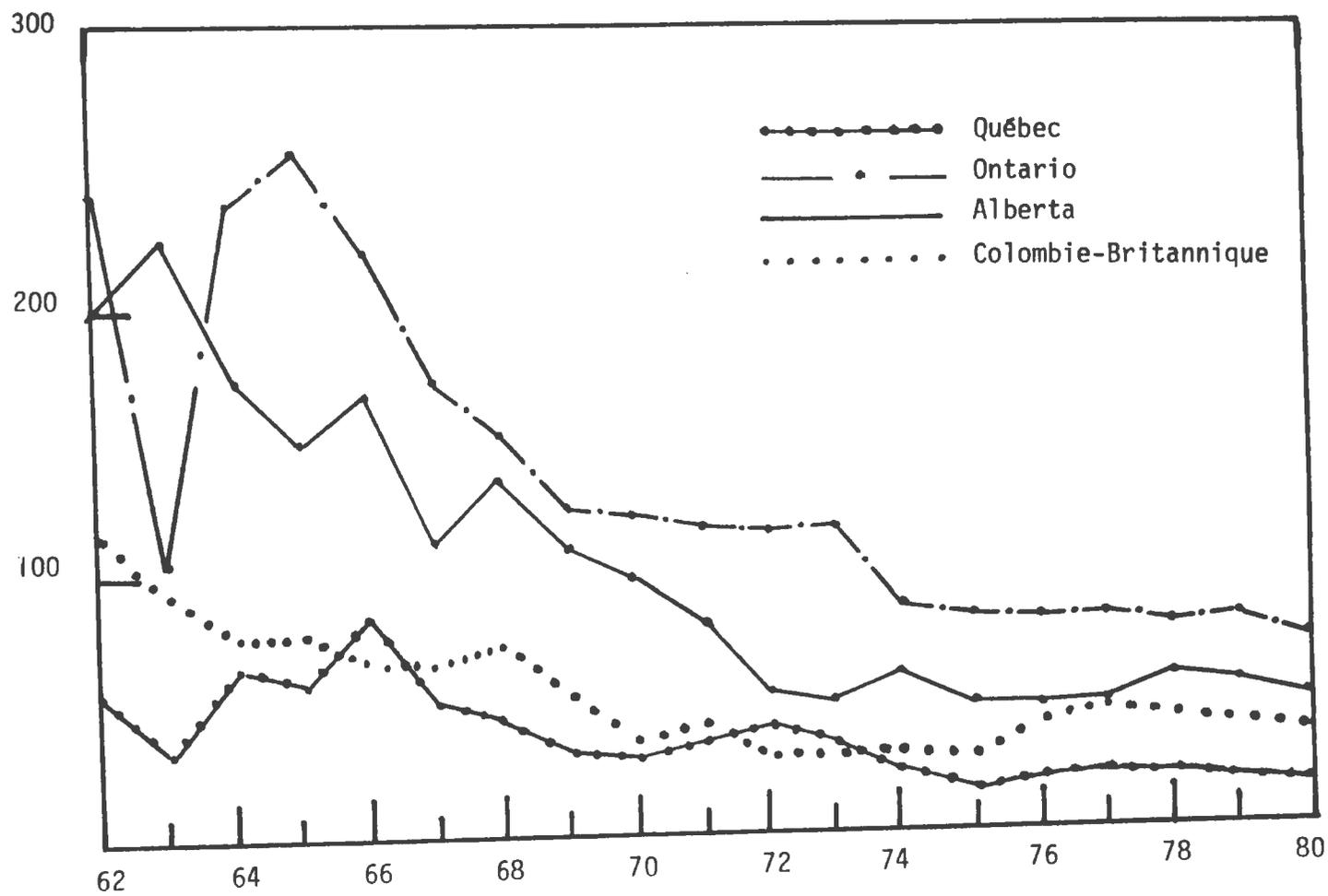


Figure 18 - Evolution du rapport: $\frac{\text{Taux de solution de vols qualifiés}}{\text{Taux par 100,000 habitants de vols qualifiés}}$
au Québec, en Ontario, en Alberta et en Colombie-Britannique (1962-1980).

- Tableau 27 -

Evolution du rapport: Taux de solution de vols qualifiés
Taux par 100,000 habitants de vols qualifiés

dans les zones métropolitaines de Montréal, Toronto, Vancouver, Calgary
et Edmonton (1962-1980)

	Montréal	Toronto	Vancouver	Calgary	Edmonton
1962	16.7	99.4	54.0	217.6	87.1
1963	11.1	120.7	43.0	118.6	103.4
1964	25.9	122.2	39.3	134.4	73.2
1965	25.4	135.3	37.4	101.2	62.7
1966	35.2	108.3	28.9	82.1	89.1
1967	19.4	85.8	31.4	70.3	55.4
1968	17.3	73.9	34.0	77.6	62.5
1969	10.8	66.7	23.0	79.3	49.1
1970	11.7	67.7	15.0	84.9	40.8
1971	15.6	65.4	18.8	60.5	35.8
1972	17.5	-	-	-	-
1973	14.4	-	-	-	-
1974	8.2	47.0	9.8	52.1	23.0
1975	5.7	44.1	10.4	49.0	16.4
1976	6.1	50.7	16.6	49.4	15.1
1977	6.9	49.7	19.3	41.5	14.7
1978	6.9	50.9	16.1	58.3	17.5
1979	4.8	45.8	14.1	40.0	17.5
1980	4.4	42.7	12.5	38.7	16.6

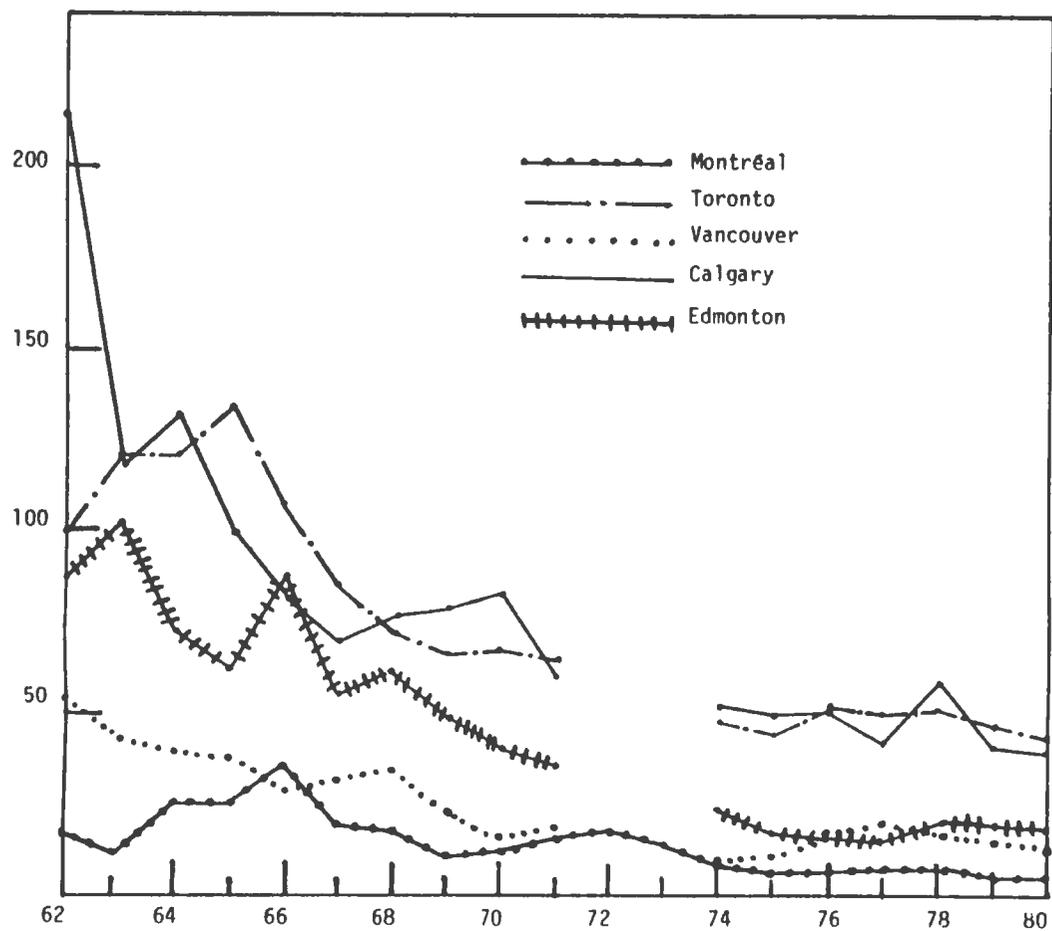


Figure 19 - Evolution du rapport: $\frac{\text{Taux de solution de vols qualifiés}}{\text{taux par 100,000 habitants de vols qualifiés}}$

dans les zones métropolitaines de Montréal, Toronto, Vancouver, Calgary et Edmonton (1962-1980).

Le profil des 19 années des figures mentionnées ci-dessus suggère que les provinces sont fortement influencées par leurs zones métropolitaines respectives. En effet, le profil de la province de Québec suit de très près celui de la Communauté Urbaine de Montréal. Il en est de même, à part quelques déviations, pour certaines années (1963-1964) pour les provinces de l'Ontario, de l'Alberta, de la Colombie-Britannique et de leurs zones métropolitaines.

Par ailleurs, nous notons que la tendance générale de l'évolution du rapport, taux de solution/taux de vols qualifiés, est à la baisse et que le Québec et la Communauté Urbaine de Montréal occupent le bas de l'échelle. Exceptionnellement, tous deux présentent une tendance à la hausse en 1966 dû, d'une part, à un taux de solution élevé (37.4%, pour le Québec et 32.3% pour Montréal) et d'autre part, à un taux de criminalité le plus bas (45.3% pour le Québec et 91.7% pour Montréal; voir tableaux 5, 6, 10 et 11). Il en est de même pour la province de l'Ontario, laquelle en 1965 enregistre un taux de solution record de 44.4% couplé à un taux de criminalité très bas 18.3%.

De même pour l'Alberta, qui en 1963 accuse un taux d'élucidation anormalement élevé de 49.8% et un taux de criminalité également anormalement faible (21.9%). En 1966, l'Alberta présente encore un palier à la hausse comparable à celui de la province du Québec, avec un taux de solution élevé de 46.6%, et un taux de criminalité faible (27.7%). Ce phénomène observé au Québec et en Alberta, en 1966, ainsi

qu'en Ontario, en 1965, laisse suggérer grossièrement que la forte proportion des crimes solutionnés par la police peut avoir eu un effet dissuasif sur le taux de criminalité et, par voie de conséquence, l'on parlerait d'une action policière efficace.

Cependant, ces phénomènes sont isolés et ne sont pas représentatifs de l'ensemble de la situation. Ainsi, l'Ontario présente, en 1963, le phénomène inverse avec un taux de solution très bas (28.2%) et un taux de criminalité modéré (27.4%). L'Alberta a enregistré, en 1970, des taux presque identiques et suffisamment élevés, puisque supérieurs à 50%, tant pour le taux de vols qualifiés (57.9%) que pour la proportion de vols qualifiés solutionnés (55.6%). Quant à la Colombie-Britannique, à part de très légères fluctuations, elle présente un taux de solution plus ou moins stable pour la période 1962-1980 avec un taux de vols qualifiés assujetti lui aussi à de légères fluctuations, mais augmentant d'une façon stable et continue; or, telle que nous l'avions discuté, une situation semblable n'indique pas une influence du taux de solution sur celui de la criminalité.

Enfin, signalons qu'à partir de 1974, notre rapport - indice de l'efficacité de l'action policière a tendance à se stabiliser. Ce profil est observable autant dans les différentes provinces que dans leurs zones métropolitaines respectives. Cette tendance à la stabilisation laisse entrevoir que l'augmentation du taux de vols qualifiés est indépendante des efforts des corps policiers dans le domaine du taux

d'élucidation de la criminalité.

Cette constatation est encore renforcée si l'on considère que le taux d'encadrement policier n'a cessé d'augmenter durant la même période (tableaux 1 et 2) sans pour cela que le taux de criminalité diminue.

2. Evolution du rapport: Taux de solution de vols à main armée / Taux par 100,000 habitants de vols à main armée

En ce qui concerne le vol à main armée, la tendance générale de l'évolution du rapport, taux de solution/taux du nombre réel du vol à main armée, est à la baisse autant dans les provinces que dans les zones métropolitaines (tableaux 28 et 29 et figures 20 et 21).

A l'exception de l'Ontario et de l'Alberta, le profil des sept années montre, d'une façon claire, que le Québec et la Colombie-Britannique, dans le cas du vol à main armée, sont fortement influencés par leurs zones métropolitaines respectives.

Avant de procéder à une analyse détaillée des tendances du rapport, taux de solution/taux de vols à main armée, nous considérons opportun de rappeler que l'analyse des données recueillies pour la période 1974-1980 (voir tableaux 7, 9, 12 et 13) a révélé que:

- Tableau 28 -

Evolution du rapport: $\frac{\text{Taux de solution de vols à main armée}}{\text{Taux par 100,000 habitants de vols à main armée}}$
au Québec, en Ontario, en Alberta et en Colombie-Britannique (1974-1980)

	Québec	Ontario	Alberta	Col. Britan.
1974	29.0	232.3	141.5	69.3
1975	18.9	194.1	126.9	50.2
1976	21.8	206.4	126.7	109.9
1977	26.2	189.1	95.8	110.1
1978	26.5	184.1	182.5	138.7
1979	20.3	180.5	157.7	116.3
1980	19.4	159.8	122.4	97.1

- Tableau 29 -

Evolution du rapport: $\frac{\text{Taux de solution de vols à main armée}}{\text{Taux par 100,000 habitants de vols à main armée}}$
dans les zones métropolitaines de Montréal, Toronto, Vancouver, Calgary,
et Edmonton (1974-1980)

	Montréal	Toronto	Vancouver	Calgary	Edmonton
1974	11.9	130.2	25.9	56.0	124.8
1975	7.9	106.7	24.2	51.9	87.4
1976	8.5	154.2	48.9	54.4	77.5
1977	9.9	117.8	53.1	52.6	45.8
1978	10.4	158.6	61.8	185.2	69.6
1979	7.3	150.9	45.5	117.0	66.7
1980	7.1	124.8	40.9	82.7	53.9

—●— Québec
 -.-.- Ontario 157
 — Alberta
 -+--+ Col. Britan.

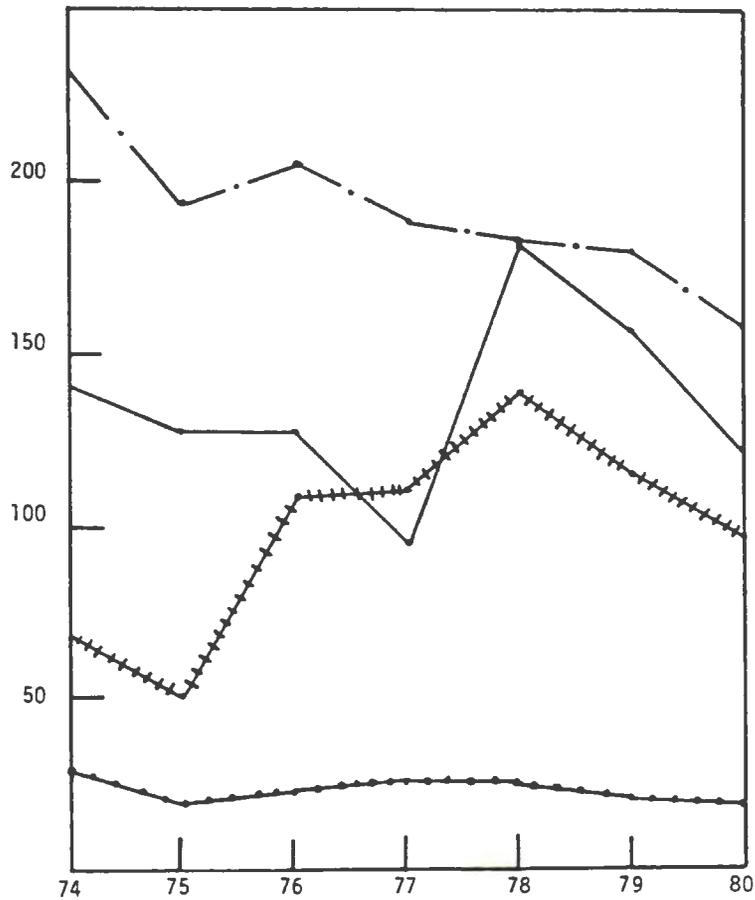


Figure 20 - Evolution du rapport:

Taux de solution de vols à main armée
Taux par 100,000 habitants de vols à main armée
au Québec, en Ontario, en Alberta et en Colombie-
Britannique (1974-1980)

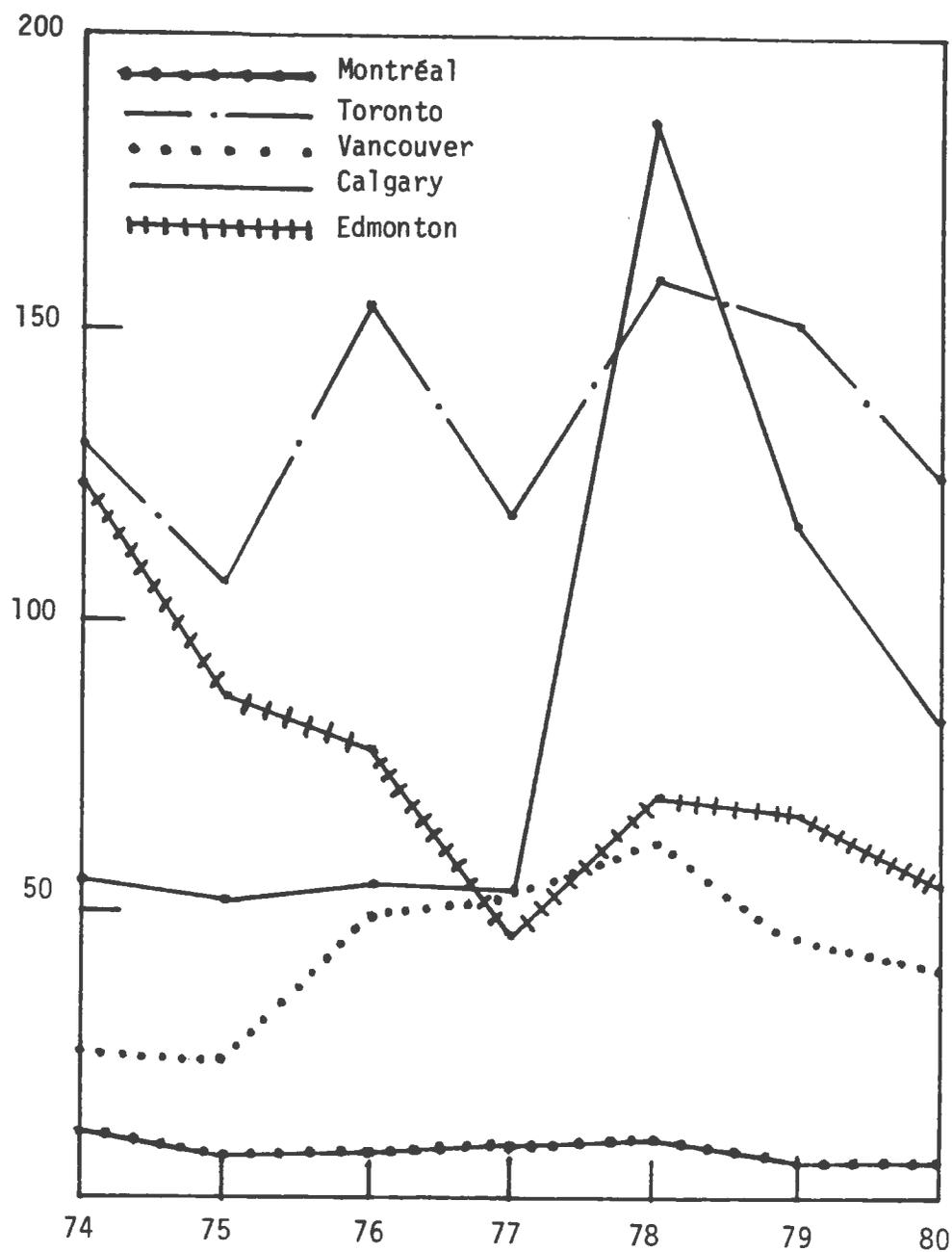


Figure 21 - Evolution du rapport:

Taux de solution de vols à main armée
Taux par 100,000 habitants de vols à main armée

dans les zones métropolitaines de Montréal, Toronto,
Vancouver, Calgary et Edmonton (1974-1980)

1. L'Ontario et la zone métropolitaine de Toronto enregistrent le taux moyen de vols à main armée le plus faible comparativement aux autres provinces et zones métropolitaines. Parallèlement, la police présente un taux moyen de crimes solutionnés plus élevé que les autres corps policiers.
2. Le Québec et la Communauté Urbaine de Montréal indiquent un taux moyen de vols à main armée excessivement élevé (3 à 8 fois plus élevé que les autres provinces et zones métropolitaines). Par contre, la performance des corps policiers en matière du taux de solution est plutôt médiocre sinon très faible.
3. La Communauté Urbaine de Montréal enregistre un taux moyen de vols à main armée deux fois plus élevé que celui de la province du Québec.
4. L'Alberta et Calgary montrent à la fois un taux moyen des crimes commis et un taux de solution élevé.
5. La Colombie-Britannique présente un taux moyen de vols à main armée solutionnés (37.31%) presque équivalent au taux moyen de crimes commis (39.58%).

En ce qui concerne le Québec et la zone de Montréal, le rapport taux de solution/taux de vols à main armée présente un profil stable et presque parallèle à l'axe des abscisses (figures 20 et 21). Il n'en est pas de même pour l'Ontario et la zone de Toronto. Pour l'Ontario, le rapport a tendance à décroître alors que pour Toronto le même rapport fluctue tout en accusant une tendance à la hausse en 1976 et en 1978. Durant ces deux années, la police du Toronto Métropolitain a enregistré un taux de solution élevé, soit 47.2% et 46.0%, alors que les vols à main armée commis étaient à la baisse comparativement aux autres années (voir tableau 9). De leur côté, l'Alberta et Calgary enregistrent en 1978 des taux de solution extrêmement élevés (49.8% et 65.2%), couplés à des taux très faibles (les plus faibles des sept années d'étude) de vols à main armée (25.7% et 35.2%). Ce phénomène est mis en évidence aux figures 20 et 21 par une remontée prononcée du rapport taux de solution/taux de vols à main armée.

Cependant, notons que de 1974 à 1977, Calgary présente un rapport quasi constant.

Il en est de même de la Colombie-Britannique et de la zone de Vancouver, qui de 1975 à 1978 accusent une tendance à la hausse du rapport-indice. Durant cette période, la police de Vancouver enregistrait un taux de solution se situant entre 29.9% et 44.1% alors que les vols à main armée commis dans son territoire allaient en diminuant.

Ce phénomène observé en Alberta et Calgary en 1978, à Toronto en 1976 et 1978, ainsi qu'en Colombie-Britannique et Vancouver en 1975 à 1978, laisse entrevoir une bonne performance de la part des corps policiers dans ces provinces et zones métropolitaines en vue d'un contrôle efficace de l'action policière sur la criminalité.

Cependant, ces phénomènes sont isolés et ne sont pas représentatifs de l'ensemble de la situation. Ainsi, toutes les provinces et zones métropolitaines présentent en 1979 et 1980 le phénomène inverse, avec des taux de solution faibles et des taux de criminalité modérément élevés, ce qui entraîne une chute du rapport-indice. Quant à Edmonton, le rapport accuse une chute spectaculaire de 1974 à 1977, due d'une part, à un taux de vols à main armée de plus en plus croissant; lequel atteint en 1977 un taux record de 87.5%, et d'autre part, à un taux de solution relativement stable (aux environs de 40% pour la période 1974-1977).

Enfin, pour terminer, signalons qu'étant donné le nombre limité des années d'études et de nombreuses fluctuations enregistrées du rapport-indice, il nous est difficile d'en dégager une influence quelconque du taux de solution sur la criminalité et par extention une action policière soutenue. Seul le profil des sept années d'étude de la province de l'Ontario pourrait suggérer une telle influence. En effet, l'Ontario présente de 1974 à 1980 un taux de solution double du taux de délits enregistrés (tableaux 7 et 12).

Par contre, la tendance à la stabilisation du rapport taux de solution/taux de vols à main armée au Québec et à Montréal laisse entrevoir que l'augmentation du taux de vols à main armée est indépendante des efforts des corps policiers dans le domaine du taux de solution.

3. Evolution du rapport: Taux du nombre de personnes accusées / Taux de vols qualifiés par 100,000 habitants

Dans cette section, nous présentons la variation du taux du nombre de personnes accusées par rapport au taux de criminalité (vols qualifiés et vols à main armée) dans le but de déceler si le nombre de personnes appréhendées par la police a une quelconque influence sur le taux de criminalité.

Avant de procéder à l'analyse de la variation de notre deuxième rapport-indice de l'efficacité de l'action policière, signalons que les situations théoriques élaborées précédemment demeurent valables dans le cas du présent rapport-indice (voir page 145 à 147).

Ainsi, les tableaux 30, 31, 32 et 33 et les figures 22, 23, 24 et 25 décrivent la variation du rapport, taux du nombre de personnes accusées/100,000 h./taux de vols qualifiés/100,000 h. exprimée ou non par le taux d'encadrement policier par 1,000 habitants dans les quatre provinces et les cinq zones métropolitaines étudiées.

Toutefois, mentionnons que l'évolution dudit rapport n'est pas affecté, à part une légère baisse de la tendance générale dans les cas de la belle province et de l'Ontario, quand exprimé par rapport aux taux d'encadrement policier. Par conséquent, toute la discussion qui suit se réfère uniquement à la variation du deuxième rapport-indice en omettant le taux d'encadrement policier. Ceci, pour la même raison, sera aussi applicable pour l'analyse du rapport-indice du vol à main armée.

Le profil des dix-neuf années étudiées et représentées dans les figures et tableaux ci-dessus, montre que les provinces sont fortement influencées par leurs zones métropolitaines respectives.

En effet, les profils de la province de Québec et de la Colombie-Britannique suivent de très près ceux de leurs zones métropolitaines respectives. Il en est de même, à part quelques déviations, pour certaines années (1962-1965), pour les provinces de l'Ontario, de l'Alberta et de leurs zones métropolitaines.

Au Québec et à Montréal, l'allure générale de l'évolution du rapport du taux du nombre de personnes accusées sur le taux de vols qualifiés, est légèrement à la baisse avec tendance à la stabilisation; par ailleurs, toutes deux occupent le bas de l'échelle lorsque comparées aux autres provinces et zones métropolitaines.

- Tableau 30 -

Evolution du rapport: Taux de personnes accusées pour vol qualifié
Taux de vols qualifiés

par 100,000 habitants au Québec, en Ontario, en Alberta et en Colombie-
Britannique (1962-1980)

	Québec	Ontario	Alberta	Col. Brit.
1962	33.1	58.3	38.2	35.2
1963	28.4	38.2	53.9	35.9
1964	41.3	54.6	41.6	39.5
1965	34.2	56.5	52.2	35.1
1966	41.5	51.3	52.7	32.8
1967	34.3	46.9	53.2	37.1
1968	33.5	46.8	52.8	38.8
1969	30.6	41.5	41.8	37.0
1970	29.6	45.7	47.5	33.1
1971	28.8	45.3	43.8	33.6
1972	31.6	45.5	39.2	26.9
1973	33.3	47.4	39.5	30.2
1974	29.6	45.8	43.3	28.7
1975	26.7	47.6	42.4	31.5
1976	26.7	46.4	41.3	36.5
1977	30.3	46.0	49.2	38.2
1978	28.5	46.7	53.9	39.8
1979	26.5	47.1	93.1	34.8
1980	27.6	51.3	92.7	36.9

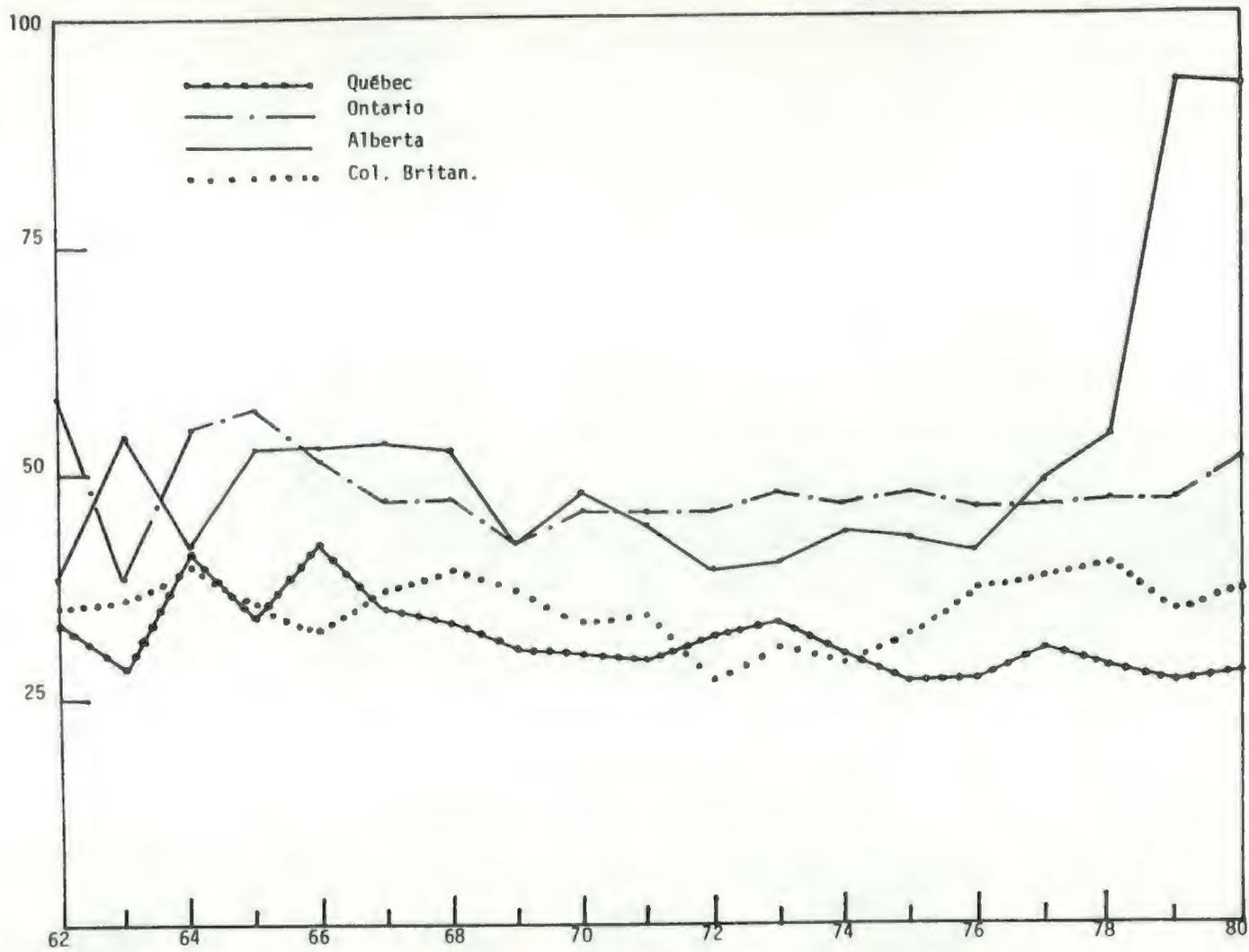


Figure 22 - Evolution du rapport: Taux de personnes accusées pour vol qualifié
Taux de vols qualifiés
 par 100,000 habitants au Québec, en Ontario, en Alberta et en Colombie-Britannique (1962-1980)

- Tableau 31 -

Evolution du rapport: Taux de personnes accusées pour vol qualifié
Taux de vols qualifiés

par 100,000 habitants rapporté au taux d'encadrement policier par 1,000
habitants au Québec, en Ontario, en Alberta et en Colombie-Britannique
 (1962-1980)

	Québec	Ontario	Alberta	Col. Britan.
1962	23.6	41.6	29.4	25.1
1963	18.9	25.5	41.5	23.9
1964	25.8	36.4	32.0	28.2
1965	20.1	35.3	40.2	25.1
1966	23.1	32.1	35.1	21.9
1967	19.1	27.6	31.3	24.7
1968	18.6	27.5	33.0	25.9
1969	16.1	24.4	26.1	23.1
1970	14.8	25.4	29.7	20.7
1971	13.7	25.2	25.8	19.8
1972	14.4	23.9	23.1	15.8
1973	13.9	22.6	21.9	16.8
1974	11.8	20.8	22.8	15.9
1975	10.7	20.7	22.3	16.6
1976	10.7	21.1	19.7	21.5
1977	12.1	20.9	23.4	19.1
1978	11.9	20.3	24.5	19.9
1979	11.0	20.5	42.3	17.4
1980	11.5	22.3	48.8	18.5

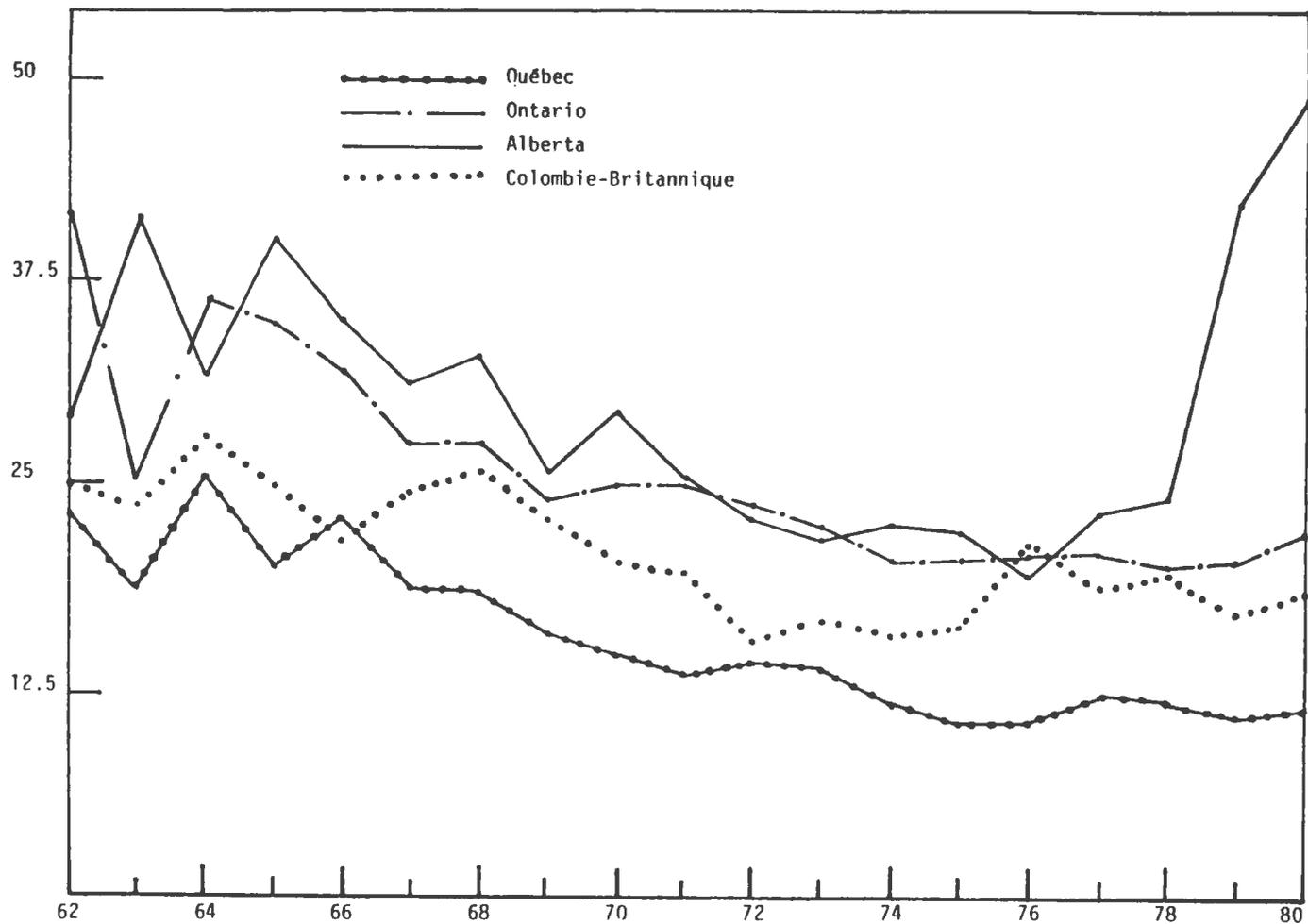


Figure 23 - Evolution du rapport: $\frac{\text{Taux de personnes accusées pour vol qualifié}}{\text{Taux de vols qualifiés}}$
 par 100,000 habitants, rapporté au taux d'encadrement policier par 1,000 habitants
 au Québec, en Ontario, en Alberta et en Colombie-Britannique (1962-1980)

- Tableau 32 -

Evolution du rapport: Taux de personnes accusées pour vol qualifié
Taux de vols qualifiés

par 100,000 habitants dans les zones métropolitaines de Montréal,
Toronto, Vancouver, Calgary et Edmonton (1962-1980)

	Montréal	Toronto	Vancouver	Calgary	Edmonton
1962	23.0	49.9	24.6	40.4	28.9
1963	17.2	57.0	29.7	48.3	43.0
1964	31.8	45.3	31.0	42.3	33.2
1965	24.8	49.4	30.0	76.1	34.2
1966	28.7	47.2	27.5	52.0	41.6
1967	25.6	37.9	32.8	57.6	39.9
1968	24.9	35.4	35.6	62.7	36.5
1969	22.2	31.9	29.2	58.7	27.5
1970	23.3	35.6	26.3	63.6	35.0
1971	22.2	37.4	26.2	65.5	28.3
1972	-	-	-	-	-
1973	-	-	-	-	-
1974	17.2	41.1	23.2	52.4	34.6
1975	21.2	40.9	26.5	57.2	18.5
1976	20.8	42.0	31.2	52.3	34.0
1977	23.3	38.5	30.6	55.5	40.4
1978	20.6	41.9	32.5	75.0	40.9
1979	19.1	40.2	26.5	193.4	35.4
1980	19.0	42.4	27.8	201.6	37.8

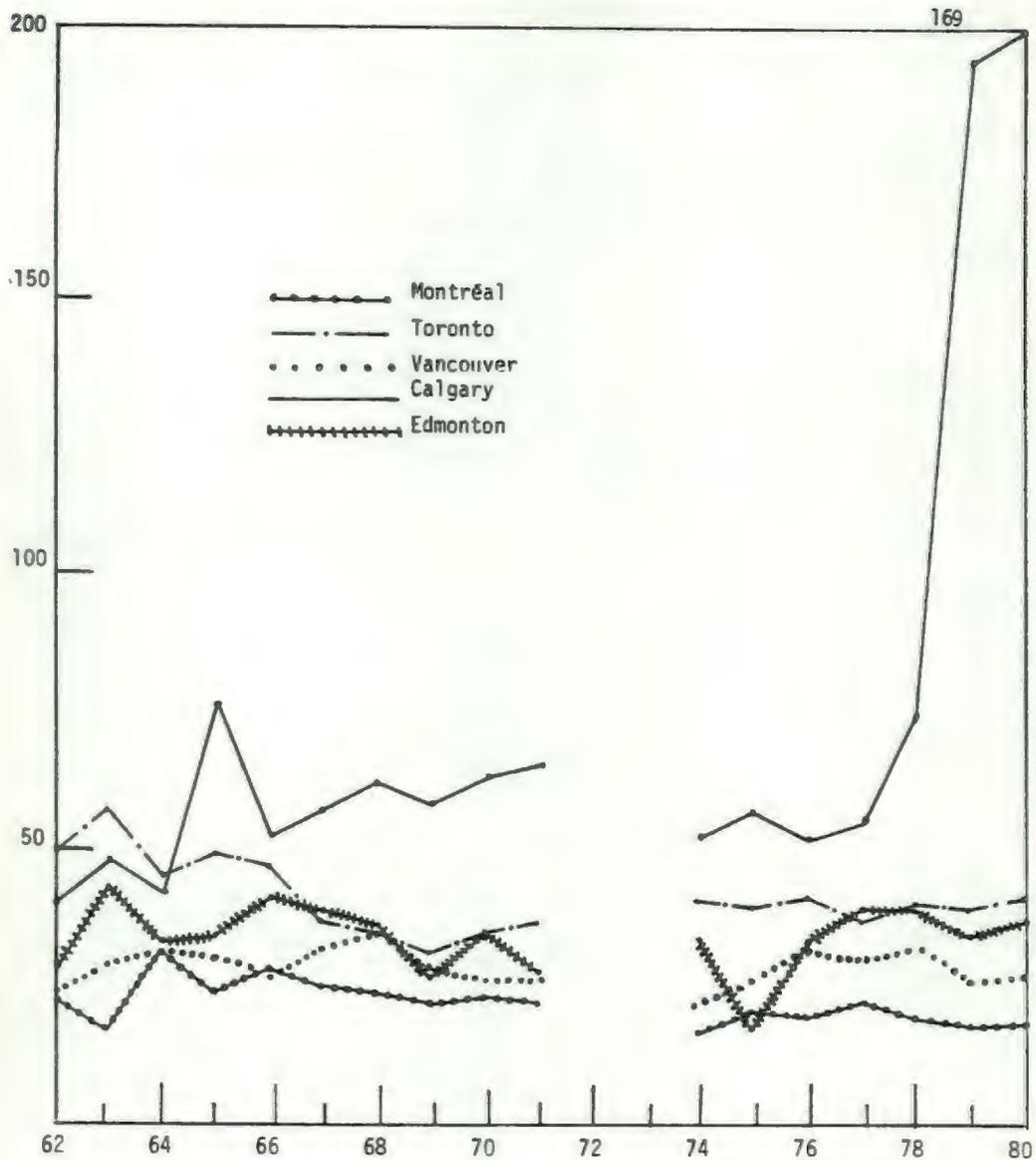


Figure 24 - Evolution du rapport: $\frac{\text{Taux de personnes accusées pour vol qualifié}}{\text{Taux de vols qualifiés}}$
 par 100,000 habitants, dans les zones métropolitaines de Montréal,
 Toronto, Vancouver, Calgary et Edmonton (1962-1980)

- Tableau 33 -

Evolution du rapport: Taux de personnes accusées pour vol qualifié
Taux de vol qualifié
 par 100,000 habitants rapporté au taux d'encadrement policier par 1,000
 habitants dans les zones métropolitaines de Montréal, Toronto, Vancouver,
 Calgary et Edmonton (1962-1980)

	Montréal	Toronto	Vancouver	Calgary	Edmonton
1962	11.0	35.6	18.9	28.9	18.1
1963	7.8	38.0	22.8	34.5	28.7
1964	14.5	32.4	23.8	30.2	22.1
1965	11.3	30.9	23.1	54.4	22.8
1966	12.5	29.5	21.2	37.1	27.7
1967	10.7	23.7	23.4	41.1	26.6
1968	10.8	22.1	27.4	44.8	24.3
1969	8.9	18.8	20.9	39.1	17.2
1970	9.7	19.8	18.8	39.8	21.9
1971	9.7	19.7	16.4	40.9	16.6
1972	-	-	-	-	-
1973	-	-	-	-	-
1974	6.6	18.7	13.6	27.6	18.2
1975	8.2	17.8	14.7	31.8	10.3
1976	7.4	17.5	17.3	27.5	17.9
1977	8.6	16.0	17.0	29.2	21.3
1978	7.6	16.8	18.1	39.5	21.5
1979	7.1	16.1	14.7	101.8	18.6
1980	7.3	17.0	15.4	106.1	19.9

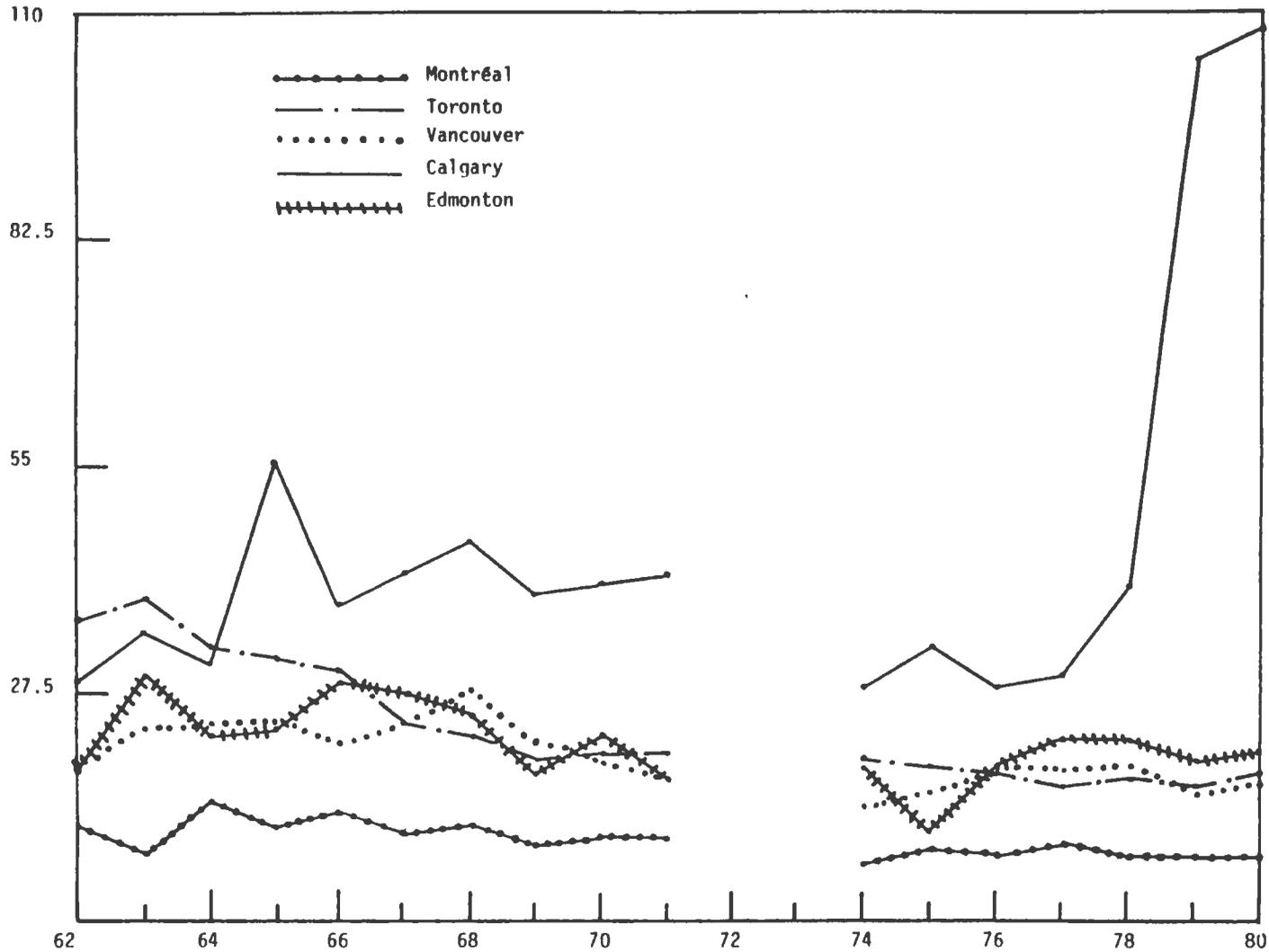


Figure 25 - Evolution du rapport: $\frac{\text{Taux de personnes accusées pour vol qualifié}}{\text{Taux de vol qualifié}}$

par 100,000 habitants rapporté au taux d'encadrement policier par 1,000 habitants dans les zones métropolitaines de Montréal, Toronto, Vancouver, Calgary et Edmonton (1962-1980)

Cette tendance à la baisse et à la stabilisation du rapport-
indice au Québec et à la Communauté Urbaine de Montréal suggère fortement
des changements parallèles dans les taux de criminalité et du nombre de
personnes accusées, avec des taux de criminalité augmentant relativement
un peu plus rapidement que les taux du nombre de personnes accusées.
Or, si l'on se réfère aux différentes situations théoriques que nous
avons discutées dans l'introduction de cette section, soit l'évaluation
de l'action policière, l'on sera amené à penser que le taux du nombre
de personnes accusées a peu d'influence sur le taux de vols qualifiés.

Par ailleurs, un examen des tableaux 16 et 5 nous permet de
constater qu'au Québec de 1974 à 1980, le taux moyen par 100,000 habi-
tants du nombre de personnes accusées se situe à 46.5% alors que le
taux moyen par 100,000 habitants de vols qualifiés, pour la même
période, se situe à 166.8%. En ce qui concerne la Communauté Urbaine
de Montréal, la même période (1974-1980) indique un taux moyen par
100,000 habitants du nombre de personnes accusées de 72.2% et un taux
moyen par 100,000 habitants de vols qualifiés de 357.3%.

Donc on peut dire que les vols qualifiés commis au Québec
sont trois fois et demie supérieurs en nombre à celui de personnes
accusées alors qu'à Montréal, le nombre des crimes commis est cinq fois
supérieur à celui du nombre de personnes accusées pour vols qualifiés.

Cette disproportion amène l'idée que la police, au Québec mais surtout à la Communauté Urbaine de Montréal, est sursaturée devant la montée vertigineuse du volume de la criminalité. Ceci d'autant plus que son action; exprimée par le taux du nombre de personnes accusées, ne semble pas avoir d'influence sur le taux de criminalité.

Or, si l'on parle de saturation du travail de la police, à cause d'une augmentation rapide du volume de la criminalité, l'on admet aussi à l'inverse que c'est le volume de criminalité qui détermine au moins en partie l'efficacité de l'action policière.

En ce qui concerne l'Ontario et la zone métropolitaine de Toronto, après une tendance à la baisse de 1962 à 1969, elles présentent à partir de 1979 un rapport, taux du nombre de personnes accusées/taux de criminalité quasi stable. Cette stabilisation du rapport-indice est dû, en grande partie, à des taux de personnes accusées et de criminalité présentant des augmentations ou des diminutions simultanées et proportionnelles. Par conséquent, il est évident, toujours en se référant aux différentes situations théoriques discutées précédemment, qu'on ne pourrait pas parler d'une influence quelconque du taux du nombre des personnes accusées sur la criminalité; en d'autres mots, l'augmentation du taux de vols qualifiés est indépendante des efforts des corps policiers dans le domaine d'appréhension des personnes ayant commis de vols qualifiés. Cette constatation se vérifie par ailleurs, si l'on considère que le taux de criminalité n'a cessé d'augmenter durant la période 1962

à 1969 ce qui résulte dans une chute du rapport-indice durant cette période.

La Colombie-Britannique et la zone de Vancouver présentent, quant à elles, un profil très fluctuant à partir duquel il est difficile de dégager une interprétation adéquate. Néanmoins, de 1974 à 1980, on constate une augmentation modérée du rapport-indice causée, en grande partie, par un taux moyen du nombre de personnes accusées modérément élevé (38.8%) et augmentant plus rapidement que celui du taux de vols qualifiés. Ce phénomène observé en Colombie-Britannique et à Vancouver, de 1974 à 1980, pourrait suggérer ou être interpréter comme une influence du taux du nombre de personnes accusées sur la criminalité et par voie de conséquence, le commencement d'une certaine efficacité de l'action policière. Mais ce phénomène, parce qu'isolé, devra être vérifié dans les années qui suivront.

Notons que les trops grandes fluctuations du rapport-indice en Alberta et ses zones métropolitaines, Calgary et Edmonton, ne nous permettent pas de dégager une tendance intéressante et significative des phénomènes observés. La même situation s'applique autant pour le vol qualifié que pour le vol à main armée dont nous analyserons maintenant le rapport-indice.

4. Evolution du rapport: Taux de personnes accusées

Taux de vol à main armée, par 100,000 habitants

Avant d'aborder l'analyse du rapport-indice, de l'efficacité policière, rappelons que les données sur les vols à main armée et aussi l'analyse du nombre de personnes accusées d'avoir commis de tels crimes (voir tableaux 7, 9, 18 et 23) ont révélé que:

1. L'Ontario et la zone métropolitaine de Toronto enregistrent les taux moyens de vols à main armée les plus faibles (23.5% et 33%), comparativement aux autres provinces et zones métropolitaines étudiées.
2. Le Québec et la Communauté Urbaine de Montréal, présentent des taux moyens de vols à main armée excessivement élevés (3 à 8 fois plus élevés que les autres provinces et zones métropolitaines). Parallèlement, ils montrent la meilleure performance des corps policiers en matière du nombre de personnes accusées avec un taux moyen de 31.8% et de 48.6%.
3. La Colombie-Britannique et la zone de Vancouver indiquent des taux moyens de crimes commis modérément élevés (39.6% et 81.9%). Toutefois, les taux moyens du nombre de personnes accusées laissent entrevoir une action policière plutôt limitée si on considère que les taux moyens se situent à 10.0% et 11.4% respectivement.

- Tableau 34 -

Evolution du rapport: Taux de personnes accusées pour vol à main armée
Taux de vols à main armée
 par 100,000 habitants au Québec, en Ontario, en Alberta et en Colombie-
 Britannique (1974-1980)

	Québec	Ontario	Alberta	Col.-Britan.
1974	29.1	51.9	49.5	26.0
1975	25.9	53.1	54.6	17.1
1976	25.7	54.5	50.9	27.1
1977	29.9	51.2	51.2	25.4
1978	29.8	52.7	63.4	33.7
1979	26.1	50.0	120.0	31.4
1980	28.9	55.1	114.4	31.6

- Tableau 35 -

Evolution du rapport: Taux de personnes accusées pour vol à main armée
Taux de vols à main armée
 par 100,000 habitants, rapporté au taux d'encadrement policier par 1,000
 habitants au Québec, en Ontario, en Alberta et en Colombie-Britannique
 (1974-1980)

	Québec	Ontario	Alberta	Col.-Britan.
1974	11.6	23.6	26.1	14.4
1975	10.4	23.1	28.7	9.0
1976	10.3	24.8	24.2	15.9
1977	12.0	23.3	24.4	12.7
1978	12.4	22.9	28.8	16.9
1979	10.9	21.7	52.2	15.7
1980	12.0	24.0	60.2	15.8

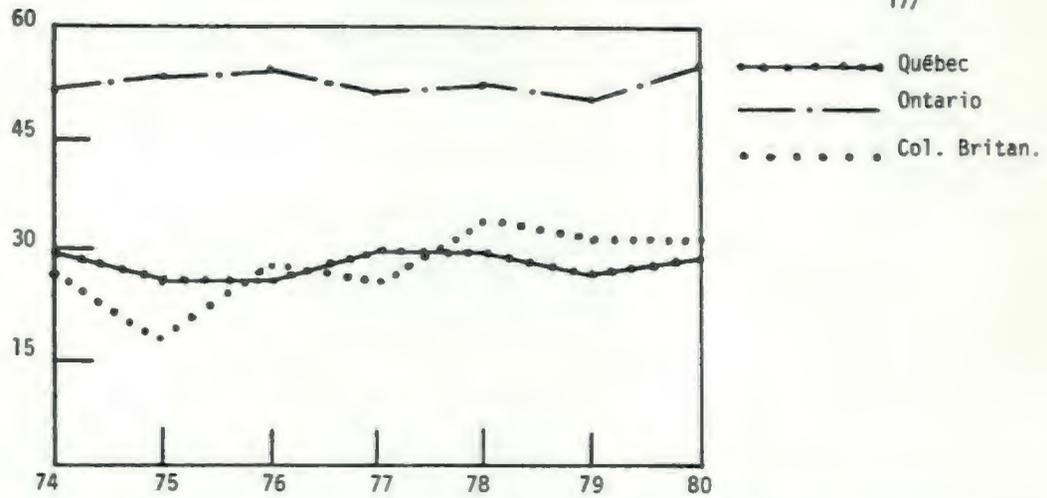


Figure 26 - Evolution du rapport: Taux de personnes accusées pour vol à main armée
Taux de vols à main armée
 par 100,000 habitants au Québec, en Ontario et en Colombie-Britannique (1974-1980)

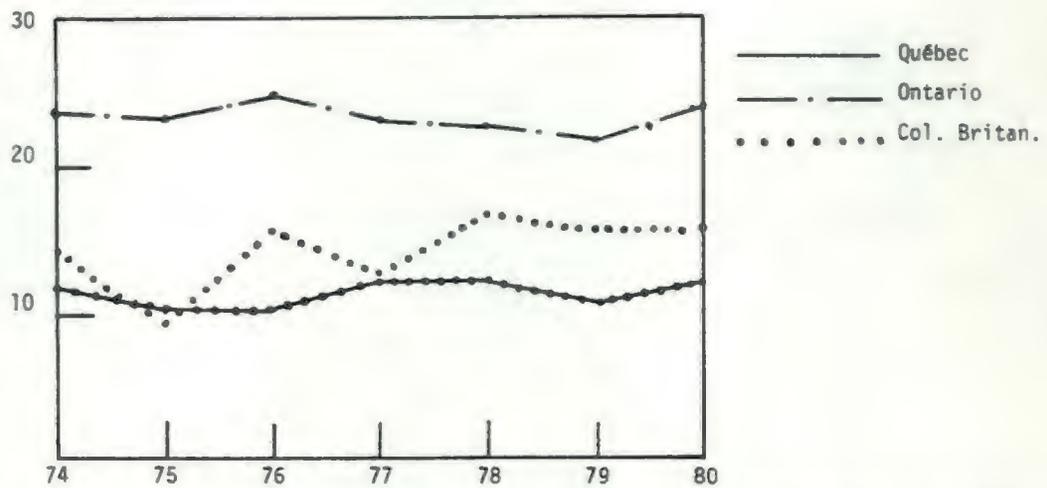


Figure 27 - Evolution du rapport: Taux de personnes accusées pour vol à main armée
Taux de vols à main armée
 par 100,000 habitants rapporté au taux d'encadrement policier par 1,000 habitants
 au Québec, en Ontario et en Colombie-Britannique (1974-1980)

- Tableau 36 -

Evolution du rapport: Taux de personnes accusées pour vol à main armée
Taux de vols à main armée

par 100,000 habitants dans les zones métropolitaines de Montréal, Toronto,
et Vancouver (1974-1980)

	Montréal	Toronto	Vancouver
1974	20.6	37.7	17.2
1975	19.6	44.6	8.7
1976	19.8	46.7	14.6
1977	22.6	38.0	15.3
1978	20.5	47.2	19.2
1979	13.7	42.9	10.5
1980	19.4	45.6	13.6

- Tableau 37 -

Evolution du rapport: Taux de personnes accusées pour vol à main armée
Taux de vols à main armée

par 100,000 habitants, rapporté au taux d'encadrement policier par 1,000
habitants dans les zones métropolitaines de Montréal, Toronto et Vancouver
(1974-1980)

	Montréal	Toronto	Vancouver
1974	7.9	17.1	10.1
1975	7.5	19.4	4.8
1976	7.1	19.5	8.1
1977	8.4	15.8	8.5
1978	7.6	18.9	10.7
1979	5.1	17.2	5.8
1980	7.5	18.2	7.6

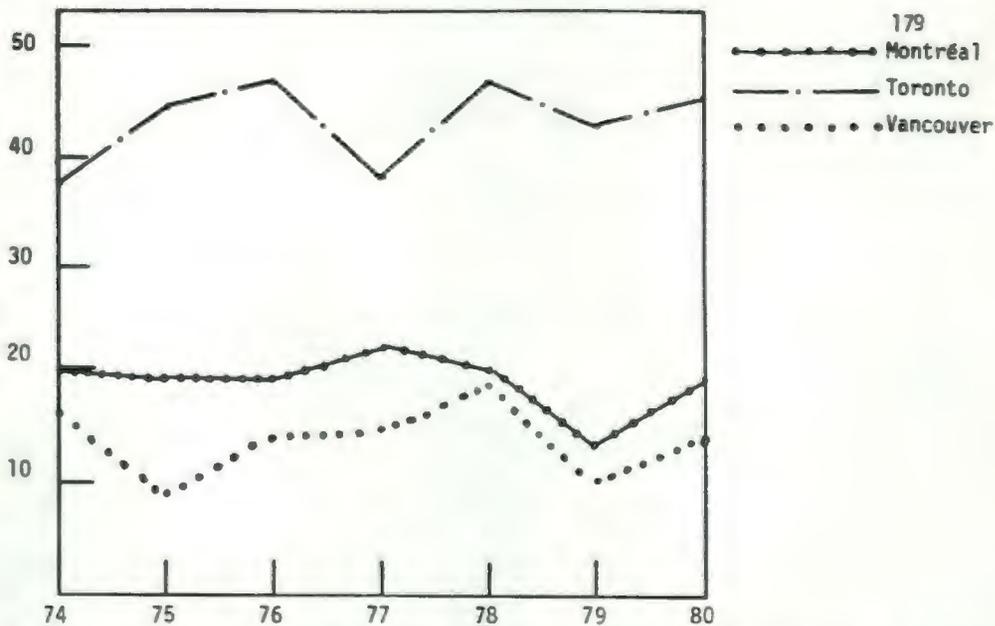


Figure 28 - Evolution du rapport: $\frac{\text{Taux de personnes accusées pour vol à main armée}}{\text{Taux de vols à main armée}}$

par 100,000 habitants dans les zones métropolitaines de Montréal, Toronto et Vancouver (1974-1980)

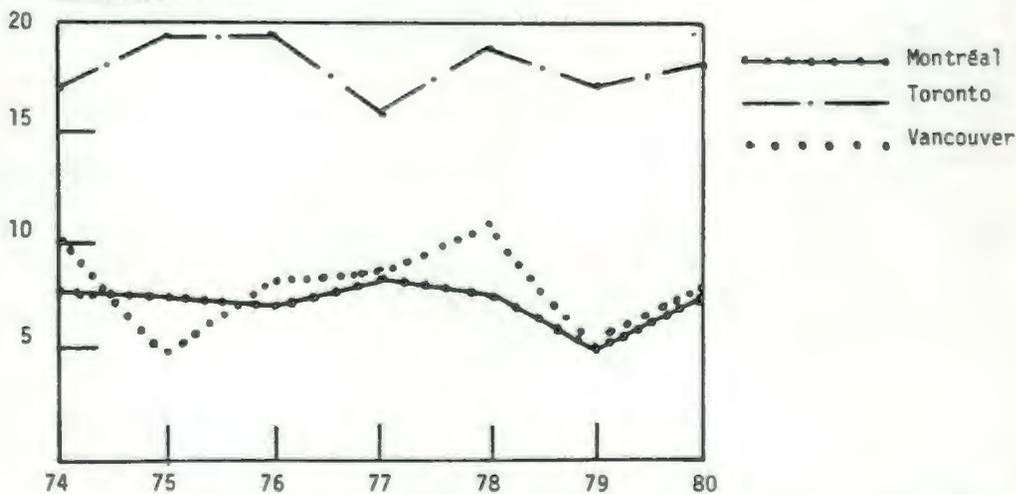


Figure 29 - Evolution du rapport: $\frac{\text{Taux de personnes accusées pour vol à main armée}}{\text{Taux de vols à main armée}}$

par 100,000 habitants rapporté au taux d'encadrement policier par 1,000 habitants dans les zones métropolitaines de Montréal, Toronto et Vancouver (1974-1980)

L'analyse des tableaux 34, 35, 36 et 37 et des figures 26, 27, 28 et 29, nous indique que:

L'Ontario présente un rapport-indice quasi stable à cause des variations minimales simultanées des taux de criminalité et de nombre de personnes accusées. Pour la zone métropolitaine de Toronto, l'évolution du rapport-indice est semblable quoique les variations soient un peu plus prononcées.

Quant à la Colombie-Britannique et la zone de Vancouver, le rapport-indice est assujéti à de nombreuses variations à cause desquelles il est difficile de dégager une tendance quelconque, d'autant plus que la période étudiée est très courte. Néanmoins, mentionnons que puisque ces variations restent dans la limite de $\pm 10\%$ nous considérerons leurs rapport - indice comme stables.

Le Québec et la Communauté Urbaine de Montréal montrent tous deux un rapport-indice presque stable. Cette tendance à la stabilisation du rapport taux du nombre de personnes accusées sur taux de vols à main armée suggère que l'augmentation ou la diminution du taux de vols à main armée est indépendante de l'effort des corps policiers dans le domaine de l'appréhension des criminels. Cette constatation se trouve renforcée si l'on considère qu'aussi bien le taux du nombre de personnes accusées que le taux de vols à main armée accusent des augmentations ou des diminutions simultanées et proportionnelles. Il va falloir ajouter que la légère baisse du rapport-indice en 1979 est dû à la fois, à une

diminution appréciable du taux du nombre de personnes accusées et à une augmentation du taux de vols à main armée.

Il est intéressant de noter que cette baisse soudaine du nombre de personnes accusées est dû à l'application de la loi 24. En effet, selon le rapport annuel de la Communauté Urbaine de Montréal (1979), 226 jeunes ayant été impliqués dans de vols à main armée n'ont pas été accusés.

En résumé, on peut dire que l'ensemble des provinces et zones métropolitaines étudiées, sauf l'Alberta, présentent des profils du rapport-indice d'efficacité policière semblables par leur stabilité. Ceci, conformément aux situations théoriques déjà mentionnées, laisse entrevoir le peu d'influence du taux du nombre de personnes accusées sur le taux de criminalité. Cependant, en ce qui concerne le vol à main armée, il nous faut pondérer cette affirmation en considérant que l'étude se base sur des données couvrant une période de sept années seulement.

Discussion générale et conclusion

Dans cette étude, nous avons voulu décrire et comparer l'efficacité de l'action policière face aux vols qualifiés et aux vols à main armée.

A cette fin, nous avons sélectionné les données statistiques disponibles pour les dix-neuf dernières années. Par ailleurs, nous nous sommes strictement limités à l'analyse quantitative de ces données.

Cependant, la majorité des recherches effectuées dans ce domaine met en relation la police avec l'ensemble des crimes de violence. Notre sujet d'étude n'avait pas fait l'objet de recherches très intensives et ce sur une période prolongée.

Pour cela, nous avons commencé par la description et la comparaison des statistiques disponibles sur les taux de criminalité (vol qualifié et vol à main armée), les taux de solution et les personnes accusées par la police pour avoir commis ce genre de crimes. Quatre provinces canadiennes, (Québec, Ontario, Alberta et Colombie-Britannique) et cinq de leurs zones métropolitaines faisaient l'objet de notre analyse.

Ensuite, nous avons procédé à l'évaluation de l'action policière. Nous avons mis en rapport les indicateurs de l'action policière (taux de solution et taux de personnes accusées) avec le taux de criminalité.

L'étude de la variation de ces rapports, à savoir:

Taux de solution / taux de vols qualifiés

Taux de solution / taux de vols à main armée

et

Taux de personnes accusées / taux de vols qualifiés

Taux de personnes accusées / taux de vols à main armée

devait nous donner une idée approximative de l'influence de l'action policière sur la criminalité.

Nous reconnaissons qu'il s'agit d'un processus élémentaire comparativement aux modèles sophistiqués tels qu'élaborés par la majorité des chercheurs qui se sont penchés sur le problème: police et criminalité.

Dans le but de déceler l'influence du taux d'encadrement policier sur l'appréhension des personnes soupçonnées d'avoir commis des vols qualifiés ou des vols à main armée, nous avons exprimé le rapport Taux de personnes accusées sur Taux de criminalité par le taux d'encadrement policier. Or, nous n'avons pas constaté de changements notables sur la variation dudit rapport, ce qui laisse supposer que l'évolution de la criminalité influence peu les variations survenues dans le taux d'encadrement policier durant la période étudiée. Cependant, mentionnons qu'aucune hypothèse n'avait été préalablement formulée à propos du rôle des policiers sur la criminalité.

En ce qui concerne l'évolution de la criminalité et de l'action policière durant ces dix-neuf années, les données ont révélé que dans les provinces et zones métropolitaines où les vols qualifiés et les vols à main armée sont moins nombreux, les corps policiers enregistrent un taux relativement élevé de vols qualifiés et de vols à main armée solutionnés. De plus, il s'est avéré que les taux moyens de vols à main armée solutionnés par les corps policiers dans les quatre provinces et les cinq zones métropolitaines, sont légèrement supérieurs à ceux de vols qualifiés résolus (voir tableaux 38 et 39).

- Tableau 38 -

Taux de solution moyen de vols qualifiés
et de vols à main armée au niveau des provinces

	Québec	Ontario	Alberta	Col. Britan.
Vols qualifiés	26.2%	41.3%	41.7%	30.6%
Vols à main armée	25.4%	44.8%	43.8%	37.3%

- Tableau 39 -

Taux de solution moyen de vols qualifiés et de vols à main armée au niveau des zones métropolitaines

	Montréal	Toronto	Vancouver	Calgary	Edmonton
Vols qualifiés	22.3%	41.6%	27.5%	42.3%	40%
Vols à main armée	22.0%	43.7%	33.1%	45.7%	39.7%

Les corps policiers du Québec et de la Communauté Urbaine de Montréal enregistrent les taux de solution moyens les plus faibles comparativement à ceux des corps policiers des autres provinces et zones métropolitaines. Parallèlement, ils font face à un taux très élevé de vols à main armée et de vols qualifiés.

Par ailleurs, les corps policiers de l'Ontario et de la zone métropolitaine de Toronto présentent des taux moyens de crimes solutionnés plus élevés que ceux des autres, avec des taux de criminalité relativement faibles.

En Alberta et dans ses deux zones métropolitaines considérées, les corps de police accusent à la fois des taux de criminalité et des taux de solution élevés. Finalement, en Colombie-Britannique et dans la zone de Vancouver, la police enregistre un taux de criminalité relativement élevé de même que pour le taux de crimes solutionnés.

Il ressort de cela, d'une part, que l'impact de l'action policière sur le contrôle des vols qualifiés et des vols à main armée, en matière du taux de solution, joue de façon presque semblable d'une province ou d'une zone métropolitaine à l'autre et, d'autre part, que l'efficacité de l'action entreprise semble dépendre grandement du volume de criminalité auquel les corps policiers doivent faire face. Ces constatations sont d'autant plus valables que pour la période étudiée, l'évolution du taux de solution est restée presque partout quasi-stable avec une faible décroissance particulièrement évidente dans la Communauté Urbaine de Montréal alors que la criminalité n'a cessé de grimper.

Parallèlement, en matière d'appréhension de personnes ayant commis de vols qualifiés ou de vols à main armée, la description des données a montré que de 1974 à 1980, au Québec, 67% des personnes accusées d'avoir commis des vols qualifiés étaient inculpées pour vols à main armée; en Alberta, ce chiffre s'élève à 51.4%, en Ontario, à 48.5% et en Colombie-Britannique à 31.3%.

De plus, entre 1962 et 1980, l'augmentation annuelle moyenne du nombre de personnes accusées pour vol qualifié dans les cinq zones métropolitaines se chiffre à 15.6% dans la Communauté Urbaine de Montréal, 8.7% pour la zone de Toronto et à 23.6% pour la zone de Vancouver. Cette dernière surclasse de loin la Communauté Urbaine de Montréal.

En ce qui concerne le nombre de personnes accusées pour vols à main armée, les données recueillies ont révélé que dans les zones de Montréal et de Toronto, le nombre de personnes accusées pour ce crime tend à augmenter avec respectivement des augmentations moyennes annuelles de 12.8% et de 7.2%.

Nous avons omis de discuter des zones métropolitaines d'Edmonton et de Calgary, à cause des disparités et des différences dans les données concernant le nombre de personnes accusées, disparités que nous ne contrôlons pas à cause du manque d'informations.

Lors de la seconde étape de cette recherche, soit, l'évaluation de l'action policière, la variation des deux indicateurs de l'efficacité policière, à savoir taux de solution et taux de personnes accusées par rapport au taux de criminalité (vol qualifié et vol à main armée), a révélé que l'augmentation du volume de criminalité est indépendante des efforts consacrés par la police dans le domaine du taux de solution et du nombre de personnes accusées.

Nous pouvons en conclure que l'impact de l'action policière sur le contrôle des vols qualifiés et des vols à main armée, est presque semblable d'une province à l'autre ou d'une zone métropolitaine à l'autre.

La tentative effectuée par Wellford (1974) pour évaluer l'impact de l'effort de la police, mesuré par le taux de solution sur le taux de

criminalité, a révélé une relation insignifiante entre les taux de solution d'une part et les taux de criminalité d'autre part.

Par ailleurs, les résultats obtenus par Chilton (1982) contredisent l'hypothèse des effets dissuasifs du taux d'arrestation sur le taux de criminalité. Nos résultats, malgré l'utilisation d'une méthode d'analyse peu sophistiquée, corroborent donc, jusqu'à un certain point, les conclusions des chercheurs qui se sont penchés avant nous sur ce problème épineux "police et criminalité".

Cependant, si nous acceptons qu'il n'y ait de relation entre le nombre de crimes commis (vol qualifié et vol à main armée) et le nombre de crimes solutionnés, ou encore entre le nombre de crimes commis et celui des personnes accusées pour ces crimes, ceci ne veut pas dire que la répression policière reste passive devant la montée de la criminalité.

En effet, au Québec et dans la Communauté Urbaine de Montréal, le rapport Taux de personnes accusées / Taux de criminalité a montré une légère tendance à la fois à la baisse et à la stabilisation. Cela signifie que des changements parallèles se sont produits dans les taux de criminalité et dans les taux de personnes accusées, avec des taux de criminalité augmentant plus rapidement que ceux des taux de personnes accusées. De plus, en comparant les données sur les vols qualifiés avec celles du nombre de personnes accusées, nous avons constaté que les vols

qualifiés commis au Québec sont trois fois supérieurs en nombre à celui de personnes accusées. Parallèlement, l'analyse a révélé que dans les zones métropolitaines où les vols qualifiés et les vols à main armée sont moins nombreux, les corps policiers enregistrent un taux relativement élevé de vols qualifiés ou de vols à main armée solutionnés. Tel est le cas de la province de l'Ontario et de sa zone métropolitaine de Toronto ou encore de la province de l'Alberta et de ses zones métropolitaines.

Une situation semblable s'est présentée au Québec et dans la Communauté Urbaine de Montréal en 1966 où les données ont montré des taux de solution de vols qualifiés élevés (37.4%) pour le Québec, 32.3% pour Montréal alors que les taux de crimes enregistrés étaient les plus bas (Québec 45.3%, Montréal 91.7%).

En matière du taux de solution de vols à main armée, les territoires faisant l'objet de l'étude présentent les situations suivantes:

- Ontario et Toronto métropolitain: Taux de crimes solutionnés élevés, criminalité en baisse.
- Alberta et Calgary métropolitain: Taux de crimes solutionnés élevés, criminalité faible.
- Colombie-Britannique et Vancouver: Taux de crimes solutionnés relativement faibles (dépendamment des années), criminalité relativement faible.

- Québec et Communauté Urbaine de Montréal: Taux de crimes solutionnés faibles, criminalité excessivement élevée.

Ajoutons que l'année 1975 où les vols à main armée étaient en hausse dans tous les territoires concernés, le taux de solution déclaré par les corps policiers n'a pas montré de changement notable. De plus, en 1978, toutes les provinces et zones métropolitaines ont enregistré le plus fort taux de solution alors que pour la même année, les vols à main armée étaient en baisse partout.

Ces constatations nous amènent à penser que plus le volume de la criminalité augmente, plus l'écart, entre taux de criminalité et taux de solution ou taux de personnes accusées pour vols qualifiés et vols à main armée, s'élargit et ce malgré la constance de la répression policière. Donc, une des conséquences logiques de l'augmentation du taux de criminalité pourrait être une diminution du taux de solution et du nombre de personnes accusées malgré les efforts fournis par la police.

Selon nos résultats, c'est surtout l'action de la police de la Communauté Urbaine de Montréal, en matière de vol qualifié et de vol à main armée, qui répond à un tel schéma.

Ainsi, au lieu de se prononcer en faveur de l'inefficacité de son action, relativement au contrôle de ces crimes spécifiques, il

nous semble plus raisonnable de considérer le fait que la police de la Communauté Urbaine de Montréal se trouva saturée devant la montée rapide du volume de ce genre de criminalité.

Or, si l'on parle de la saturation du travail policier à cause d'une augmentation rapide du volume de criminalité, l'on admet aussi que c'est le volume de criminalité qui détermine, au moins en partie, l'efficacité du contrôle policier vis-à-vis la criminalité.

Il serait donc hasardeux de vouloir trancher la question quant à l'efficacité ou non de l'action policière puisque, telle que nous l'avons vue, l'efficacité policière n'est pas une donnée absolue mais une donnée relative au volume de criminalité. Par ailleurs, il faudrait identifier au préalable un seuil d'efficacité de l'action policière en matière du contrôle de la criminalité.

Title et Rowe (1974) avaient délimité ce seuil à 30% du taux de solution qui doit être atteint avant d'avoir des changements notables dans le volume de la criminalité. De son côté, Bailey (1976) faisant la même analyse a vu ses résultats corroborer ceux de Title et Rowe. Néanmoins, la méthodologie rudimentaire utilisée dans la présente étude, nous rend peu apte à définir un tel seuil de l'efficacité de l'action policière.

De ce fait, nous ne pourrions pas parler d'une action policière efficace vu le seuil à trouver.

Nous espérons que la délimitation du seuil de l'efficacité policière pour les provinces et les zones métropolitaines canadiennes suscitera l'intérêt des chercheurs et en ce sens, nous considérons que cette étude constitue une ouverture à des recherches plus approfondies sur l'"efficacité" de l'action policière.

Références

- BAILEY, C.W. (1976). "Certainty of arrest and crime rates for major felonies": A research note. Journal of Research in crime and Delinquency, 13, 2(juillet): 145-154.
- BERNARD, A. et al. (1975). Profil: Toronto, Affaires Urbaines, Canada, Ottawa.
- BLOOM, J.N., CARROLL, P. (1967). "Police effectiveness measurement, myth or reality". Proceeding of the first Symposium, Law Enforcement Science and Technology, vol. 1, London Academy Press.
- BLUMSTEIN, A.J. et al. (1978). Deterrence and Incapacitation Estimating the Effects of Criminal Sanctions on Crime rates. Washington D.C.: National Academy of Sciences.
- CHAMPMAN, I.J. (1976). "An Economic Model of Crime and Police: Some Empirical Results". Journal of Research in Crime and Delinquency, 13, 1: 48-63.
- CHAMPMAN, I.J. (1973). The Impact of police on crime and crime on police; A synthesis of the economic and ecological approaches, Institute of Government and public Affaires UCLA.
- CHILTON, R. (1982). "Analysing Urban Crime data". Criminology, 19, 4 (February): 590-607.
- COMMISSION DE POLICE DU QUEBEC. Rapport annuel 1980. Editeur officiel 1981.
- COMMUNAUTE URBAINE DE MONTREAL. Rapport annuel, 1972-1980.
- CONKLIN, E.J. (1972). "Robbery and the criminal Justice System." Philadelphia J.B. Lippincott.
- ELIE, D. (1981). "La criminalité au Québec". Criminologie, 14, 1: 85-104.
- ELLIOTT, J.F. et SARDINO, T. (1971). Crime Control Team. An Experiment in Municipal Police Department Management and Operations, by Charles C.T. Thomas Springfield. Illinois, U.S.A.
- FATTAH, E.A. (1973). Etude de criminologie écologique: La criminalité dans les zones métropolitaines au Canada, Bilan d'une décennie (1962-1971). Ecole de criminologie, Université de Montréal.
- FEENEY, F. et WERR, A. (1975). "Prevention and control of Robbery", Criminology, 13, 1: (Mai), 102-105.
- GERMAN, A. et al. (1962). Introduction to law enforcement. Springfield, Ill. Thomas.

- GREENBERG, et al. (1973). "A panel model of Crime rates and arrest rates" American Sociological Review, 44 (Octobre): 843-850.
- GRIFFITH, et al. (1980). Criminal Justice in Canada. An Introductory text par Butter Worth and Co (ed), Western Canada.
- GROUPE DU TRAVAIL SUR LE VOL A MAIN ARMEE (1980). Le vol à main armée au Québec, Québec, Ministère de la justice.
- GROUPE DE TRAVAIL SUR L'Organisation et les fonctions policières (1978). (Rapport Saulnier) éditeur officiel du Québec.
- HATRY, P.H. (1975). "Wresting with Police control productivity Measurement". Readings on Productivity in Policing editec by Joan L. Wolfle and J.F. Heaphy, 86-128.
- LOFTIN, C. et McDOWALL, D. (1982). "The police, crime and economic theory: An Assessment, American Sociological Review, 47 (Juin): 393-401.
- MARX, H. (1981). La police au Québec: Son contrôle et son coût, Ecole de Criminologie, Université de Montréal, 30 p.
- Mémoire présenté à la partie patronale par la Fraternité des policiers de la C.U.M. les 16 et 17 janvier 1982, Cheribourg, Magog.
- Metropolitain Toronto Department, Metropolitain Toronto Department Statistical report 1972 à 1977 et 1979 à 1980, annual.
- NAGIN, D. (1978). "General Deterrence: A review of the Empirical Evidence" dans Alfred Blumstein, Jacqueline Cohen and Daniel Nagin (eds). Deterrence and Incapacitation: Estimating the Effect of Criminal Sanctions on crime rates, Washington, D.C.: National Academy of Science.
- NATIONAL ADVISORY COMMISSION ON CRIMINAL JUSTICE STANDARDS AND GOALS (1973). Police Task Force on Police, Washington, D.C. 9-57, 101-151.
- NEEDLE, J.A. et O'NEIL, M.W. L'évaluation de la performance des programmes de police, Schéma pour Jauger l'efficacité et la productivité dans Compte rendu L'atelier sur la productivité de la police, Solliciteur général du Canada, division de la recherche, 40-91.
- NORMANDEAU, A., AKMAN, D.D. (1966). "A manual for constructing a crime and Delinquency Index in Canada". Montréal, University of Montréal, Department of Criminology.
- PHILLIPS, L. et VOTEY, H.jr (1972). An economic analysis of the deterrent effect of law enforcement on criminal activities. Journal of Criminal Law, Criminology and Police Science, 63 (3): 336-342.

- POWELL, H.N. (1978). "Deterrence: Theory versus practice". Criminology, 16: 3-22.
- ROSS, J.A.jr. (1971). The Police and the Public. New Haven, Yale University Press.
- RAPPORT QUIMET (1969). Justice pénale et Correction: un lien à forger. Ottawa: Imprimeur de la Reine.
- SKOGAN, N. (1976). "Efficiency and Effectiveness in big city Police departments". Public Administration Review, 3 (Mai-Juin): 278-286.
- STATISTIQUE CANADA. Statistiques de la criminalité 1962-1980. Catalogue no 85-205, annual, Ottawa.
- STATISTIQUE CANADA. Statistiques de l'administration policière 1962-1972. Catalogue no 85-204.
- STATISTIQUE CANADA. Révision des estimations annuelles de la population selon le sexe et l'âge 1921-1971. Catalogue no 91-512, hors série, Ottawa.
- STATISTIQUE CANADA. Population, Révision des estimations annuelles de la population selon le sexe et l'âge 1971-1976. Catalogue no 91-518, hors série, Ottawa.
- STATISTIQUE CANADA. Estimation de la population selon le sexe et l'âge 1977-1980. Catalogue no 91-202, annuel depuis 1977, Ottawa.
- SUTHERLAND, E.H., CRESSEY, D.R. (1966). "Les indices de la criminalité dans leur livre: Principes de Criminologie, Paris: Cuyas, 33-59.
- SWIMMER (1974). "The Relationship of Police and Crime, some Methodological and Empirical Results". Criminologie, 12, 3: 293-314.
- TASK FORCE REPORT (1967). Crime and its impact - An assesement. The president's Commission on Law Enforcement and Administration of Justice, Washington, D.C. 220 p.
- TERRENCE, T. (1974). "The Impact of Crime rate, changes on police Protection expenditures in American Cities". Criminology, 11, 4: 512-525.
- TITTLE, C.R. (1969). "Crime rates and legal Sanctions". Social problems 16 (Printemps): 409-423.
- TITTLE, C.R., ROWE, A.R. (1974). "Certainty of arrest and crime rates: A further test of the Deterrence hypothesis". Social forces, 52, (Juin): 455-462.

SOL.GEN CANADA LIB/BIBLIO



0000010753

- VOTEY, H., LIAD, Ph. (1974). "The Control of Criminal activity an economic analysis". Daniel Glaser (ed). Handbook of Criminology, Chicago: Rand McNally.
- WELLFORD, C.R. (1974). "Crime and the Police". Criminology, 12 (Aut): 195-213.
- WESTLEY, W.A. (1970). "Violence and the police". A Sociological Study, Cambridge: M.I.T. Press.
- WILSON, J.Q., BOLAND, B. (1979). The effect of the police on Crime. Washington D.C.: Department of Justice.

LIBRARY
MINISTRY OF THE SOLICITOR
GENERAL OF CANADA

MAY 20 1988

BIBLIOTHÈQUE
MINISTÈRE DU SOLICITEUR
GÉNÉRAL DU CANADA
OTTAWA, ONTARIO
CANADA K1A 0P8

